



Année universitaire 2021-2022

Mémoire de Master Histoire de l'art :

**La maison de haute couture Maggy Rouff**  
**de 1929 à 1948**

**Annexes**

Présenté par Eva Berville

N° étudiant : 21704813


Sous la direction de M. Philippe Sénéchal  
Professeur d'Histoire de l'art moderne

Mémoire présenté le 23/05/2022, devant un jury composé de :

- M. Philippe Sénéchal, professeur d'Histoire de l'art moderne
- M. Simon Texier, professeur d'Histoire de l'art contemporain
- Mme Marie-Pierre Ribère, assistante de conservation au département mode et textile au musée des Arts décoratifs de Paris

Annexe 1 : Extrait du Registre des Décès pour l'Année 1971, 17 octobre 1973, Paris, Archives Nationales, 1980035/1090/25308, n° de notice c-244446 :

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT des ALPES-MARITIMES  ARRONDISSEMENT de GRASSE

**MAIRIE DE CANNES**

---

Extrait du Registre des Décès pour l'Année 1971

---


N° d'acte : 809  
de WAGNER  
Maggy Anna

le six août mil neuf cent soixante-onze  
est décédée, Maggy Anna de WAGNER  
née à VIENNE (Autriche)  
le premier septembre mil huit cent vingt-seize  
Fille de Daniel Robert Ernest de WAGNER  
et de Margaritha Maria Prudence Eugénie Van SPEYBROUCK époux décédés  
Epouse de Pierre Eugène Ferdinand BESANÇON

Certifié le présent extrait conforme aux indications portées  
au registre et délivré sur papier libre pour service administratif.

Cannes, le 17 OCTOBRE 1973

Pr. le Maire,  
L'Officier d'Etat Civil Délégué,

 *R. Lantier*

N° 13 - E. C. - 8.000 - V - 73

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

H. LEFÈVRE PONTALIS  
DÉPUTÉ DE LA SARTHE

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**  
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

PARIS, LE  
30, AVENUE MARCEAU, VIII<sup>E</sup>  
ÉLY. 71-98

Référence à rappeler

**NOTE**

**SUR LA PROPOSITION, POUR LA CROIX DE LA LÉGIION  
D'HONNEUR DE Mme MAGGY BESANCON de WAGNER**

Titres

- Bachelière-es-lettres
- Infirmière de guerre de 1914 à 1918
- Conseiller du Commerce Extérieur
- Directrice artistique de la Maison DRECOLL: 1919 à 1929  
MAGGY ROUFF : 1929 à 1948
- Administratrice de l'Union Française des Industries Exportatrices
- Vice-Présidente de la classe de la Haute Couture à l'Exposition de Bruxelles - Membre du Jury.
- Vice-Présidente de la même classe à l'Exposition de Paris 1937
- Mission de Conférences à l'Étranger sur les Industries d'Art françaises (États-Unis, Italie, Angleterre, Hollande, Suisse, Autriche - de 1931 à 1938).
- Auteur de l'ouvrage "La Philosophie de l'Elegance" (Ouvrage édité pendant l'occupation, et en infraction aux règlements de l'occupant, alors en vigueur, dans le but de diffusion à l'étranger, de la subsistance de la primauté des Industries d'Art françaises).

Annuités

- Titre services militaires : de 1914 à 1918 ..... 4 ans
- - services civils : de 1918 à 1948 ..... 30 ans.
- Mme BESANCON de WAGNER a été proposée, dès 1934, sur le contingent de la Présidence de la République. Proposition alors écartée par la Grande Chancellerie pour insuffisance d'âge (alors 38 ans) (aujourd'hui 53 ans).

....//....

Annexe 3 : Acte de mariage de Maggy Rouff et de Pierre Besançon, 9 novembre 1917, Paris, Archives de la Ville de Paris, état-civil du 16e arrondissement, registre des mariages de 1917, cote 16M 205, n°1047 :

[Dans la marge, à gauche :

1047

Besançon de Wagner]

Le neuf novembre mil neuf cent dix sept trois heures du soir devant Nous Ambroise Doucède adjoint au Maire du XVIe arrondissement de Paris ont comparu publiquement en la maison commune : Pierre Eugène Ferdinand Besançon, docteur en droit avocat à la Cour d'Appel, né à Ouanne (Yonne) le dix huit février mil huit cent quatre vingt sept, domicilié à Villeneuve sur Yonne (Yonne) et actuellement lieutenant pilote aviateur, fils majeur de Louis Ferdinand Besançon, percepteur et de Clémence Léonie Augustine Arbinet son épouse sans profession, domiciliés à Villeneuve sur Yonne d'une part. Et : Maggy Anna de Wagner sans profession, née à Vienne (Autriche) le premier septembre mil huit cent quatre vingt seize domiciliée et résidant en cet arrondissement rue Octave Feuillet 91 fille majeure de Daniel Robert Ernest de Wagner, négociant, chevalier de la légion d'honneur, et de Margaritha Maria Prudence Eugénie Van Speybrouck son épouse sans profession, domiciliés rue Octave Feuillet 31 présents et consentants d'autre part.

Les futurs époux déclarent qu'un contrat de mariage a été reçu le huit novembre courant par maître Godet notaire à Paris. Aucune opposition n'ayant été faite, les contractants ont déclaré l'un après l'autre vouloir se prendre pour époux et nous avons prononcé au nom de la loi que Pierre Eugène Ferdinand Besançon et Maggy Anna de Wagner sont unis par le mariage. Dont acté en présence de Joseph Cusson quarante cinq ans Président du Tribunal de Coutances au château de l'Ecoulanderie près Coutances (Manche), Charles Lorotte cinquante ans sans profession à Paris rue Danton 10 ; Léon Goetz soixante ans industriel à Paris rue de Madrid 28, Edouard Bisson soixante trois ans artiste peintre chevalier de la Légion d'honneur à Paris avenue de Villiers 72 : Lecture faite, les époux les père et mère de l'épouse et les témoins ont signé avec Nous.

[Dans la marge, à gauche :

La future munie d'un certificat de coutume duquel il résulte que par sa nationalité suisse elle est apte à contracter valablement mariage.

Renvoi approuvé]

[Signatures : M. de Wagner, M. de Speybrouck, E. de Wagner, Édouard Bisson, Léon Goetz, P. Besançon, E. Bisson, Ch. Lorotte, A. Doucède]



Annexe 4 : Nomination au grade d'Officier de la Légion d'honneur de Édouard Louis Félix Bisson, par décret du 6 février 1906 rendu sur le rapport du Ministre de l'Industrie Publique et des Beaux-Arts, numéro de la matricule 76433, Paris, Archives Nationales, cote 1980035/132/16720, n° de notice c-206039 :

**LÉGION D'HONNEUR.**

NUMÉRO DE LA MATRICULE : 76433

NUMÉRO DU CERTIFICAT D'INSCRIPTION : \_\_\_\_\_

Nom : Bisson

Prénoms : Edouard Louis Félix

Qualité ou grade. Peintre Commissaire en chef des expositions de la société des artistes français

né le 6 Avril 1856

à Paris

a été nommé **Chevalier** de la Légion d'honneur

par décret du 6 février 1908 rendu sur le rapport du Ministre de l'Instruction Publique et des Beaux Arts

pour prendre rang du \_\_\_\_\_

Date du départ de la décoration : 24 février 1908

Idem du brevet : 20 Mars 1908

Idem du certificat d'inscription : \_\_\_\_\_

Date du décès : \_\_\_\_\_

16720

Bisson, Edouard, Louis, Félix

100-100-1007. 1906  
C-132  
1.34.265

H7 B<sup>e</sup> Berthier  
Paris.

BREVET FAIT

Annexe 5 : Extrait des minutes des Actes de Naissances d'Édouard Louis Félix Bisson, 1856, Préfecture du Département de la Seine, Paris, Archives Nationales, cote 19800035/132/16720, n° de notice c-206039 :

L'an mil huit cent cinquante-six, le six avril est né à Paris, sur le deuxième arrondissement Édouard Louis Félix du sexe masculin, fils de Éléonore Félicité Guillaume Bisson, employé au Ministère de l'Intérieur et de Marie Flore Adélaïde Gosselin son épouse, demeurant à Paris, rue Villédo n°11. Le Membre de la Commission signé : L. Vian par acte dressé en la mairie du Premier arrond<sup>t</sup> à Paris, le cinq août mil huit cent quatre-vingt dix-huit Édouard Louis Félix Bisson et Frédérique Augustine Louise Heyne ont été unis par le mariage Paris le 14 août 1899. Le Secrétaire général de la Préfecture pour le Secrétaire général, le Conseiller de Préfecture délégué signé : illisible pour copie conforme Paris le treize février mil neuf cent huit.

[Signature : M. le Conseiller de la Préfecture délégué]

Annexe 6 : Résumé des services d'Édouard Louis Félix Bisson, [s. d], Paris, Archives Nationales, cote 19800035/132/16720, n° de notice c-206039 :

Résumé des services de Bisson Édouard Louis Félix, né le 6 avril 1856 et y demeurant Boulevard Berthier n°47.

Artiste peintre, mention honorable 1881, médaille en 1891 et 1897. Hors-concours médaille 1900 Exposition universelle. Officier de l'Instruction publique depuis 1892.

Nommé attaché au ministère des Beaux-Arts en 1879 au service des Expositions des Beaux-Arts reste dans ces formations jusqu'en 1882. Entre avec le personnel de ce service cédé par l'État à la Société des artistes français au titre de sous-commissaire en 1883. Passe commissaire en 1892 et commissaire en chef en 1903.

Commissaire général pour les sections des Beaux-Arts aux Expositions universelles d'Orléans 1904, d'Angers 1905, de Tourcoing 1906.

Fondateur à St Maur des Fossés de la Société artistique de ce nom dont il fut président pendant 18 ans.

Annexe 7 : Fiche de renseignements sur Édouard Louis Félix Bisson, établie par le Ministère de l'Instruction publique des Beaux-Arts et des Cultes, 2 janvier 1908, Paris, Archives Nationales, cote 19800035/132/16720, n° de notice c-206039 :

TABLEAU A.

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.**

**MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE,  
DES BEAUX-ARTS ET DES CULTES.**

**RENSEIGNEMENTS**

*produits à l'appui du projet de décret tendant à nommer chevalier de la Légion d'honneur un candidat n'ayant pas le temps de services exigé par l'article 11 du décret du 16 mars 1852.*

1032-62-1006. [82/07]

Nom et prénoms.....	<i>Bisson</i>
Date et lieu de naissance.....	<i>Edouard, Louis, Félix, Marie.</i>
Domicile.....	<i>6 avril 1856, à Paris.</i>
Nationalité (1).....	<i>17, avenue Gourgaud, à Paris.</i>
Situation.....	<i>Français</i>
Grades universitaires (2).....	<i>Artiste peintre</i>

(1) Indiquer, s'il y a lieu, la date du décret de naturalisation.  
(2) Supérieurs à celui de bachelier.



Services militaires (3) ..... 3 périodes d'instruction au Service de la  
Télégraphie militaire faite à Paris en 1884, 1885  
et 1888. - Télégraphiste affecté au régiment  
d'infanterie à Saint-Denis

Services civils (3) ..... 25 ans de services à la Société des  
artistes Français.

Durée totale des services civils et  
militaires. .... } Attaché au ministère de l'Instruction  
publique et des Beaux-Arts de 1879 à 1883.

Situations diverses (3) .....

(3) Indiquer la date de nomination à chaque grade, emploi, fonctions, etc., ainsi que le temps passé dans chaque situation.

Missions à l'étranger, dans les colonies (3), etc .....

Actes de sauvetage et de dévouement .....

Services rendus dans les établissements de bienfaisance, les commissions (3), etc .....

Publications, titres littéraires, scientifiques, artistiques .....

*Titres artistiques.*

*Membre de la Société des artistes français.*

*A obtenu les récompenses suivantes :*

*Mention honorable 1881*

*— id — (E. U.) 1889*

*Médaille de 3<sup>e</sup> classe — 1891*

*— id — 2<sup>e</sup> — 1897*

*Médaille de bronze (E. U.) 1900.*

*Hors concours.*

*Commissaire en chef des Expositions de la Société des artistes français ; organisateur des Salons annuels depuis 25 ans.*

*Exposant à l'Exp<sup>on</sup> Univ<sup>e</sup> de St Louis en 1904*

*Président fondateur de la Société artistique*

*de Saint-Maur des Fossés depuis 18 ans*

(3) Indiquer la date de nomination à chaque grade, emploi, fonctions, etc., ainsi que le temps passé dans chaque situation.

Distinctions honorifiques . . . . .

*Officier de l'Instruction publique.*

Détails sur les services extraordinaires rendus par le candidat . . .

OBSERVATIONS :

Le Ministre de l'Instruction publique, des Beaux-Arts et des Cultes certifie, en outre, qu'il résulte de l'enquête que la moralité de M. *Edouard Bisson* permet son admission dans l'ordre de la Légion d'honneur.

Paris, le *2 janvier* 1908.

Le Ministre de l'Instruction publique,  
des Beaux-Arts et des Cultes.





Annexe 8 : Nomination au grade d'Officier de la Légion d'honneur de Pierre Eugène Ferdinand Besançon, par décret du 15 décembre 1932 rendu sur le rapport du Ministre de l'Air, numéro de la matricule 183489, Paris, Archives Nationales, 19800035/1152/31719, n° de notice c-146012 :

P. P.  
072

**LEGION D'HONNEUR.**  
NOM : Besançon

**NUMÉRO DE LA MATRICULE**  
183489

Prénoms : Pierre Eugène Ferdinand

né le 18 Février 1887

à Oranme (Yonne)

a été nommé **Chevalier** de la Légion d'honneur  
par décret du 2 Octobre 1930 rendu sur le rapport du Ministre de \_\_\_\_\_  
pour prendre rang du \_\_\_\_\_ en qualité de \_\_\_\_\_

NUMÉRO D'INSCRIPTION : \_\_\_\_\_

Date de départ..... } de la décoration | du brevet | du livret de traitement

promu au grade d' **Officier** de la Légion d'honneur  
par décret du 15 DEC 1932 rendu sur le rapport du Ministre de l'Air  
pour prendre rang du \_\_\_\_\_ en qualité de Lieutenant du  
Service général du ravitaillement en matériel d'aéronautique.

NUMÉRO D'INSCRIPTION : \_\_\_\_\_

Date de départ..... } de la délégation | du brevet | du livret de traitement  
27 JAN 1933 | 19 FEB 1936 | \_\_\_\_\_

promu au grade de **Commandeur** de la Légion d'honneur  
par décret du \_\_\_\_\_ rendu sur le rapport du Ministre de \_\_\_\_\_  
pour prendre rang du \_\_\_\_\_ en qualité de \_\_\_\_\_

NUMÉRO D'INSCRIPTION : \_\_\_\_\_

Date de départ..... } de la délégation | du brevet | du livret de traitement

Date du décès : 11-1-72 - (le décès 13-1-72)

31719 ~

5-708-J. 7697-32. [32003]

183489



Annexe 9 : Nomination au grade de Légion d'honneur de Maggy Anna Besançon de Wagner, par décret du 19 août 1952, numéro de la matricule 260922, Paris, Archives Nationales, 19800035/1090/25308, n° de notice c-244446 :

D72

**LÉGION D'HONNEUR.** NOM: M<sup>me</sup> Besançon née de Wagner

NUMÉRO DE LA MATRICULE: 260.922 PRÉNOMS: Maggy, Anna dite Maggy Rouff

né le 1<sup>er</sup> Septembre 1896

à Vienna (Autriche)

a été nommé **Chevalier** de la Légion d'Honneur

par décret du 19 AOUT 1952 rendu sur le rapport du Ministre de **INDUSTRIE COMMERCE**

pour prendre rang du \_\_\_\_\_ en qualité de \_\_\_\_\_

NUMÉRO D'INSCRIPTION: 27 AOUT 1952

Directrice de dépannage de Haute Couture

Date de départ . . . . . } de la délégation : \_\_\_\_\_ du brevet : \_\_\_\_\_ du livret de traitement : \_\_\_\_\_

15 OCT 1952 19 DECE 1952

promu au grade d' **Officier** de la Légion d'Honneur

par décret du \_\_\_\_\_ rendu sur le rapport du Ministre de \_\_\_\_\_

pour prendre rang du \_\_\_\_\_ en qualité de \_\_\_\_\_

Date de départ . . . . . } de la délégation : \_\_\_\_\_ du brevet : \_\_\_\_\_ du livret de traitement : \_\_\_\_\_

promu au grade de **Commandeur** de la Légion d'Honneur

par décret du \_\_\_\_\_ rendu sur le rapport du Ministre de \_\_\_\_\_

pour prendre rang du 25308 en qualité de \_\_\_\_\_

Date de départ . . . . . } de la délégation : \_\_\_\_\_ du brevet : \_\_\_\_\_ du livret de traitement : \_\_\_\_\_

Date du décès : 7 8 71 le décès ?

709 a-J. 203201. [32993] 260922

M<sup>me</sup> Besançon née de Wagner, Maggy, Anna dite Maggy Rouff



Annexe 10 : Lettre de Robert Alterman, vice-président délégué de l'Union Française des Industries Exportatrices, à Hubert Lefèvre-Pontalis, député à l'Assemblée nationale, 18 février 1950, Paris, Archives Nationales, 19800035/1090/25308, n° de notice c-244446 :

**UNION FRANÇAISE DES INDUSTRIES EXPORTATRICES**  
**POUR LE DÉVELOPPEMENT DES ÉCHANGES INTERNATIONAUX**  
**U. F. I. E.**

Siège Social : **37, Boulevard Malesherbes, PARIS (VIII<sup>e</sup>)**

TÉLÉPHONE : ANJOU 21 81

ADRESSE TÉLÉGRAPHIQUE :  
UFIEPAX

COMPTE CHÈQUES POSTAUX :  
1718-14

Paris, le 18 février 1950

Monsieur Hubert LEFEVRE-PONTALIS  
Député  
30 avenue Marceau  
PARIS 8<sup>e</sup>

RA/SB

Monsieur le Député,

Je crois bien faire en vous signalant l'appui donné par l'Union Française des Industries Exportatrices, en mai dernier, à une proposition pour la Croix de la Légion d'Honneur dont avait été l'objet Madame BESANÇON DE WAGNER qui fait partie, depuis sa fondation, du Conseil d'Administration de notre Groupement.

J'avais écrit à ce sujet, à deux reprises, à Monsieur Antoine PINAY, alors Secrétaire d'Etat aux Affaires Economiques, qui me répondit, par lettre du 7 juillet 1949, que le dossier avait été bien constitué et qu'il examinerait attentivement le mérite de l'intéressée.

J'ignore actuellement si ce dossier est toujours au Cabinet du Secrétaire d'Etat aux Affaires Economiques ou s'il a été transmis par celui-ci à Monsieur le Ministre de l'Industrie et du Commerce.

Quoi qu'il en soit, j'ai tenu à vous faire connaître cet état de chose, car l'Union Française des Industries Exportatrices veut rendre hommage à l'animatrice d'une maison universellement réputée, qui n'a cessé, au sein de notre Conseil, de faire preuve d'un très grand dévouement et d'un particulier attachement à l'action de notre Groupement pour le développement de nos exportations traditionnelles sur les marchés étrangers.

Je ne puis donc, en plein accord avec notre Président, Monsieur Etienne VAUTHERET, qu'appuyer cette candidature et la recommander à votre bienveillante attention.

.....

UNION FRANÇAISE DES INDUSTRIES EXPORTATRICES  
POUR LE DÉVELOPPEMENT DES ÉCHANGES INTERNATIONAUX  
U. F. I. E.

Siège Social: 37, Boulevard Malesherbes, PARIS (VIII<sup>e</sup>)

TELEPHONE: ANJOU 27 81  
TELEGRAMME: U.F.I.E.P.A.  
COURTESY: EXPORT  
PARIS

.....  
Recevez, Monsieur le Député, l'expression de mes  
sentiments les plus distingués.

Monsieur Hubert LEBLANC-ROUILLON  
Député  
30 Avenue Pasteur  
PARIS 8<sup>e</sup>

Le Vice-Président délégué



R. ALTERMAN

Le grand bien faire en vous adressant l'apport de nos  
par l'Union Française des Industries Exportatrices, en son honneur,  
à une proposition pour la Croix de la Légion d'Honneur dont vous  
êtes l'objet d'une nomination en vertu de votre dévouement, de votre  
l'adhésion au Conseil d'Administration de notre Groupement.

L'avis émis à ce sujet, à deux reprises, à Monsieur  
Hubert LEBLANC-ROUILLON, alors Secrétaire Général aux Affaires Étrangères,  
qui ne répondit, par lettre de 7 juillet 1929, que le dossier avait  
été bien constitué et qu'il examinait attentivement la matière de  
l'indépendance.

L'ignorer effectivement et ce dossier est toujours au  
Cabinet du Secrétaire d'État aux Affaires Étrangères où il a été  
transmis par celui-ci à Monsieur le Ministre de l'Industrie et du  
Commerce.

Quel qu'il en soit, j'ai tenu à vous faire connaître  
cet état de chose, car l'Union Française des Industries Exportatrices  
vaut tant par son œuvre à l'étranger qu'elle vaut par son dévouement  
à la France, et c'est en ce sens que nous sommes, de la part de  
un très grand développement et d'un véritable attachement à l'Union  
de notre Groupement pour le développement de nos exportations  
traditionnelles sur les marchés étrangers.

Je ne puis donc, en plein accord avec votre Président,  
Monsieur Kléber VANDERLINDT, appuyer votre candidature et je  
recommande à votre Excellence.

.....



Annexe 11 : Lettre de Jean Gaumont-Lanvin, président de la Chambre syndicale de la couture parisienne, à Hubert Lefèvre-Pontalis, député à l'Assemblée nationale, 18 février 1950 ; et copies de deux lettres de Jean Gaumont-Lanvin au Ministre de l'Industrie et du Commerce, 13 février 1950, Paris, Archives Nationales, 19800035/1090/25308, n° de notice c-244446 :

CHAMBRE SYNDICALE  
DE LA  
COUTURE PARISIENNE

SYNDICAT PATRONAL FONDÉ EN 1868

102, RUE DU FAUBOURG St-HONORÉ

ÉLYSÉES 91-71

C. P. Paris 2283-60

Paris, le 13 Février 1950

Monsieur LEFEVRE-PONTALIS  
30, Avenue Marceau  
P A R I S  
-:-:-:-:-

Monsieur le Député,

Je vous prie de trouver ci-inclus copies des deux lettres, que d'accord avec Monsieur BESANCON de WAGNER, j'ai envoyées à Monsieur le Ministre de l'Industrie et du Commerce et à Monsieur le Secrétaire d'Etat à l'Economie Nationale.

Veillez agréer, Monsieur le Député, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

LE PRESIDENT

*J. Gaumont-Lanvin*

J. GAUMONT-LANVIN



Paris, le 13 Février 1950

Monsieur le Président de la Chambre  
Syndicale de la Couture Parisienne  
à  
Monsieur le Ministre de l'Industrie  
et du Commerce

99, rue de Grenelle

P A R I S  
-:-:-:-:-

Monsieur le Ministre,

Par une lettre en date du 6 Avril 1949, je me suis permis d'appeler votre bienveillante attention sur les mérites de Madame BESANCON de WAGNER (connue dans notre profession sous le nom de MAGGY ROUFF) et sur le désir que nous aurions de la voir nommer Chevalier de la Legion d'Honneur en raison des services éminents qu'elle a rendus à notre Profession.

Je me permets aujourd'hui d'insister à nouveau, Monsieur le Ministre ; il me paraît que cette Croix serait la digne récompense de tant d'années passées au Service de la Couture.

Je vous remercie, Monsieur le Ministre, de l'attention que vous pourrez porter à cette affaire, et vous prie d'agréer les assurances de ma parfaite considération.

LE PRESIDENT

J. GAUMONT - LANVIN

Paris, le 13 Février 1950

Monsieur le Président de la Chambre  
Syndicale de la Couture Parisienne

à  
Monsieur BURON  
Secrétaire d'Etat à l'Economie Nationale  
41 Quai Branly

PARIS

Monsieur le Secrétaire d'Etat,

Par une lettre en date du 6 Avril 1949, je me suis permis d'appeler l'attention de Monsieur le Ministre de l'Economie Nationale sur les mérites de Madame BISSANCON de WAGNER (connue dans notre profession sous le nom de MAGGY ROUFF) et sur le désir que nous aurions de la voir nommer Chevalier de la Légion d'Honneur en raison des services éminents qu'elle a rendus à notre Profession.

Je me permets aujourd'hui d'insister à nouveau, Monsieur le Secrétaire d'Etat ; il me paraît que cette Croix serait la digne récompense de tant d'années passées au service de la Couture.

Je vous remercie, Monsieur le Secrétaire d'Etat, de l'attention que vous pourrez porter à cette affaire, et vous prie d'agréer les assurances de ma parfaite considération.

LE PRESIDENT

J. GAUMONT-LANVIN

Annexe 12 : Transcription de la déclaration de souscription et de versement de la société anonyme « Maison Drecoll », spécialisée dans la haute couture et dont le siège social est établi à Paris, rue Gramont, n°30, 6 janvier 1928, Paris, Archives Nationales, cote MC-ET-XXIII-1835, p. 74 à 78 :

Pardevant M<sup>e</sup> Ernest Marie Joseph Legay, notaires à Paris, soussignés.

A comparu :

Monsieur Marcel Munger, secrétaire, demeurant à Bois-Colombes (Seines) 17 rue Charles Duflos, lequel a exposé que suivant a été sous signature privée fait en quatre [mot illisible] à Paris, le vingt décembre mil neuf cent vingt sept ; il a établi les statuts d'une société anonyme devant être dénommée « Maison Drecoll » et avoir son siège à Paris, 30 rue de Gramont.

Cette société ayant pour objet principal toutes opérations de haute couture et plus spécialement l'exploitation, la mise en valeur et le développement du fonds de commerce industriel et commercial de haute couture, connu sous le nom de « Ch. Drecoll » et exploité actuellement à Paris, 130 avenue des Champs-Élysées.

La société pouvant valablement faire toutes opérations industrielles financières ou commerciales, mobilières ou immobilières, qui se rapporteraient fût-ce indirectement à son objet principal ou qui pourraient avoir pour résultat un développement de ses opérations et il a ajouté que le capital social est fixé à la somme de trois millions sept cent cinquante mille franc divisé en trente sept mille cinq cents actions de cent francs chacune, sur lesquelles cinq mille actions ont été attribuées en représentation d'apports en nature faits à la société et les trente deux mille cinq cents actions de surplus, sont toutes à souscrire et à libérer en mémoire et payable à concurrence d'un quart à la souscription.

[Signatures dans la marge : M<sup>e</sup> Ernest Marie Joseph Legay et M<sup>e</sup> Pierre Henri Moreau<sup>1</sup>]

#### Déclaration de souscription et de versement

Ceci expose, le comparant déclare que les trente deux mille cinq cents actions de cent francs chacune de la Sté « Maison Drecoll », représentant la partie du capital social à souscrire et à libérer en mémoire ont toutes été souscrites par douze souscripteurs pour leur montant intégral et qu'il a été versé par chacun d'eux, une somme égale au quart du montant des actions par lui souscrites, soit au total une somme de huit cent douze mille cinq cents francs qui a été déposée à la société d'Études du Nord établie à Paris.

Et l'appui de la déclaration, le comparant a représenté au notaire soussigné un état certifié sincère et véritable et signé par lui, contenant les noms, prénoms, professions et domiciles des souscripteurs, le nombre d'actions qu'ils ont respectivement souscrites et le montant des versements effectués par chacun d'eux.

Conformément à la loi, sont demeurés et amenés après avoir été signés « *ne varietur* » par le comparant et revêtus d'une mention signée du notaire soussigné

---

1. Confrère de M<sup>e</sup> Ernest Marie Joseph Legay.



1° L'état des souscripteurs

2° Et marginal des statuts de la dite société

Lesquelles préétablies sur timbre seront enregistrées en même temps que les présentes.

Dont été fait et passé à Paris, en l'étude de Me Legay l'un des notaires soussignés au 3 rue Saint Lazare.

L'an mil neuf cent vingt huit, le six janvier et lecture faite, le comparant a signé avec les notaires.

[Signatures dans la marge : M<sup>e</sup> Legay, M<sup>e</sup> Moreau et M. Munger]

Maison Drecol

Société anonyme au capital de 3750,000 F

Siège social à Paris ; 30 rue de Gramont

Liste des souscripteurs

des trente deux mille cinq cents actions de cent francs chacune représentant la partie du capital social à souscrire et à libérer en mémoire et état des versements effectués.

N <sup>os</sup> d'ordre	Noms, prénoms, professions et domiciles des souscripteurs	Nombres d'actions souscrites	Montants des actions souscrites	Montant des versements effectués
1	Auerbach Henri, administrateur de sociétés, 12, Place Malesherbes, Paris	10,000	1,000,000	250,000
2	Hayem Félix, administrateur de sociétés, 161, avenue Victor Hugo, Paris	7,500	750,000	187,500
3	Hayem Maurice, administrateur de sociétés, 20, rue Pétrarque, Paris	7,500	750,000	187,500

4	Kahn Henry, propriétaire, 7 rue Decamps, Paris	5,000	500,000	125,000
5	Haas Gustave, administrateur de sociétés, 8 rue Renault, Paris	500	5,000	12,500
Et reporter		30,500	3,050,000	762,500

[Dans la marge à gauche, à gauche : Signé *ne varietur* par M. Munger et annexé à la minute d'un acte de déclaration de souscription et de versement reçu par Me Legay, notaire à Paris, soussigné, le six janvier mil neuf cent vingt huit et Me Moreau son confrère aussi notaire à Paris]

[Signatures dans la marge : M<sup>e</sup> Legay, M<sup>e</sup> Moreau et M. Munger]

		reporter	762,500	3,050,000	762,500
6	Lebhar Raoul, industriel, 7, rue des Batignolles, Paris	500	5,000	12,500	
7	Schneider Robert, ingénieur, 50, rue de Moscou, Paris	300	30,000	7,500	
8	Delahalle Romain, architecte, 34, rue du Colisée, Paris	600	60,000	15,000	
9	Midlarski Geoges, commerçant, 87, boulevard Beaumarchais, Paris	300	30,000	7,500	
10	Munger Marcel, secrétaire, 70, rue Charles Duflos, Bois-Colombes (Seine)	150	15,000	3,750	
11	Preey Eugène,	100	10,000	2,500	

	expert comptable, 17, rue de la Révolution, Ivry (Seine)			
12	Ellies Gaston, chef comptable, 111, boulevard Richard Lenoir, Paris	50	5,000	1,250
	Total des actions souscrites : trente deux mille cinq cents	32,500 et reporter	3,250,000	812,500

Le soussigné Macel Munger, secrétaire, demeurant à Bois Colombes (Seine), 70 ru Charles Duflos, a établi, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme qu'il se propose de fonder sous la dénomination de :

Maison Drecoll

Statuts

Titre Premier

Formation – Objet – Dénomination – Siège – Durée

Article 1er

Formation de la Société

Il est formé un Société Anonyme qui existera entre les propriétaires des titres ci-après créés et qui sera régie par les loirs des 24 juillet 1867, premier Août 1893, 16 Novembre 1903, 22 Novembre 1913, ainsi encore que par les présents statuts et par toutes lois nouvelles qui viendraient à être promulguées et dont le bénéfice sera de plein droit acquis à la Société présentement constituée.

Article 2

Objet

La Société a pour objet toutes opérations de haute couture.

La Société aura plus spécialement pour objet l'exploitation, la mise en valeur et le développement du fonds industriel et commercial dont l'apport lui est fait aux termes de l'article 7 ci-après.



La Société pourra valablement faire toutes opérations industrielles, financières ou commerciales, mobilières ou immobilières, qui se rapporteraient fut-ce indirectement, à son objet principal, ou qui pourraient avoir pour résultat un développement de ses opérations.

L'Assemblée générale, réunie extraordinairement, pourra à quelque époque que ce soit, modifier le présent article et y faire toutes adjonctions ou modifications que la majorité de l'Assemblée estimerait utiles, ces modifications dussent-elles avoir pour conséquence la transformation de l'objet social.

### Article 3

#### Dénomination

La Société prend la dénomination de :

« Maison Drecoll »

Société Anonyme.

[Dans la marge à gauche : Signé *ne varietur* par M. Munger fondateur et annexé à la minute d'un acte de déclaration de souscription et de versement reçu par M<sup>es</sup> Legay et Moreau, tous deux notaires à Paris, le 6 janvier mil neuf vingt huit]

[Signatures dans la marge : M<sup>e</sup> Legay, M<sup>e</sup> Moreau et M. Munger]

Du montant des actions souscrites : trois millions deux cent cinquante mille francs.

Du montant et des versements effectués : Huit cent douze mille cinq cents francs.

Paris, le huit janvier mil neuf cent vingt huit.

Certifiée sincère et véritable

[Signatures dans la marge : M. Munger]

Pardevant Me Ernest Marie Joseph LEGAY et Me Pierre Henri MOREAU, son confrère tous deux, Notaires à Paris soussigné.

A COMPARU :

Monsieur Maurice Hayem, administrateur de Sociétés, demeurant à Paris, 20, rue Pétrarque.

Agissant ici en qualité d'administrateur de la Société Anonyme dénommée « Maison Drecoll », dont le siège est à Paris, 30, rue de Gramont.

Lequel a, par ces présentes, déposé à Me LEGAY, notaire soussigné et l'a requis de mettre au rang de ses minutes à la date de ce jour, pour qu'il en soit délivré tous extraits et expéditions que besoin sera :

1ent.- La copie certifiée conforme et signée par le Président du Conseil d'administration, du procès-verbal de la délibération en date du dix sept décembre mil neuf cent vingt sept, du Conseil d'Administration de la Société anonyme « CH. DRECOLL » ayant son siège à Paris, 11, rue Lord Byron, aux termes de laquelle délibération, l'Assemblée a :

Décidé, sous réserve de la ratification des Assemblées Générales extraordinaires à réunir à cet effet, d'accepter l'offre faite à la Société par une Société en formation, d'acquisition de son fonds de commerce de couture, y compris le mobilier commercial, mais à l'exclusion de ses droits au baux, moyennant 1°- le prix de Cinq cent mille francs en espèces, payable comptant, 2°- l'attribution de Cinq mille actions d'apport entièrement libérées de cent francs chacune et treize mille parts de fondateurs ; 3°- et la vente des marchandises par la Société nouvelle pour le compte de la Société.

Autorisé le paiement d'une commission aux intermédiaires.

Et donné tous pouvoirs à Présidents pour procéder à l'apport dudit fonds de commerce.

2ent.- L'extrait certifié véritable et signé par le Président du Conseil d'administration du procès-verbal de la délibération en date du six Janvier mil neuf cent vingt huit, de l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la même Société, aux termes de laquelle délibérations, l'Assemblée a notamment :

Approuvé et confirmé en tant que de besoin la résolution prise par le Conseil d'administration.

[Dans la marge à gauche : Georges Marlin, notaire, demeurant à Paris, 93 rue Saint Lazare]

Annexe 13 : Acte relatif à la constitution, à la modification et à la dissolution de la maison de couture Drecoll, Registre du commerce, Tribunal de commerce de la Seine de l'année 1925, Paris, Archives de Paris, cote D33U3 1095, p. 409-410 :

REGISTRE

NUMÉRO D'ORDRE et Date de l'inscriptions au Registre chronologique	NOM COMMERCIAL Raison de Commerce ou dénomination Enseigne	NOM, PRÉNOMS, PSEUDONYME, ÉTAT-CIVIL Nationalité des Commerçants ou des Associés ou Tiers autorisés à administrer, gérer ou signer pour la Société	OBJET DU COMMERCE Objet de la Société	ÉTABLISSEMENT principal ou Siège social	SUCCURSALES ou Agences	FONDS DE RÉSERVE Distributeurs (Nom, prénoms, adresse, statut)
40561 11.04.1925 1112.2.2.39	220 11813 M <sup>me</sup> G <sup>de</sup> Drecoll France - Menus	Bezanson ne Wagner G <sup>de</sup> le 10.12.1865 dom <sup>ne</sup> ad Paris 13 <sup>e</sup> av. de la Chapelle Lond. Bentley, Millam 15.75 Londres (anglais) Poulanchon de Cadum 5.17 Alger M <sup>me</sup> Charle 7.595 - Nancy	Couture mode Le magasin pour luxe parfums et accessoires crayons de Publicité et branches divers s'y attachant	130 <sup>pt</sup> de Champs Élysées 8 <sup>e</sup>		
6512.2.2.33		Paquet Léon né à Louisy (Yonne) le 30.12.1865 dom <sup>ne</sup> ad Paris 10 av. N <sup>o</sup> 12				
6512.2.2.34		Masson Andrie né à Bruxelles le 11.12.1892 nat <sup>ne</sup> belge dom <sup>ne</sup> à Paris 1 Rue de Valenciennes 4 <sup>e</sup>				
6512.2.2.35		A M <sup>me</sup> Huguette Bezanson de Wagner nee à Liège (Autriche) le 1-9-1896 - dt Paris 13 <sup>e</sup> Av. des Champs Élysées (comp <sup>te</sup> fo) (12-11-1925)				
6512.2.2.36		A Girard de Bancourt né à Paris (11 <sup>e</sup> ) le 1-12-1911 dt à Paris 21 <sup>e</sup> Av. de la (10-12-11-1925) fo.				





Annexe 14 : Transcription d'un article : CLARENS Juliette, « La mode : Mme Maggy Rouff nous parle du présent et de l'avenir de la couture française », *Le Journal*, n°16109, 25 novembre 1936, p.6 :

Mme Maggy Rouff – qui, aux heures de liberté, reprend son nom de femme du monde, et s'appelle alors Maggy Besançon de Wagner – est un des exemples d'activité et de combativité les plus remarquables qui soient !

Toujours souriante, paisible, aimable, cette jeune femme blonde dont les créations appréciées du monde entier disent assez le goût et le sens artistique, fait montre d'une magnifique ardeur et d'un chauvinisme profond, lorsqu'on vient à lui parler de la situation commerciale actuelle de la France – et d'une de ses ressources pécuniaires les plus certaines – la couture !

C'est elle que la P.A.I.S – qui défend toujours si énergiquement la défense de la protection artistique de la vraie couture contre la dangereuse copie – a voulu pour présidente.

Avec un courage auquel il faut rendre hommage, elle a présenté, en pleine période de crise, des collections plus importantes et plus somptueuses encore peut-être, qu'au temps de la prospérité.

Nous devons donc d'aller l'interroger, une des premières sur les répercussions fâcheuses que peut avoir la prochaine application des 40 heures.

- Ce sera un désastre, nous a-t-elle déclaré ! Les nouvelles taxes interdisent déjà toutes tractations. La couture française court le plus grand péril, avec les nouvelles charges qui pèsent actuellement sur elle. Cela, il faut qu'on le dise, qu'on le répète, car nous sommes tous décidés à lutter jusqu'au bout pour faire triompher la cause de la mode parisienne, ambassadrice fidèle de notre pays à l'étranger.

« Nous avons, jusqu'ici, consenti les plus lourds sacrifices ; nous avons « tenu » envers et contre tout... Mais les ressources de chacun, de chacune, ne sont hélas ! Pas inépuisables !... »

- Cependant, n'espérez-vous pas une reprise réelle, grâce à la dévaluation et aussi à... l'Exposition de 1937 ?

- Si, nous vivons dans cette attente !... Pour notre part, nous nous inspirons déjà de l'atmosphère fastueuse que l'on respirera au printemps.

C'est à cette époque, en effet, que doit avoir lieu, aussi le couronnement du roi d'Angleterre pour lequel nous ferons des robes magnifiques, taillées dans les plus belles soieries de France.

- Une mode spéciale ?

- Non, une mode belle, voilà tout, comme toutes celles que nous essayons de lancer toujours.

- Quels tissus prévoyez-vous pour la saison prochaine ?

- Des satins, beaucoup de satins et des brochés. On fera aussi de la broderie parce qu'elle symbolise le luxe qui doit renaître pour faire revivre notre prestige national. J'emploierai également de la dentelle et du tulle, ces deux matières étant essentiellement féminines. Je ferai aussi du pailletage, mais le pailletage très beau est cher... on ne peut donc, sans l'amoinrir, le généraliser, il faut plutôt l'employer comme « document ». J'aime aussi les lamés inspirés du goût persan.

- Allongerez-vous ou raccourcirez-vous les jupes ?

- Le « soir » sera long toujours, et le tailleur de 6 heures aussi, car, à mon avis, il y a anomalie entre

le raccourci d'une jupe et un tissu riche. Le jour, par contre, sera court – plus court que les saisons dernières.

- Aimerez-vous les imprimés pour l'été ?...

- Oui, le soleil réclame de la fantaisie... Mais l'été... c'est encore loin... Les femmes, aujourd'hui, songent plus aux sports d'hiver qu'aux bains de mer... Pour courir dans la montagne et faire du ski, je leur combine des costumes classiques, car, à mon sens, on ne saurait pratiquer ce sport vêtue en skieuse d'opérette. Je prépare donc des pantalons longs, étroits de jambes qui s'accompagneront de bas et de guêtres, et je prépare aussi des culottes courtes et blousantes.

« Sur celles-ci, qui seront volontiers sombres, je mettrai des vestes en gros cuir ou en tissu divers, tous imperméabilisés bien entendu.

Sous ces vestons, des blouses fantaisie, taillées dans ces légers cachemires, dont Rodier a le secret, ou dans ces tissus d'homme, zébrés de rayures aux couleurs des différents clubs, jetteront des nuances claires et gaies, et je ferai aussi, bien entendu, des chandails classiques, ainsi que tous les attributs qui doivent accompagner les costumes sports d'hiver, c'est-à-dire les écharpes, les gants et les ceintures... »

C'est sur cette vision des vacances prochaines que nous primes congés de Mme Maggy Rouff.



Annexe 15 : Transcription d'un article : AUCLAIR Marcelle, « Au secours des industries du luxe : Interview de Mme Besançon de Wagner (Maggy Rouff) », *Paris-soir*, 14e année, n°4608, 6 février 1936, p. 10 :

Chez Maggy Rouff, on repeint les salons et les alentours pour que tout soit frais, neuf, clair, pour la présentation des modèles d'été. Le ciel d'hiver colle aux larges baies qui donnent sur l'avenue des Champs-Élysées, et pourtant il suffit de la teinte azur qui chante dans la salle des mannequins, des tissus printaniers aperçus par une porte entr'ouverte pour qu'on sente qu'à toute heure on pense dans cette maison que les jours allongent et que le printemps va bientôt revenir... Derrière les portes closes, on crée les robes d'été...

Il est tôt dans la matinée. Mme Besançon de Wagner me reçoit avant de se mettre à la création de ses modèles. Son immense bureau, gris argent et miroirs, où toute ligne est pure et tout reflet discret, est à l'image de la jeune femme blonde, au beau visage de Minerve moderne, qui me parle. Elle est vêtue de satin noir, un serpent d'or et de pierreries s'enroule à son poignet gauche. Elle a le type exact de la Parisienne élégante. J'oublie presque que c'est un couturier que j'interroge : c'est l'avis d'une femme qui aime belles robes et beaux bijoux pour elle-même avant de les aimer pour les autres... Et cela est d'un très grand prix...

- Pour sauver la couture française, pour lui garder son prestige, il faut qu'elle reste ce qu'elle a toujours été : la plus luxueuse qui soit au monde... Depuis quelques années, on a peur en France d'employer ce mot, luxe. A tel point qu'on essaie actuellement de le remarquer par le mot qualité. Et pourtant, ce qui a attiré en France des millions d'étrangers, c'est que Paris leur semblait la ville du grand luxe. L'Argentine, l'Américaine ne venaient pas à Paris chercher des robes à quatre sous, mais les toilettes aussi somptueuses, aussi chères qu'un bijou. C'est cette robe-là que Paris est seul à pouvoir faire, c'est sur ce terrain qu'il est imbattable...

Cela me rappelle ce que me disait à New-York une amie américaine : « On trouve ici des robes ravissantes... Mais n'empêche que lorsque, dans un bal, je porte une de mes robes françaises, elle ressort au milieu de toutes les allures comme un vrai diamant au milieu de pierres fausses ; vingt personnes m'en font la remarque : cela oui, c'est Paris... »

- On fabrique dans le monde entier à bon marché, poursuit Mme Besançon de Wagner. Cela n'est pas une raison pour que nous fassions autant. Si nous céditions à cette tentative, la mode française serait morte. Le seul moyen de conserver notre prestige... et nos acheteurs, c'est de continuer à créer librement une mode de grand luxe. Mais pour avoir ce courage, il faut que nous soyons soutenus par la femme française qui garde les moyens de s'habiller, par l'opinion publique et par la presse... Que dirait-on, en France, si sous prétexte que le pouvoir d'achat a diminué, on se contentait de faire du vin ordinaire avec nos raisins de Bordeaux et de Bourgogne ?... C'est pourtant une folie de ce genre qu'on veut nous pousser à commettre, en nous demandant de faire des robes moins luxueuses.

Mme Besançon de Wagner, présidente d'honneur de la P.A.I.S (Protection Artistique des Industries Saisonnières) a des statistiques à portée de la main. Elle nous apprend que le jour où les industries de luxe périliteront dans notre pays, deux millions d'ouvriers et d'ouvrières seront en chômage.

Ce sont eux qu'il faut à tout prix sauver.

N'ayons plus peur de ce mot : luxe. Donnons des fêtes luxueuses, portons des robes luxueuses. Le

peuple français a toujours aimé le luxe, il a créé une auréole à ses femmes élégantes, car il sait bien, d'instinct, que c'est ce luxe qui le fait vivre. Avez-vous vu la foule massée sur le trottoir pour un grand mariage, un grand bal ? Ce peuple admire, il applaudit. « Il a du goût, il adore les belles choses », pensions-nous jusqu'à aujourd'hui. Les événements nous prouvent qu'il a aussi plus de bon sens que ceux qui ont lancé, il y a quelques années, « le snobisme de la purée ».

Si Jeanne Lanvin représente la haute couture parisienne dans son expression la plus noble, Maggy Rouff – je veux dire Maggy Besançon de Wagner, animatrice de la maison Maggy Rouff – représente, elle, la jeune couture dans son expression la plus aristocratique.

« Maggy Rouff » est la femme dont l'imagination, aujourd'hui, gagne de vitesse sur tous les parcours du globe, celle qui change le plus souvent d'idées, peut-être parce qu'il faut toujours être prête, a dit un grand physicien, à quitter une vérité pour une autre plus vraie encore – et dont les idées sont des robes.

Le principe de Maggy Besançon de Wagner est le mouvement ; sa loi, le changement. Mais son merveilleux secret, qui n'est qu'à elle, c'est la divine transition, le délicat passage d'une saison à une autre saison.

Devant la collection de Maggy Rouff, où les robes s'épanouissent comme des fleurs, on songe à ce beau conseil, si bien compris par Rémy de Gourmont, et que les fleurs elles-mêmes nous donnent : « Une autre, et puis une autre... »

Les robes, ici, sont des corolles qui cherchent des femmes.

J'ai rencontré Mme Besançon de Wagner dans son cabinet de travail, une claire et vaste pièce aux murs d'un bleu très pâle, au tapis bleu sombre en partie recouvert par une grande fourrure blanche, aux meubles d'une ligne très moderne et très pure. Sur le bureau, couché parmi les papiers, un pékinois soyeux, altier et agressif.

Mme Besançon de Wagner souriait et parlait de bonne grâce. Je la regardais : l'élégance et la féminité mêmes, et, sous un front intelligent, des yeux, de la couleur du décor : un bleu inimitable, qui, je crois, n'est qu'à elle, un bleu à la fois très doux et très rare, à peine touché de gris. Je l'écoutais ; une belle voie harmonieuse et sensible d'artiste, évoquant ses débuts comme modéliste dans une maison autrefois célèbre, et qui périclitait doucement.

- Est-il indiscret de vous demander quelle est votre méthode de travail, et comment se crée une grande collection ?

- Nullement indiscret... Vous savez évidemment que nous avons deux grandes collections de saison : celle des modes d'hiver que nous présentons au début d'août, celle des modes d'été que nous présentons au début de février. Et deux petites collections de demi-saison : l'une présentée fin avril pour le complément des robes d'été et celle d'automne, l'autre fin octobre pour le complément des robes d'hiver et celles de printemps. Le 15 mai, j'ai commencé ma grande collection d'hiver. Pendant deux ou trois semaines, de neuf heures du matin à sept heures du soir, j'ai reçu les fabricants de tissus, de dentelles, de ceintures, de boucles, de boutons, de sacs, de frivolités, qui me présentaient leurs créations... J'arrive à voir, ainsi, des milliers de tissus par jour. Je choisis ce qui me plaît, je fais venir au besoin les pièces, et je procède à une seconde élimination. Je finis ce premier travail dans les premiers jours de juin, et je consacre tout le reste du mois à faire mes toiles, recherches des coloris spéciaux établis pour moi seule. Ensuite, juillet est exclusivement consacré à la fabrication matérielle. Chaque robe exige trois ou quatre essayages, sur le mannequin qui la



portera. Cela représente environ 600 essayages, et combien de tâtonnements pour la mise au point définitive !... Il m'arrive de partir sur un thème... Puis, à cause de je ne sais quoi, d'une inspiration, d'une boucle de ceinture, d'une agrafe, d'une fleur, de finir sur un autre thème... Après combien de confrontations avec les inventions fraternelles que nous offre le génie artisanal des industries apportées au premier élément, combien d'hésitations, de transformations et de nouvelles recherches une idée nouvelle surgira-t-elle !..

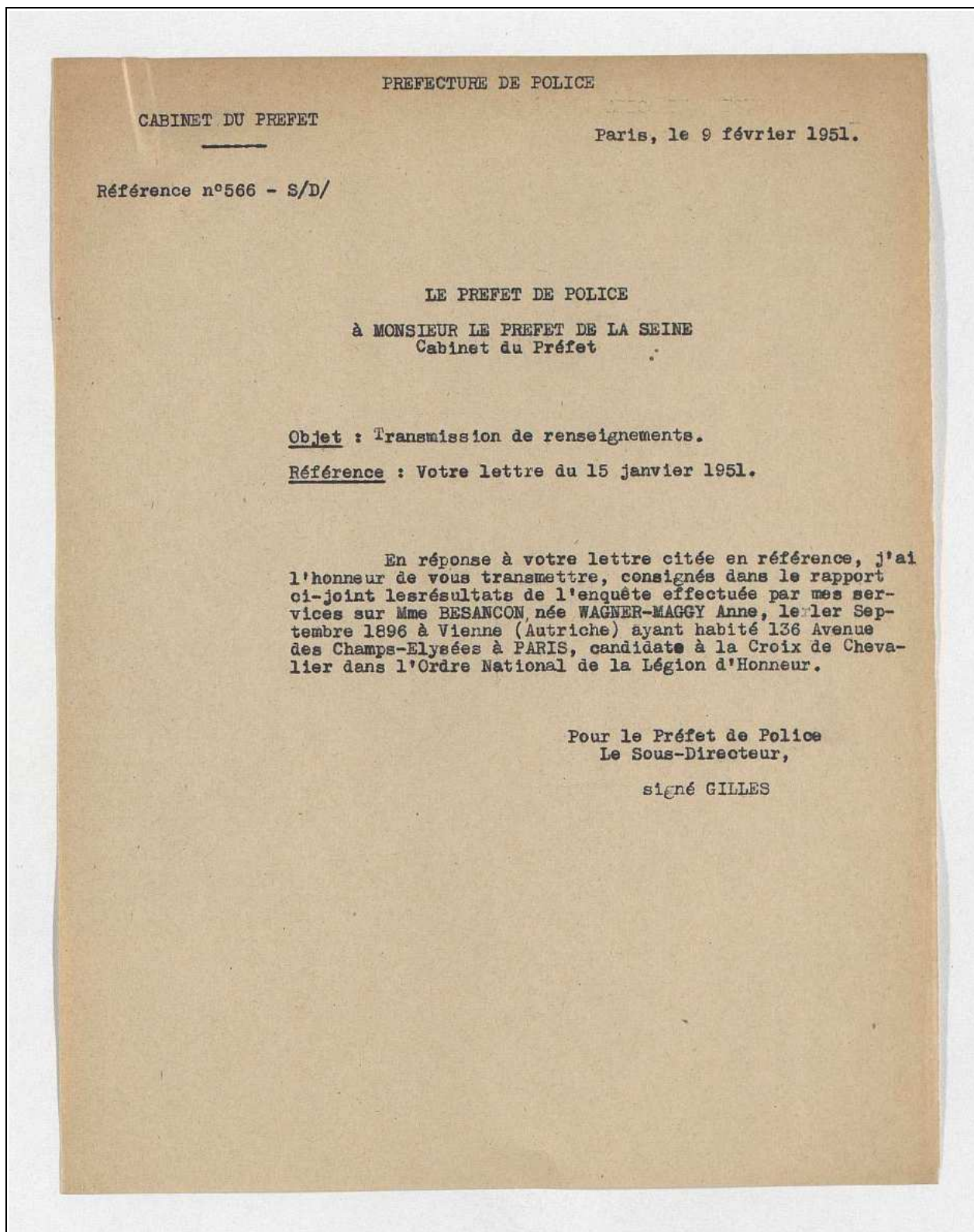
« Ainsi, parfois, ne reste-t-il rien de l'élément fondamental, comme ces grands chocs de cloche, qui se fondent harmonieusement dans la vibration élargie de tous les sons réveillés par eux.

- C'est ici que vous travaillez ?

- Dans cette pièce même... Là, je dessine mes modèles ; là je prépare mes toiles. Là, je drape, j'épingle le tissu sur le mannequin ; là j'étudie les essayages.

Mme Besançon de Wagner me montre son bureau, un petit divan, l'estrade et la longue glace tenant tout un côté de la pièce, et sur laquelle sont braqués des réflecteurs... Je suis émue de penser que c'est dans ce petit espace et cette claire solitude que travaille, rêve, invente, imagine, ce cerveau qui met en mouvement des machines à travers le monde.

Annexe 17 : Copie et lettre de Gilles, sous-directeur du Préfet de Police, à Monsieur le Préfet de la Seine, transmettant des renseignements sur Maggy Rouff, 15 janvier 1951, Paris, Archives Nationales, 19800035/1090/25308, n° de notice c-244446 :



C O P I E

Mme BESANCON est née de Wagner Maggy, Anne, le 1er septembre 1896, à Vienne (Autriche), de Daniel et de Van Speybrouk Margaritha. D'origine suisse, elle est devenue française par son mariage avec M. BESANCON Pierre, Eugène, Ferdinand, né le 18 février 1887 à OUANNE (Yonne) qu'elle a épousé le 9 novembre 1917 à Paris (16°). Elle a deux enfants.

Depuis plusieurs semaines, elle est domiciliée définitivement au "Terrefial", Avenue Ziem à Cannes (Alpes Maritimes). Précédemment, elle habitait 136 Avenue des Champs Elysées (8°).

A cette adresse, elle était directrice artistique de la société à responsabilité limitée dite : "Maggy Rouff" (haute couture), créée le 2 septembre 1939, au capital de 300.000 francs et inscrite au Registre du Commerce de la Seine sous le n°2812893B

M. BESANCON, son époux, était gérant de cette entreprise qui a été dissoute le 19 janvier 1950, par suite de cessation de commerce.

Antérieurement, M. et Mme BESANCON exploitaient le cabaret-restaurant "L'ATLANTIDE" - 9, rue Delambre (14°), dont ils étaient propriétaires.

Favorablement représentée dans son entourage, elle n'a fait, jusqu'à ce jour, l'objet d'aucune remarque tant au point de vue politique que national durant l'occupation.

Elle est inconnue au greffe du Parquet de la Cour de Justice de la Seine.

Son nom n'est pas noté aux Sommiers Judiciaires.



Annexe 18 : Acte relatif à la constitution, à la modification et à la dissolution de la maison de couture L. Rouff, Registre du commerce de l'année 1925, Tribunal de commerce de la Seine, Paris, Archives de Paris, cote D33U3 1091, p. 357-358 :

REGISTRE

357

NUMERO D'ORDRE et Date de l'Enregistrement au Registre chronologique	NOM COMMERCIAL Raison de Commerce Raison sociale ou dénomination Enseigne	NOM, PRÉNOMS, PSEUDONYME, ETAT-CIVIL Nationalité des Commerçants ou des Associés ou Tiers autorisés à administrer, gérer ou signer pour la Société	OBJET DU COMMERCE Objet de la Société	ETABLISSEMENT principal ou Siège social	SUCCURSALES ou Agences	FONDES DE POUVOIR Directeurs de Succursales (Nom, prénoms, qualité, état-civil, nationalité)
<del>23 343</del>	<del>L. Rouff</del>	<del>Rouff Fernand</del>	<del>Lingerie fine</del>	<del>L. Rouff</del>	<del>Cannes</del>	<del>Rouff Fernand</del>
<del>30 Avril 1925</del>	<del>L. Rouff</del>	<del>16.7.73 Flambeur</del>	<del>Tricotage et</del>	<del>156 av. Champs</del>	<del>Paris, Champs</del>	<del>7-12-97</del>
<del>23 No. 21436</del>		<del>Picard Olympe 10.2.71 Metzger (f)</del>		<del>Elysée</del>	<del>Paris les Bains</del>	<del>Bouffroy Marie</del>
<del>37673 27 28</del>		<del>Rouff Pierre 7.12.97 Cannes (f)</del>			<del>Monte</del>	<del>29-9-88</del>
<del>44529 18 20</del>		<del>Jean Pierre Marie 21.7.85 Ag. (f)</del>			<del>Courbevoie</del>	<del>Bouffroy</del>
<del>24.12.26 4 19</del>		<del>Bloch Marcel 15.5.82 Paris f</del>				
		<del>Brunswick Charles 21.8.68 Amey f</del>				
		<del>Hatz Maxime 11.9.87 Angoulême f</del>				
		<del>Kery Annie Marie 20.10.76 Sèrardmes f</del>				
		<del>St Laurent 26 rue Bergère Paris</del>				
		<del>Morin Edouard 22.6.82 Paris f</del>				



# ANALYTIQUE

F<sup>de</sup>C<sup>de</sup> Fer 357 H

357

N° du folio

ETABLISSEMENTS présumément ou actuellement exploités dans le ressort d'autres tribunaux 3	CAPITAL SOCIAL Sommes à fournir par les Actionnaires ou Commanditaires 3	NATURE DE L'ENTREPRISE ou de la Société Commencement et Fin 10	BREVETS D'INVENTION exploités 11	MARQUES DE FABRIQUE déposées employées 12	OBSERVATIONS Régime matrimonial — Autorisation de commerce, liquidation, faillite, nantissement, etc. Cessation du commerce 13
	<del>1.000.000</del> <del>7.500.000</del> 10.000.000 <i>ew</i> <i>ew</i>	Anonyme 27-3-14 27-3-2000		24/9-27-22-9-27 <i>ew</i>	37106 6.7.32 Transfert à Cannes <i>ew</i>

Annexe 19 : Transcription du dépôt des statuts et déclaration de souscription et de versement de la société de haute couture « Rouff-Couture », dont le siège social est établi au 136, avenue des Champs-Élysées, par Fernand Armand Rouff, industriel, 5 juillet 1928, Paris, Archives Nationales, cote MC-ET-LVI-1637, p. 541 à 555 :

Pardevant M<sup>e</sup> Gustave De Ridder, notaire à Paris soussigné :

A COMPARU :

M. Fernand Armand Rouff, industriel, demeurant rue d'Antibes n°21 à Cannes, lequel a, par ces présents, déposé à M<sup>e</sup> De Ridder notaire soussigné, et l'a requis de mettre au rang de ses minutes à la date de ce jour pour qu'il en soit délivré, tous extraits et expéditions nécessaires.

L'un des originaux, d'un acte sous signature privée, en date à Paris du premier juillet mil neuf cent vingt huit, aux termes duquel le comparant a établi, les statuts d'une société anonyme dénommée « Rouff-Couture ».

Cette société ayant pour objet la formation et l'exploitation d'une maison de haute couture ainsi que toutes opérations commerciales, mobilières et immobilières se rapportant à cette exploitation : - et toutes opérations financières, mobilières et immobilières se rattachent aux objets ci-dessous.

Ladite société constituée forme une durée de cinquante années, à compter du jour de sa constitution définitive, avec siège social à Paris, Avenue des Champs-Élysées n°136 et au capital de un million six cent cinquante mille francs, divisé en trois cent trente actions de cinq mille francs chacune dont deux cents actions privilégiés « A » et cent trente actions ordinaires « B ». Il a été stipulé que toutes les actions à souscrire en capital, devraient être libérées à la souscription.

Les cent trente actions ordinaires catégorie « B » ont été attribuées à M. Fernand Rouff en représentation d'apports en nature. - Lesdites actions entièrement libérées.

Laquelle pièce non encore enregistrée mais qui le sera, en même temps que les présentes, est demeurée ci-annexer après avoir été certifiée véritable par le comparant et revêtu par le notaire soussigné, d'une mention constatant cette annexe.

Le déclarant déclare en outre : que les deux cents actions privilégiées « A » qui étaient à mettre en espèces, ont été entièrement souscrites par sept personnes ou sociétés dans des proportions différentes et qu'il a été versé en espèces par chacune d'elles, une somme égale des montants des actions souscrites pour chaque souscripteur, soit au total un million de francs ; laquelle somme se trouve séparer.

À l'appui de cette déclaration, le comptant a représenté au notaire soussigné, une pièce certifiée véritable et signée par lui contenant les noms, prénoms, qualités et actions souscrites, et le montant des versements effectués par chacun d'eux.

Laquelle pièce est demeurée ci-annexer conformément à la loi, après avoir certifiée véritable par le comparant et revêtu d'une mention d'annexe par le notaire soussigné.

En outre, le comparant reconnaît comme émanant bien de lui-même, la signature « F. Rouff » apposée sur l'original des statuts déposés et les mots « lu et approuvé » qui les précèdent.

Voulant le comparant, que l'acte dont il s'agit, acquière l'authenticité comme il eut été reçu par un notaire dans la forme voulue forme les actes notariés.

Ledit original est écrit sur cinq feuilles à dix francs quatre vingts cent mil et contient vrais renvois approuvés et quatre mots rayés.

« ROUFF-COUTURE »

Société Anonyme au capital de 1650.000 Francs

Siège social : 136, Av. des Ch. Elysées, Paris.

Liste des souscripteurs et état des versements effectués

Noms des souscripteurs	Nombres d'actions :	Montant de la souscriptions :	Montant du versement effectué :
L. ROUFF, Sté Anonyme, 8, rue Royale, Paris	188	940.000	235.000
ROUFF Fernand, Admin. de Stés, 21, rue d'Antibes, Cannes	2	10.000	2.500
ROUFF Pierre, Admin. de Stés, 8, r. Royale à Paris	2	10.000	2.500
WORMS Edouard, Admin. de Stés, 6 bis, rue de Presbourg, Paris	2	10.000	2.500
BLOCH Marcel, Admin. de Stés, 1, Av. du Parc Monceau, Paris	2	10.000	2.500

A reporter...

196

980.000

245.000

Reports	Nombre d'actions :	Montant de la souscription :	Montant du versement effectué :
	196	980.000	245.000
KATZ Maxime, Admin. de Stés, 1, rue de la Planche, Paris	2	10.000	2.500
« OMNIL », Société	2	10.000	2.500

Anonyme, 8, Bd. des Capucines, Paris			
---	--	--	--

Total des actions ..... 200

Total de la souscription.....1.000.000

Total des versements effectués.....250.000

Paris le 5 juillet 1928

Certifie véritable par M. F. Rouff ci-annexe la minute un acte par le notaire à Paris soussigné le cinq juillet mil neuf cent vingt huit.

[Signatures : F. Rouff et De Ridder]

« ROUFF-COUTURE »

Société Anonyme Française au Capital de 1.650.000 Francs

SIEGE SOCIAL :

136, Avenue des Champs Élysées – Paris

Le soussigné M. Fernand Armand Rouff industriel demeurant à Cannes, rue d'Antibes, n°21, a établi ainsi qu'il mit les statuts d'une société anonyme qu'il se propose de fonder.

#### STATUTS

#### ARTICLE PREMIER

Il est formé entre les propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme qui sera régie par les lois en vigueur, ainsi que par les présents Statuts

La Société prend la dénomination de :

« ROUFF COUTURE »

#### ARTICLE 2



La Société a pour objet :

1°- La fondation et l'exploitation d'une maison de haute couture, sous le nom de « MAGGY ROUFF » ou tout autre, ainsi que toutes les opérations commerciales mobilières et immobilières, se rapportant à cette exploitation.

2°- Toutes opérations financières, mobilières, immobilières, se rattachant directement ou indirectement aux objets ci-dessus, sans toutefois que l'énumération qui précède ait un caractère limitatif.

### ARTICLE 3

Le Siège de la Société est à Paris, Avenue des Champs Élysées, Numéro 136.

Il pourra être transféré en tout autre endroit par simple décision du Conseil d'Administration.

Des bureaux, agences et succursales pourront être établis en France, par simple décision du même Conseil.

[Dans la marge, à gauche : Annexe :certifie véritable par M. F. Rouff et annexé à la minute d'un acte par le notaire soussigné le cinq juillet mil neuf cent vingt huit]

[Signatures : F. Rouff et De Ridder]

### ARTICLE 4

La durée de la Société est fixée à cinquante années à compter de sa constitution définitive, sauf prorogation ou dissolution anticipée, ainsi qu'il sera dit sous l'article 42.

### ARTICLE 5

Monsieur Fernand Rouff apporte à la Société toutes ses études, démarches et conventions qui permettent d'assurer la constitution et l'exploitation ultérieure de la Société « ROUFF COUTURE ».

Le droit d'user du nom de « ROUFF », dans la raison et la dénomination.

En représentation de cet apport, il est attribué à Monsieur Fernand ROUFF, 130 actions ordinaires, catégorie « B », de 5.000 Francs chacune, de la présente Société et ci-après créées.

### ARTICLE 6

Le Capital social est fixé à 1.650.000 Francs divisé en 330 Actions de 5.000 Francs chacune, dont :

200 Actions privilégiées « A » et 130 Actions ordinaires « B ».

Sur ces actions les 130 actions « B » sont ci-dessus attribuées à Monsieur ROUFF, en représentation de ses apports.

Les 200 actions de surplus « A » sont à souscrire en espèces et à libérer à la souscription.

#### ARTICLE 7

Le premier versement sera constaté par un reçu nominatif, qui sera, après la constitution définitive de la Société, échangé contre un titre également nominatif.

Les titres seront extraits de livres à souches, numérotés, frappés du timbre de la Société, et revêtus de la signature de deux administrateurs ou d'un Administrateur et d'un Délégué du Conseil d'Administration.

La propriété de plusieurs actions sera constatée par un certificat collectif.

#### ARTICLE 8

Les actions resteront nominatives, même après leur entière libération.

Leur conversion en titres au porteur, après libération intégrale, pourra être autorisée sur la proposition du Conseil d'administration et par décision de l'Assemblée Générale Ordinaire.

#### ARTICLE 9

La cession des actions au porteur s'opère par la simple tradition du titre.

Celle des actions nominatives s'opère au moyen d'un transfert signé par le cédant et par le cessionnaire ou par leur mandataire et inscrit sur les registres de la Société. La transmission ne s'opère, à l'égard de la Société, que par l'inscription du transfert faite sur les registres de la Société, conformément aux déclarations du cédant et du cessionnaire ou de leur mandataire.

La Société peut exiger que la signature et la capacité des parties soient certifiées par un officier public.

Tous les frais résultant du transfert sont à la charge du cessionnaire.

Les titres sur lesquels les versements échus ont été effectués, sont seuls admis au transfert.

#### ARTICLE 10

Chaque action donne droit, dans la distribution des bénéfices, et dans la propriété de l'actif social, à une part

égale, proportionnelle au nombre des actions émises.

Les droits et obligations attachés à l'action suivent le titre dans quelques mains qu'il passe et la cession comprend toujours les dividendes échus et à échoir, ainsi que la part éventuelle sur tous fonds de réserve et de prévoyance.

La propriété d'une action emporte de plein droit adhésion aux statuts de la Société et aux décisions de l'Assemblée Générale.

#### ARTICLE 11

Les actionnaires ne sont engagés que jusqu'à concurrence du montant de chaque action, au delà tout appel de fonds est interdit.

#### ARTICLE 12

Les actions sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action.

Tous les co-propriétaires indivis d'une action ou tous les ayants droit à n'importe quel titre, sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

#### ARTICLE 13

Les représentants ou créanciers d'un actionnaire ne peuvent, sous aucun prétexte, provoquer l'apposition des scellés sur les biens et valeurs de la Société, ni en demander le partage ou la licitation. Ils sont tenus pour l'exercice de leurs droits, de s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux délibérations de l'Assemblée Générale.

#### ARTICLE 14

La Société pourra augmenter son capital en une ou plusieurs fois, par l'émission d'actions nouvelles à souscrire en espèces, ou à attribuer en représentation d'apport. Ces actions pourront être, soit des actions de priorité, soit des actions ordinaires.

Aucune augmentation ne pourra avoir lieu qu'en vertu d'une décision de l'Assemblée générale extraordinaire.

En cas d'augmentation du capital par l'émission d'actions payables en numéraires, un droit de préférence à la souscription de quatre-vingt-dix pour cent de toutes actions nouvelles à émettre sera réservé aux propriétaires des actions existant lors de chaque émission, au prorata du nombre de titres possédés par

chacun d'eux.

La souscription des derniers dix pourcent sera laissée à la disposition du Conseil d'Administration.

Ces droits de préférence ne s'exerceront pas dans le cas où les actions émises en augmentation du capital devront être attribuées à des tiers en représentation d'apports par eux faits à la Société.

L'Assemblée Générale fixera le taux d'émission des actions nouvelles. Le Conseil d'Administration fixera les conditions et délais dans lesquels les droits de préférence pourront être exercés.

L'Assemblée Générale extraordinaire, saisie dans les conditions légales, peut aussi décider, aux conditions qu'elle détermine, la réduction du capital pour quelque cause et de quelque manière que ce soit, notamment au moyen d'un rachat d'actions, d'un échange de nouveaux titres, d'un nombre équivalent ou moindre ayant ou non le même capital, et, s'il y a lieu, avec cession ou achat obligatoire d'actions pour permettre l'échange.

#### ARTICLE 15

En cas d'augmentation du capital par l'émission d'actions de numéraire, le paiement des actions est effectué aux lieux et conditions fixés par l'Assemblée Générale, ou, s'il y a lieu, par le Conseil d'Administration.

Tout versement en retard porte intérêt de plein droit en faveur de la Société, à raison de six pour cent par an, à compter du jour de l'exigibilité et sans aucune mise en demeure.

#### ARTICLE 16

La Société est administrée par un Conseil composé de quatre membres au moins et huit membres au plus, pris parmi les actionnaires.

Les Sociétés en nom collectif, les Sociétés en commandite simple ou par actions, les Sociétés anonymes, peuvent faire partie du Conseil d'Administration.

Elles sont représentées comme Administrateurs aux délibérations du Conseil : les Sociétés en nom collectif, par un ou deux de leurs associés en nom collectif, les Sociétés en commandite simple ou par actions, par un de leurs gérants, les Sociétés anonymes, par un ou deux délégués, de leurs Conseil d'Administration, sans qu'il soit nécessaire que l'associé en nom collectif, le gérant ou le délégué du Conseil d'Administration soient personnellement actionnaires de la présente Société.

Mais le Conseil d'administration d'une Société anonyme administrateur de la présente Société devra avant de nommer son ou ses délégués, le présenter à l'agrément du Conseil d'administration de la présente Société et le nommer pour une durée égale à la durée des fonctions d'administrateur de la dite Société anonyme. Au cas où une Société désignerait deux délégués pour la représenter, ainsi que la faculté en est accordée ci-dessus, elle devra indiquer celui deux délégués qui aura le droit de prendre part aux votes.



## ARTICLE 17

Les membres du Conseil d'administration sont nommés par l'Assemblée générale, pour six années, à l'expiration des six premières années, le Conseil sera renouvelé en entier.

Le Conseil se renouvelle ensuite de telle façon que la durée des fonctions de chaque administrateur ne soit pas de plus de six années.

Les membres sortants sont désignés par le sort pendant la seconde période de six années et ensuite par rang d'ancienneté. Ils peuvent toujours être réélus.

Le Conseil, peut provisoirement, et sauf confirmation par la plus prochaine Assemblée générale se compléter jusqu'au nombre maximum de sept, et, en cas de vacance par décès, démission ou toute autre cause, pourvoir au remplacement de tout administrateur pour la durée restant à courir de son mandat.

Dans le cas où les nominations provisoires faites par le Conseil ne seraient pas ratifiées par la prochaine Assemblée Générale, les délibérations prises par le Conseil auxquelles aurait participé le membre dont la nomination ne serait pas ratifiée, n'en resteront pas moins valables.

L'administrateur nommé en remplacement d'un autre dont le mandat n'était pas expiré, ne reste en fonctions que jusqu'à l'époque ou devrait expirer le mandat de celui qu'il remplace.

## ARTICLE 18

Chaque administrateur doit être propriétaire de deux actions au moins, inaliénables et frappées d'un timbre indiquant l'inaliénabilité pendant la durée de ses fonctions.

Ces actions sont affectées en totalité à la garantie des actes de l'administration, même de ceux qui en seraient exclusivement personnels à l'un des Administrateurs, elles sont nominatives et déposées dans la caisse sociale.

## ARTICLE 19

Chaque année, le Conseil choisit, un Président parmi ses membres.

En cas d'absence du Président, le Conseil désigne, pour chaque séance, un membre chargé de le remplacer.

## ARTICLE 20

Le Conseil d'administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige, sur la convocation du Président, ou de trois autres membres, au siège social ou en tout autre droit.

Les délibérations ne sont valables que si le nombre des membres qui y ont pris part, soit par eux-mêmes, soit par mandataires, représente la majorité des Administrateurs en exercice et que trois au moins des membres sont effectivement présents.

Un membre absent peut, par pouvoir donné, même par simple lettre missive, charger un autre membre du Conseil de voter à ses lieux et place, mais le pouvoir doit être spécial et le mandataire ne peut avoir plus de deux voix, y compris la sienne. Les Administrateurs peuvent aussi donner leur vote par correspondance.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés, ou prenant part au vote par correspondance. Si deux personnes représentent une Société administratrice, elles n'auront, bien entendu, qu'une seule voix.

En cas de partage, la voix du Président est prépondérante.

La justification du nombre des Administrateurs en exercice et de leur nomination, ainsi que la justification des pouvoirs d'administrateurs représentant leurs collègues, résulte suffisamment vis-à-vis des tiers, de l'indication dans le procès-verbal de chaque délibération et dans les extraits qui en sont délivrés, des noms des Administrateurs présents ou représentés et de ceux des administrateurs absents.

#### ARTICLE 21

Le Conseil d'administration a les pouvoirs les plus étendus, sans limitation et sans réserve, pour agir au nom de la Société, faire toutes les opérations relatives à son objet, notamment :

Il fixe l'époque et règle le mode de versement sur les actions ;

Il fixe les dépenses générales d'administration.

Il passe les traités et marchés de toute nature.

Il représente la Société vis-à-vis de toutes Administrations publiques et de tous particuliers.

Il autorise et effectue tous achats, ventes, échanges de tous biens et droits mobiliers et immobiliers, tous baux et locations activement et passivement.

Il accepte toutes affectations hypothécaires et les consent sur les immeubles appartenant à la Société.

Il détermine le placement des fonds disponibles et règle l'emploi des fonds de réserve.

Il autorise tous retraits, transferts, aliénations de fonds, rentes, créances et valeurs appartenant à la Société.

Il autorise et consent toutes antériorités, toutes mainlevées d'oppositions, saisies et inscriptions hypothécaires, ainsi que tous désistement de privilèges d'hypothèques et d'actions résolutoires ou sur folles enchères, le tout avec ou sans paiement.

Il touche toutes sommes dues à la Société et en donne quittance.

Il lui fait ouvrir tous crédits, contracte tous emprunts. Il consent toutes garanties et affectations hypothécaires pour assurer le remboursement de toutes sommes dues par la Société.

Il signe et accepte tous billets, lettres de change, chèques et effets de commerce ; il signe tous endos, il cautionne et avalise.

Il arrête les règlements relatifs à l'organisation de la Société ; il autorise la création de toutes succursales ou agences et établit leurs règlements.

Il nomme et révoque tous agents et employés fixe leurs attributions et appointements, il leur alloue toutes gratifications.

Il intéresse la Société, suivant le mode qu'il juge convenable, dans toutes opérations et entreprises relatives aux affaires de la Société. Il crée et organise toutes sociétés commerciales ou civiles, et propose à l'Assemblée Générale extraordinaire l'apport de tous biens et droits de la Société aux conditions qu'il détermine.

Il constitue et dirige toutes participations et associations.

Il souscrit, avec avec ou sans option, à toutes émissions de titres, parts, actions ou obligations.

Il cède et vend, avec ou sans option, tous titres, parts, actions ou obligations ou participations qu'il a pu recevoir ou acquérir.

Il représente la Société en justice.

Il exerce ou autorise toute action judiciaire tant en demandant qu'en défendant.

Il traite, transige et compromet tous les intérêts de la Société.

Il arrête les comptes qui doivent être soumis à l'Assemblée général, fait un rapport sur ces comptes et sur la situation des affaires sociales, propose la fixation des dividendes à répartir.

Il présente à l'Assemblée générale ordinaire toutes les propositions qui doivent lui être soumises de par la loi et les statuts, il lui propose par exemple, la création d'obligations à émettre par la Société.

Il soumet à l'Assemblée général extraordinaire les propositions de modifications ou additions aux statuts d'augmentation et de diminution du capital social, de création d'actions de priorité, de rachat des parts bénéficiaires, ainsi que les questions de fusion, de prorogations ou dissolution anticipée de la Société.

Les énonciations des paragraphes précédents qui précisent les pouvoirs du Conseil d'Administration n'ont aucun caractère limitatif et laissent subsister dans leur entier, les dispositions du paragraphe premier du présent article. Tout ce qui n'est pas expressément réservé par les statuts ou par la loi aux Assemblées Générales est du ressort du Conseil d'Administration.

#### ARTICLE 22

Les délibérations du Conseil d'administration sont constatées par des procès-verbaux inscrits sur un registre et signés par deux, au moins, des membres qui y ont pris part.

Les copies ou extraits de ces délibérations à produire en justice ou ailleurs, sont certifiés par le Président du Conseil d'administration ou par deux Administrateurs.

En cas de liquidation, les copies ou extraits sont délivrés par l'un des liquidateurs.

#### ARTICLE 23

Les Administrateurs reçoivent des jetons de présence, dont le montant sera fixé par l'Assemblée générale et maintenu jusqu'à décision contraire des actionnaires.

La répartition de ces avantages est faite par le Conseil d'administration, entre ses membres comme bon lui semble.

#### ARTICLE 24

Le Conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs de ses membres. Il peut également conférer toutes délégations, mais seulement partielles pour des objets ou une série d'objets déterminés à une ou plusieurs personnes étrangères à la Société. Il peut conférer des pouvoirs à telle personne que bon lui semble par un mandat spécial et pour un objet déterminé. Il peut autoriser ses délégués administrateurs ou autres, à déléguer eux-mêmes leurs pouvoirs.

#### ARTICLE 25



Tous les actes concernant la Société, décidés par le Conseil, ainsi que les retraits de fonds et valeurs, les mandats sur les banquiers, débiteurs et dépositaires et les souscriptions, endos, acceptations et acquits d'effets de commerce, sont signés par deux administrateurs, à moins d'une délégation spéciale du Conseil à un seul Administrateur ou à un Directeur ou à tout autre mandataire.

#### ARTICLE 26

Les membres Conseil d'Administration ne contractent à raison de leur gestion, aucune obligation personnelle, relativement aux engagements de la Société. Ils ne répondent que de l'exécution de leur mandat.

#### ARTICLE 27

Il est interdit aux Administrateurs de prendre ou de conserver un intérêt direct ou indirect dans une entreprise ou dans un marché fait la Société ou pour son compte à moins qu'ils n'y soient autorisés par l'Assemblée générale, conformément à l'article 40 de la loi du vingt-quatre juillet mil huit cent soixante-sept.

Il est chaque année, rendu à l'Assemblée Générale, un compte-rendu spécial de l'exécution des marchés ou entreprises par elle autorisées.

#### ARTICLE 28

Il est nommé, chaque année, en Assemblée Générale, un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, chargés de faire un rapport à l'Assemblée générale de l'année suivante sur la situation de la Société, sur le bilan et sur les comptes présentés par le Conseil d'administration et d'exercer toutes fonctions déterminées par la loi.

S'il est nommé plusieurs commissaires, l'un d'eux peut agir seul en cas d'empêchements ou de refus des autres.

La délibération de l'Assemblée générale contenant approbation du bilan et des comptes, doit, sous peine de nullité, être précédée du rapport du ou des commissaires.

À défaut de nomination par l'Assemblée générale ou au cas de refus ou d'empêchement du ou des commissaires, il est procédé à leur nomination ou à leur remplacement par ordonnance du Président du Tribunal de Commerce du siège de la Société, à la requête de tout intéressé, le Conseil d'administration dûment appelé.

## ARTICLE 29

Pendant le trimestre qui précède l'époque fixée par les statuts pour la réunion de l'Assemblée générale, le ou les commissaires ont droit toutes les fois qu'ils le jugent convenables dans l'intérêt social, de prendre communication des livres et d'examiner les opérations de la Société.

Ils peuvent toujours, en cas d'urgence, convoquer l'Assemblée générale.

Ils reçoivent une rémunération dont le montant fixé par l'Assemblée générale sera maintenu jusqu'à la décision contraire des actionnaires.

## ARTICLE 30

Les actionnaires sont réunis, chaque année en Assemblée générale, par le Conseil d'administration, dans les six premiers mois qui suivent la clôture de l'exercice, aux jours, heure et lieu indiqués dans l'avis de convocation.

Des Assemblées générales peuvent être convoquées extraordinairement, soit par le Conseil d'Administration, soit par les commissaires en cas d'urgence, le Conseil est même tenu, dans les cas autres que ceux prévus à l'article 42, ci-après, de convoquer l'Assemblée générale lorsque la demande lui est faite par les actionnaires, représentant le quart au moins du capital social.

Les convocations aux Assemblées générales sont faites vingt jours au moins à l'avance, par un avis inséré dans un des journaux d'annonces légales du lieu du siège social. Le délai de convocation peut être réduit à huit jours pour les Assemblées ordinaires convoquées extraordinairement, ou sur deuxième convocation, sauf l'effet des prescriptions légales et de celles de l'article 42 ci-après, relatives aux Assemblées extraordinaires réunies sur deuxième ou troisième convocation.

Les avis de convocation doivent indiquer sommairement l'objet de la réunion.

## ARTICLE 31

Les titulaires d'actions nominatives depuis cinq jours au moins avant l'Assemblée peuvent assister à cette assemblée sans formalité préalable.

Les propriétaires d'actions au porteur, doivent, pour avoir le droit d'assister à l'Assemblée générale, déposer au siège social, cinq jours au moins avec cette Assemblée, soit leurs titres, soit les récépissés en constatant le dépôt dans les maisons de banque ou établissements indiqués dans l'avis de convocation.

Toutefois, le Conseil d'administration a la faculté d'accepter les dépôts en dehors de la limite qui vient d'être fixée. Il est remis à chaque déposant une carte nominative.

Les titulaires de titres nominatifs et les déposants d'actions au porteur dans les conditions ci-dessus peuvent se faire représenter à l'Assemblée Générale.

Nul ne peut représenter un actionnaire à l'Assemblée, s'il n'est lui-même membre de cette assemblée ou représentant légal d'un membre de l'Assemblée. Le nu-propriétaire est valablement représenté par l'usufruitier.

La forme des pouvoirs est arrêtée par le Conseil d'Administration.

### ARTICLE 32

L'Assemblée est présidée par le Président ou le Vice-Président du Conseil d'Administration ou, à leur défaut, par un Administrateur délégué par le Conseil.

Les fonctions de scrutateurs sont remplies par les actionnaires présents et acceptants qui représentent le plus grand nombre d'actions.

Le bureau désigne le Secrétaire.

Il est tenu une feuille de présence, contenant les noms et domiciles des actionnaires présents et représentés et le nombre des actions possédées par chacun d'eux. Cette feuille est certifiée par le bureau, elle est déposée au siège social et doit être communiquée à tout requérant.

### ARTICLE 33

L'ordre du jour est arrêté par le Conseil d'administrations, si la convocation est faite par lui, ou par les commissaires, si ce sont eux qui convoquent l'assemblée.

Il n'y est porté que les propositions émanant du Conseil ou des commissaires et celles ont été communiquées au Conseil, un mois avant la réunion, avec la signature de membres de l'Assemblée représentant au minimum le quart du capital social.

Il ne peut être mis en délibération aucun autre objet que ceux portés à l'ordre du jour.

### ARTICLE 34

Les délibérations de l'Assemblée Générale ou Spéciale sont constatées par des procès-verbaux inscrits sur un registre spécial et signés par les membres composant le bureau.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, à produire en justice ou ailleurs, sont signés par le

Président du Conseil, puis par deux Administrateurs.

Après la dissolution de la Société et pendant la liquidation, les copies et extraits sont signés par des liquidateurs, ou le cas échéant, par le liquidateur unique.

#### ARTICLE 35

L'Assemblée générale, régulièrement constituée, représente l'universalité des actionnaires. Elle peut être ordinaire et extraordinaire si elle réunit les conditions nécessaires.

Les délibérations de l'Assemblée prises conformément, à la loi et aux statuts obligent tous les actionnaires, même les absents et dissidents.

#### ARTICLE 36

L'Assemblée générale ordinaire (annuelle ou convoquée extraordinairement), se compose des actionnaires propriétaires de deux actions au moins, libérées des versements exigibles.

Toutefois, les propriétaires de moins de deux actions peuvent se réunir pour former ce nombre et se faire représenter par l'un d'eux ou par un membre de l'Assemblée.

Les titulaires d'actions nominatives possédant moins de deux actions doivent, afin de pouvoir user de ce droit de réunion, déposer leur pouvoir au siège social, cinq jours au moins avant la date de l'Assemblée générale.

#### ARTICLE 37

Pour délibérer valablement l'Assemblée doit être composée d'un nombre d'actionnaires représentant le quart au moins du capital social.

Si cette condition n'est pas remplie, l'Assemblée générale est convoquée à nouveau selon les formes prescrites par l'Article 30. Dans cette seconde réunion, les délibérations sont valables quel que soit le nombre d'actions représentées, mais elles ne peuvent porter que sur les objets mis à l'ordre du jour de la première réunion.

#### ARTICLE 38

Les délibérations de l'Assemblée générale ordinaire sont prises à la majorité des voix des membres sont prises à la majorité des voix des membres présents ; en cas de partage, la voix du Président de l'Assemblée est prépondérante.

Chaque membre de l'Assemblée a autant de voix qu'il possède et représente de fois deux actions, sans toutefois qu'il puisse réunir, tant en son nom que comme mandataire un nombre de voix représentant plus de la moitié du capital.

#### ARTICLE 39

L'Assemblée générale ordinaire entend le rapport du Conseil d'administration sur les affaires sociales ; elle entend également le rapport des commissaires sur la situation de la Société, sur le bilan et sur les comptes présentés par le Conseil.

Elle discute, approuve ou redresse les comptes et fixe les dividendes à répartir.

Elle nomme, remplace ou réélit les administrateurs et les commissaires.

Elle autorise tous emprunts par voie d'émission d'obligations, hypothécaires et autres.

Elle délibère sur toutes autres propositions portées à l'ordre du jour et qui ne sont pas de la compétence de l'Assemblée générale extraordinaire.

Enfin, elle confère au conseil les autorisations nécessaires pour tous les cas où les pouvoirs à lui attribuer seraient insuffisants.

La délibération contenant approbation du bilan et des comptes doit être précédée du rapport des commissaires à peine de nullité.

#### ARTICLE 40

L'Assemblée générale extraordinaire se compose de tous les actionnaires quel que soit le nombre de leurs actions, pourvu qu'elles aient été libérées des versements exigibles.

#### ARTICLE 41

Ses délibérations sont prises à la majorité des deux tiers des voix des membres présents.

Chaque membre de l'Assemblée, a autant de voix qu'il possède et représente d'actions, sans limitation.

#### ARTICLE 42



L'Assemblée générale extraordinaire peut, mais seulement sur l'initiative du Conseil d'administration, apporter aux Statuts dans toutes leurs dispositions, les modifications quelles qu'elles soient autorisées par les lois sur les sociétés (sauf la restriction ci-après relative à l'objet social).

Elle peut décider notamment :

L'augmentation ou la réduction du capital social ;

Sa division en actions d'un type, autre que celui de mille francs.

La prorogation, la réduction de durée ou la dissolution anticipée de la Société.

La fusion ou alliance de cette Société avec d'autres Sociétés constituées ou à constituer.

Sa transformation en Société de toute autre forme ;

Le transport ou la vente à tous tiers des biens, droits et obligations de la dite Société ou leur apport à une autre Société.

Tous changements de l'objet social, notamment son extension ou sa restriction, sans toutefois pouvoir le modifier complètement ou l'altérer dans son essence.

Toutes modifications à la répartition des bénéfices et de l'actif social.

Dans tous les cas prévus ci-dessus, l'Assemblée n'est régulièrement constituée et ne délibère valablement que si elle est composée d'un nombre d'actionnaires représentant les trois quarts au moins du capital social.

Lorsqu'il s'agit de délibérer sur des modifications autres que celles touchant à l'objet ou à la forme de la Société, si, sur une première convocation, l'Assemblée n'a pas atteint les trois quarts du capital social, il peut être réuni une nouvelle assemblée, qui délibère valablement avec les quorums de moitié du capital social, puis, en cas d'échec de cette seconde Assemblée, une troisième où il suffit de la représentation du tiers du capital social. Ces deuxième et troisième assemblées sont convoquées au moyen de deux insertions successives prescrites par la loi faites à quinze jours d'intervalles, tant dans le Bulletin des Annonces légales obligatoires, que dans un journal d'annonces légales du lieu du siège social, et le délai entre la date de la dernière insertion et celle de la réunion peut être réduit à six jours, le délai pour le dépôt des titres étant alors lui-même réduit à trois jours.

Dans le cas où cette décision de l'Assemblée générale porterait atteinte aux droits d'une catégorie d'actions ou d'actionnaires, cette décision ne sera définitive qu'après avoir été ratifiée par une Assemblée spéciale des actionnaires dont les droits auront été modifiés, cette Assemblée spéciale sera composée et délibérera dans les conditions déterminées tant par le présent article que par les articles 40 et 41 ci-dessus.

#### ARTICLE 43

L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre.

Par exception, le premier exercice comprendra le temps écoulé entre la date de la constitution de la présente société et le trente-et-un décembre mil neuf cent vingt-neuf.

#### ARTICLE 44

Il sera dressé, chaque semestre, un état sommaire de la situation active et passive de la Société, et, au trente-et-un décembre de chaque année, un inventaire général de l'actif et du passif.

L'inventaire, le bilan et le compte de profits et pertes seront mis à la disposition du ou des commissaires, le quarantième jour au plus tard avant l'Assemblée Générale. Ils seront présentés à cette assemblée.

#### ARTICLE 45

Les produits nets, déduction faite des charges d'exploitation, pertes sur créances, frais d'entretien, renouvellement du mobilier et du matériel, ainsi que les amortissements calculés à dix pour cent l'an sur les frais de première installation (mobilier, travaux, matériel, etc...) dépassant une dotation initiale de deux cent cinquante mille francs, les prévisions pour dépréciations sur stock, et une provision de dix pour cent pour créances douteuses constituent les bénéfices.

Sur ces bénéfices, il sera prélevé :

1°- Cinq pour cent, au minimum, pour la constitution de la réserve légale. Quand cette réserve aura atteint le dixième du capital social, ce prélèvement sera suspendu, mais il reprendra son cours aussitôt que le fonds de réserve sera descendu au-dessous de ce dixième.

2°- La somme nécessaire pour servir aux actions « A » privilégiées et sur le montant de leur capital, un premier dividende non cumulatif de six pour cent.

Sur le solde net et avant tous autres amortissements ou réserves, il sera obligatoirement réparti quarante pour cent aux actions ordinaires « B ».

Le reliquat sera attribué, à titre de superdividende aux actions « A » privilégiées.

Sur ce reliquat pourront seuls être effectués des amortissements supplémentaires.

Il en sera de même de la constitution des fonds de réserve (autres que la réserve légale). Ces amortissements et réserves resteront la propriété exclusive des actions « A ».

#### ARTICLE 46

Le paiement du dividende se fait aux époques fixées par le Conseil d'Administration.

Les intérêts et dividendes de toute action, soit nominative, soit au porteur, sont valablement payés au porteur du titre ou du coupon.

Tous dividendes non réclamés dans les cinq ans de leur exigibilité sont prescrits au profit de l'État.

#### ARTICLE 47

L'amortissement des actions s'effectuera par les soins du Conseil d'Administration après décision de l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires et de la manière qu'elle déterminera.

En échange des actions amorties, il sera délivré des actions de jouissance qui auront, sauf le droit au prélèvement du premier dividende de six pour cent, les mêmes droits que l'action non amortie.

Le Conseil d'Administration déterminera la forme de ces titres, ainsi que les conditions dans lesquelles ils seront délivrés.

#### ARTICLE 48

Le Conseil d'administration peut, à toute époque et pour quelque cause que ce soit, proposer à une Assemblée générale extraordinaire la dissolution anticipée et la liquidation de la Société.

En cas de perte des trois quarts du capital privilégié, les administrateurs doivent convoquer l'Assemblée générale, à l'effet de statuer sur la question de savoir s'il y a lieu de prononcer la dissolution de la Société.

Sa résolution est dans tous les cas rendue publique.

#### ARTICLE 49

À l'expiration de la Société, ou en cas de dissolution anticipée, la liquidation s'opérera par les soins du Conseil d'administration en exercice à moins de décision contraire de l'Assemblée générale.

Pendant toute la durée de la liquidation la Société conserve son caractère d'être moral et les pouvoirs de l'Assemblée général se continuent.

L'Assemblée générale a le droit notamment d'approuver les comptes de la liquidation et d'en donner décharge. Les liquidations et d'en donner décharge. Les liquidateurs ont mission de réaliser même à l'amiable tout l'actif mobilier et immobilier de la Société et d'éteindre le passif ; sauf les restrictions que l'Assemblée générale pourrait y apporter, ils ont en vertu de leur seule qualité, les pouvoirs les plus étendus d'après les lois et usages du commerce, y compris ceux de traiter, transiger, compromettre, conférer toutes garanties même hypothécaires, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement. Les liquidateurs pourront, en vertu d'une délibération de l'Assemblée, faire le transfert ou l'apport à une autre Société de l'ensemble ou de partie des droits, actions et obligations de la Société dissoute, soit contre espèces, soit contre des titres de quelque nature que ce soit.

#### ARTICLE 50

À l'expiration de la Société et en cas de liquidation, l'actif social, après acquittement du passif et de toutes les charges, servira d'abord à rembourser le capital non amorti.

Le surplus sera réparti entre toutes les actions, savoir :

Cinquante pour cent (50 %) aux actions ordinaires ;

Cinquante pour cent (50 %) aux actions privilégiées ;

#### ARTICLE 51

En cas de contestations, tout actionnaire sera tenu de faire élection de domicile dans le département de la Seine, et toutes notifications et assignations seront valablement faites au domicile par lui élu, sans avoir égard au domicile réel.

À défaut d'élection de domicile, les notifications judiciaires et extra-judiciaires seront faites valablement au Parquet du Procureur de la République, près le tribunal de première Instance de la Seine.

Le domicile élu formellement ou implicitement comme il vient d'être dit entraînera attribution de juridiction aux tribunaux compétents de la Seine.

Les contestations touchant l'intérêt général et collectif de la Société ne peuvent être dirigées contre le Conseil d'administration ou l'un de ses membres qu'au nom de la masse des actionnaires en vertu d'une délibération de l'Assemblée générale.

Tout actionnaire qui veut provoquer une contestation de cette nature doit en faire un mois avant la prochaine assemblée générale, l'objet d'une communication au Président du Conseil d'Administration qui est

tenu de mettre la proposition à l'ordre du jour de cette Assemblée.

Si la proposition est repoussée par l'Assemblée, aucun actionnaire ne peut la reproduire en justice dans un intérêt particulier ; si elle est accueillie, l'Assemblée générale désigne un ou plusieurs commissaires pour suivre la contestation.

Les significations auxquelles donne lieu la procédure sont adressées uniquement aux commissaires.

Aucune signification individuelle ne peut être faite aux actionnaires.

En cas de procès, l'avis de l'Assemblée devra être soumis aux Tribunaux en même temps que la demande elle-même.

#### ARTICLE 52

La présente Société ne sera définitivement constituée qu'après qu'auront été exécutées toutes prescriptions prévues par la loi et notamment réunies les assemblées constitutives de la Société.

Ces Assemblées seront composées et leurs délibérations seront prises conformément aux prescriptions de la loi.

Fait à Paris le 1 juillet 1928

Lu et approuvé et bon pour apports

[Signature : F. Rouff ]









Annexe 21 : Acte relatif à la constitution, à la modification et à la dissolution de la maison de couture L. Mendel, Registre du commerce de l'année 1926, Tribunal de commerce de la Seine, Paris, Archives de Paris, cote D33U3 1103, p. 501-502.

		222.615 B			
17234	Mendel et	Mendel <del>via</del> Remy	fourreurs	432 Rue St	16 Rue St.
11 Mars 1926	Neubauer	disposant Mendel (64)	selleries	Rouvi	Jean Fouquet
19936 30.12.27	L. Mendel	6-3-1893		82	Paris-Plage (P&C)
42140 27.7.28		Mendel (Religieuse) à son mariage			Couquet Paris
42141 27.7.28		de 110 R. de Valenciennes Paris			(e)
24801 17.1.39	" C)	Neubauer Albert Jean			Ateliers et
24902 d:	" Remy"	11-3-1887 Paris			Magasins
1535-10.1.40	(modifié du 1/3/40)	Lombardo Paul			de Vente:
55107 24.11.41		4.8.89 Montparnasse (nive)			15 Percin
33157 11.4.46					25 Avenue
26432-27-3-50					Mitigmon,
					sons l'entité
					" Mendel
					Margou-
					Rouff-
					(sa date du
					1-3-50)



400 000 +  
*españo*

collective  
11.3.1926  
11.3.1946

Grand: en  
H. a resp. lim.

3. Proroga  
juzgu au bl.  
3.2045  
ada 14.3.46

Sous objet

*clm*  
Constit. G. L. 16.3.1926 P. B. 17.3.26  
Modif. " 17.12.1927 G. P. 24.12.1927  
Grand " 25.6.1928 H. C. 26.6.1928  
Modif. " 2.7.1928 " 6.7.28

3. Proroga part. et  
Proroga S. L. 2-4.1946  
Arch. Com de la V. S. H. 1946.

d'office code de S. de l'Etat le 3.4.46  
N° 6689. Prorogation

Reçu  
SSB 6952





# ANALYTIQUE

T. de C. de Feuil<sup>l</sup> 53 *M* No du folio

I.T.C. N° 708

APPORTS	CAPITAL SOCIAL APPORTS	NATURE de la SOCIÉTÉ	BREVETS D'INVENTION	MARQUES DE FABRIQUE	OBSERVATIONS
A - en nature B - en numéraire C - par les actionnaires D - par les commanditaires E - par le fondateur F - actions à durée de vote divisée	9	10	11 exploités	12 déposés employés	13
					<p>1000.000</p> <p>SARL</p> <p>22 ans</p> <p>1959 au</p> <p>Schell-Loth</p> <p>Exploités à partir de 1958</p> <p>La loi du 11.2.49</p> <p>1<sup>er</sup> Juillet 1957 N° 11.635</p> <p>Changement de titulaire</p> <p>Service de l'Agriculture et l'Industrie</p> <p>pour le Commerce et l'Industrie</p> <p>B. 36.77.1.1951 Loi du 19.1.11.51</p> <p>Changement de titulaire</p> <p>Loi du 1.7.1951</p> <p>Demouré sans 36 37.6.49</p> <p>La loi 16.8.51</p> <p>Dossier n° de 5<sup>o</sup> déposé le 10.12.53.</p> <p>n° 20083. Propriété de l'Etat</p> <p>du 9<sup>o</sup>. mod.</p> <p>9. du P. 9.11.12.53.</p> <p>B. A. L. O. 21.12.53</p>

58B / 12079

La raison sociale de la société est : Société Nouvelle Haute Couture

en résumé :

S.N.H.C.

Qui devra être suivie de la mention : « Société à responsabilité limitée » et de l'indication du capital social.

La société disposera pour son établissement commercial de l'usage du nom : Maggy Rouff.

Le siège social est fixé à Paris (8e arrondissement), 25 avenue Matignon.

La durée de la société est de quatre-vingt-dix-neuf années, qui ont commencé à courir le dix janvier mil neuf cent quarante-neuf, pour se terminer à pareille époque de l'année deux mil quarante-huit.

Le capital social s'élève à un million de francs, divisé en mille parts sociales d'une valeur nominale de mille francs chacune, entièrement souscrites en espèces.

Les mille parts ont été réparties entre les associés au prorata de leurs apports.

#### Administration de la société

La société est administrée par un ou plusieurs gérants, pris parmi les associés ou en dehors d'eux ; les gérants disposent des pouvoirs les plus étendus pour administrer la société.

#### Nomination des gérants

Par délibération prise le dix-neuf janvier mil neuf cent quarante-neuf, au cours de l'assemblée générale extraordinaire portant approbation des statuts, les associés ont désigné, pour une durée de cinq années, à compter du premier janvier mil neuf cent quarante-neuf, pour se terminer le trente et un décembre mil neuf cent cinquante-trois :

Mesdames REMY Léa Ida et HINZELIN Yvonne, née GEOFFROY, gérantes de la société, avec les pouvoirs les plus étendus tels qu'ils sont définis dans les statuts.

En outre, les associés ont nommé pour la même période, à titre de gérant non associé, et avec les mêmes pouvoirs, Monsieur Jean HOWALD, demeurant à Paris, 3, rue Malar, qui est, en outre, engagé pour la même durée en qualité de directeur général de la société, avec tous les pouvoirs à l'effet de pouvoir traiter au nom de la société toutes les opérations commerciales.

Les associés, à l'unanimité, donnent tous pouvoir à Madame REMY, à Madame HINZELIN et à Monsieur HOWAL pour agir séparément, à l'effet de certifier conforme les extraits soit des statuts, soit toutes pièces officielles concernant la société qui pourraient être réclamées ou exigées.

Ladite délibération a été enregistrée à Paris, 1er S.S.P., le vingt-six janvier mil neuf cent quarante-neuf, n°1.277 et déposée au Greffe du Tribunal de Commerce de la Seine, le vingt-sept janvier mil neuf cent quarante-neuf, sous le n°2.477.

*Note envoyée par Maggy Rouff, 14 avenue Montaigne, le 17 mars 1966.*

Le 25 Janvier 1929, Madame Maggy BESANCON de WAGNER, sous le nom de Maggy Rouff, présentait sa première collection au 136 des Champs Elysées, dans l'hôtel même où ses parents M. et Mme de Wagner avaient fait un grand renom à la Maison Drecoll.

Maggy ROUFF connut d'emblée un très grand succès, et sous l'impulsion de sa brillante animatrice, femme de haute distinction et de grande classe, de goût très raffiné, de grande culture, doublée d'une remarquable femme d'affaires, commença une ascension qui la conduisit en quelques années à une des premières places des maisons de Haute-Couture.

C'était à chaque saison la ruée des acheteurs étrangers. La clientèle la plus sélecte (Princesses d'Egypte, de Grèce) celle de la haute aristocratie, les grandes vedettes du théâtre et du cinéma s'habillaient chez Maggy ROUFF.

Pendant plusieurs années, une équipe composée d'une première, d'une vendeuse et d'un mannequin se rendait à la cour de Hollande pour présenter la collection à la Reine Wilhelmine et à sa fille Juliana qui furent pendant longtemps de fidèles clientes de la maison.

D'année en année le volume des affaires augmentait, 15 ateliers dont certains de 40 ouvrières, couture, fourrure, broderie, totalisaient avec le reste du personnel plus de 600 personnes.

Si la guerre interrompit pour un temps l'activité de la Maison Maggy ROUFF, si la pénurie des textiles la contraignit à se ralentir, elle réussit, par des prouesses à reconstituer des stocks et à reprendre son élan.

Mais en 1948, 20 ans après la création de sa Maison, Madame Maggy RROUFF fatiguée décida de se reposer et d'aller vivre à Cannes.

L'Hôtel des Champs-Elysées fut vendu et la Maison de Couture que son Directeur avait décidé de maintenir fut transférée avenue Matignon dans un merveilleux hôtel du XVIIIème siècle, l'Hôtel de la Vaupalière. C'est là que la Maison Mendel-fourrure se joignit à Maggy ROUFF.

Les créations de modèles furent alors confiées à la Comtesse de DANCOURT, fille de Madame Maggy ROUFF.

Douze ans plus tard, en 1960, la Vaupalière étant à son tour vendue, Maggy RROUFF dû encore une fois s'expatrier ; ce fut pour l'avenue Marceau puis pour l'avenue Montaigne où elle est actuellement dans un immeuble neuf qui n'était pas terminé en 1960 de style "an 2000".

A l'heure actuelle, la création des modèles a été confiée à un modéliste ayant déjà fait ses preuves : Guy DOUVIER.

ÉCOLE NATIONALE DES ARTS DÉCORATIFS

Mr. Rouffiange Roger

né à Montbard Côte-d'or

le 12 Janvier 1912

Subventionné par la ville de Montbard

Paris le 15. octobre 1928

Renouvelée en 1929-30 = 1005



Annexe 26 : Transcription d'une lettre de D. Poillon, maire de Montbard, conseiller général de la Côte-d'Or et député de Paris, adressée à Monsieur le Directeur de l'École Nationale des Arts Décoratifs, 2 septembre 1928, Paris, Archives nationales, fonds de l'École nationale supérieure des arts décoratifs, cote AJ/53/139 :

Montbard, le 2 septembre 1928,

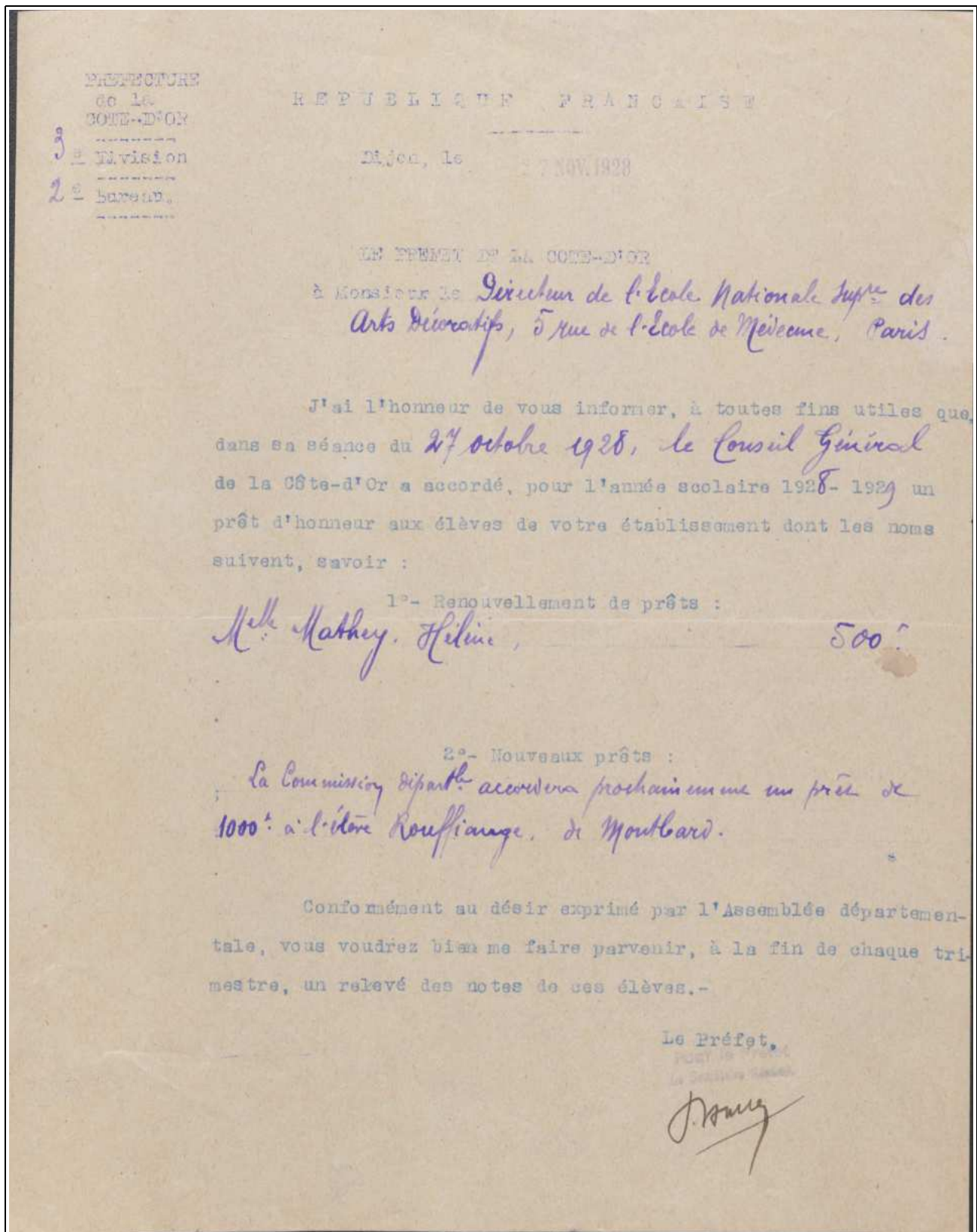
Monsieur le Directeur,

Je vous serais particulièrement reconnaissant de bien vouloir admettre à l'École des Arts Décoratifs de Paris le jeune Rouffiange, ancien élève des Beaux-Arts de Dijon, à qui le Conseil Général de la Côte-d'Or, dont je fais partie, a, à l'unanimité, il y a 5 jours, donné délégation à la Commission Départementale, qui vont se réunir dans la quinzaine, pour lui accorder une bourse de mille francs.

Veillez recevoir, Monsieur le Directeur, l'assurance de mes sentiments très distingués.

D. Poillon  
Maire de Montbard  
Conseiller général de la Côte-d'Or  
Député de Paris







Annexe 28 : Relevé de notes au nom de Roger Rouffiangé pour l'année scolaire 1928-1929, Paris, Archives nationales, fonds de l'École nationale supérieure des Arts décoratifs, cote AJ/53/139 :

INSCRIT AUX COURS SUIVANTS	RÉSULTATS			PASSAGE DANS UNE DIVISION SUPERIEURE	RÉCOMPENSES ET OBSERVATIONS	APPRECIATIONS DES PROFESSEURS
	NOMBRE		POINTS			
	CONCOURS	RENDUS				
<i>Dessin 2<sup>me</sup> Sem</i>	12					<i>Bon élève</i>
<i>Figure</i>	12		8. 11.			<i>appliqué -</i>
<i>Ornement</i>	12		8. 11. 9.			<i>Titillatour</i>
<i>Figure libre</i>	12		9. x			
<i>Croquis</i>	12		.			
<i>Etude de documents</i>	22					<i>bon élève</i>
<i>Flours</i>	3		14 13.			<i>appliqué</i>
<i>Compositions</i>	12		12. 13. 13. 13.			<i>Titillatour</i>
<i>Composition scénaristique</i>						
<i>Coursiers</i>	9		11.			
<i>Exercices</i>	9		8			



Supremely distinguished, with a subtle favor of modernism, the first collection shown by Maggy Rouff contains so many novel ideas of cut, line, and trimmings, that it can be held as one of the examples of the Paris dressing art at its best. Lines are slender without exaggeration at this house, with slim bodices, normal or near-normal waistlines, swathed hips, and skirts gently flared.

There are any number of stret ensembles combining crepes in two colors, or plain and printed silks, with coats of every conceivable length, full-length, three-quarters and long or short jackets. These crepe coats are often trimmed with flat tiers, or diagonal, wrap-around effects obtained with bias panels added on to the coat proper.

The more dress type of costume is often interpreted here in satin, ribbed silks, façonné foulards, combined with printed crepe or chiffon. Groups of fanshaped pleats, flared godets variously distributed, but more often in front or side-front than otherwise, give a restrained ampleur to the skirts.

Peplums flared and dipped on one side, and caught in draperies on the other side, petaled effects, dips that are regularly or irregularly spaced in skirt hems, ruffles of transparent fabrics like lace, tulle and stiffened chiffon - every device used by this very clever designer in her evening models, emphasizes the flexibility and movement of her line in the most successful manner.

Back importance is given to a large number of evening dresses, of both the billowy ruffled type, and the draped type. Hand-made silk embroideries bands of shirring or smocking, tucks in cross-bar designs, are extremely refined notes that cannot fail to be appreciated by the connoisseurs.

Colors in this showing, are another remarkable source of interest: Maggy Rouff features fresh blue tones, also light greyish and greenish, and turquoise blues, tones of yellowish green, vent-de-gris, lemon yellow. Some orangy yellow and rust, yellowish brown and smoke-grey tones are shown for evening. Black is extremely important, for both daytime and evening wear.

Annexe 31 : Facture de la verrerie Magnier Frères & Cie à Blangy-sur-Bresle pour la livraison de flacons et de parfums de Maggy Rouff vers les ateliers de Grasse, 17 décembre 1946. Site Cleopatra's Boudoir : <https://cleopatraboudoir.blogspot.com/2013/04/marcel-guerlain-hughes-guerlain-perfumes.html#more> (consulté le 05/04/2022)

# VERRENERIE MAGNIER Frères & C<sup>ie</sup> NOUVELLE

**BLANGY-SUR-BRESLE**  
(Seine-Inférieure) France

S. A. E. L. Capital : ~~100.000.000~~ mille francs

Fabrication à la Main  
& à la Machine  
Verre de toutes couleurs

Blangy-sur-Bresle, le **17 Décembre** 1946

(Do)

**ATELIERS L. O. C.**  
3 Place Cambronne  
**PARIS**

Offices d'Éclairage  
Flaconnage pour Parfumerie  
Pharmacie, Droguerie  
& Alimentation

R. G. Neuchâtel-en-Broy - 275  
Chèques Postaux **BOUEN** : 237.03

Adresse Télégraphique  
Verrerie Nouvelle - Blangy-sur-Bresle  
TELEPHONE 72

★

Payon :  
Cqquo :  
Cde :

Marques & N <sup>os</sup>	Colis	Qu	Prix par vos soins le 11 courant	Prix	Somme
- - - - -					
<b>F. U.</b> <b>14 gra</b>	1 carton 200		Flacons N <sup>o</sup> 228	214 00	428 00
le 14 courtoise envoi en P.V. en port dû, gare de Grasse pour livraison aux Parfums Rouff à Grasse					
- - - - -					
<b>201 gra</b>	LCC.46/47	2 caisses	290=580 Flacons VOLUTE 56 gra bouchés	50 00	29000 00
Notre envoi ce jour en P.V. Port dû en gare de Grasse pour livraison aux Parfums ROUFF à Grasse					
- - - - -					
<b>201 gra</b>	LCC.48	1 caisse	290 Flacons VOLUTE 56 gra bouch.	50 00	14500 00
Majoration 1.50% Arrêté 13925 du 13/11/45					
" 2% " 14849 du 12/4/46					
" 0.50% " 11314 du 2/3/45					
" 1% " 11315 du 2/3/45					
46124 40					
Emballage 5%					
2306 20					
Taxe sur les transactions I.015					
48430 60					
489 20					
48919 80					
EN SUSPENSION DE TAXE					
Valeur en notre traite au 20 Janvier prochain domiciliée au SOCIETE GENERALE Agence EL. Rue du Commerce à PARIS					
Poids net: 176 K <sup>o</sup>					
" brut: 233 K <sup>o</sup>					
Majoration 361% comprise en conformité avec l'arrêté 16361 du 1/10/46					



Annexe 32 : Page de couverture du dossier de l'Association de Protection Artistique des Industries saisonnières, [s.d.], Paris, Archives de Paris, dossiers de syndicats ouvriers et patronaux dissous ou fusionnés (1884-1982), n° de dossier 5169, cote 1070W 42 :

DIRECTION DE L'HYGIENE  
du Travail  
et de la Prévoyance sociale  
SERVICE DU TRAVAIL

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ — ÉGALITÉ — FRATERNITÉ

N° 5169

**SYNDICAT PROFESSIONNEL**

Dénomination : *La Protection Artistique des Industries saisonnières.*

Siège social : *50 Avenue Montaigne*

Nature du Syndicat : *Ouvrier*

Date de la fondation : *16 Mars 1931*

Date du dépôt des Statuts : **20 MARS 1931**

Nombre de Membres : *55*

Œuvres fondées ou soutenues par le Syndicat :

*dissout le 20 mars 1985*

OBSERVATIONS

Dissolution du Syndicat :

6070 — Imp. Arts, Chambéry — 600 n° — Paris 61e — 7524-80

Annexe 33 : Extrait du procès verbal de l'Assemblée générale du syndicat de l'Association de Protection Artistique des Industries Saisonnière à propos de sa dissolution, signé par le président Armand Trouyet et le secrétaire Jean Robergnier, 20 mars 1935, Paris, Archives de Paris, dossiers de syndicats ouvriers et patronaux dissous ou fusionnés (1884-1982), n° de dossier 5169, cote 1070W 42 :

EXTRAIT DU PROCES VERBAL

DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU SYNDICAT DE LA PROTECTION ARTISTIQUE  
DES INDUSTRIES SAISONNIERES.

—

Statuts déposés conformément à la loi du 21 Mars 1884 à  
la Préfecture de la Seine sous le N° 5.169.

—

Séance du 20 Mars 1935

Monsieur TROUYET Président, soumet ensuite à l'assemblée  
la résolution suivante :

" Dissolution de la PROTECTION ARTISTIQUE DES INDUSTRIES  
SAISONNIERES pour permettre la constitution et l'organisation  
de :

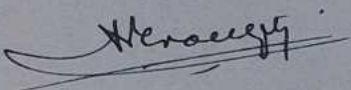
A - du Syndicat de la Protection Artistique des Industries  
Saisonnières se rattachant à la parure et à l'habillement  
féminins.

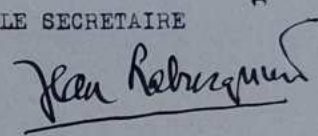
B - de l'Association de la Protection Artistique des  
Industries Saisonnières .

L'assemblée ayant adopté à l'unanimité cette résolution  
le Syndicat de la Protection Artistique des Industries Saison-  
nières est proclamé dissout à la date du 20 Mars 1935.

LE PRESIDENT

LE SECRETAIRE







Annexe 34 : Liste des membres du bureau de la l'Association de Protection Artistique des Industries Saisonnières, [s.d.], Paris, Archives de Paris, dossiers de syndicats ouvriers et patronaux dissous ou fusionnés (1884-1982), n° de dossier 5169, cote 1070W 42 :

LA PROTECTION ARTISTIQUE DES INDUSTRIES SAISONNIERES					
LISTE des MEMBRES du BUREAU					
Nom	Prénom	Natio- nalité	Qualité	Adresse	Date & lieu de naissance
TROUYET	Armand	français	Président	3 rue St-Senoeh	8 déc. 1891 Alexandrie Egypte
GERBER	Pierre	français	Vice-Présid.	9 Av. Matignon	21 mars 1887 Paris
COURTOT	Edmond	français	Vice-Présid.	31 Bd Berthier	1 déc. 1883 Montbéliar
BERNARD	Armand	français	Secrétaire	21 Av. Pierre I de Serbie	30 juillet 1885 Genève
BALOUZET TILLARD		français	Secrétaire Adjoint	6 Avenue Hoche	14 déc. 1889 Lyon
BOULANGER	Louis	français	Trésorier	39 Avenue Victor Emmanuel III	9 sept. 1866 Joinville le Pont
DOUCET	Henri	français	Commissaire	6 rue de Liège	15 Juin 1890 Mexico Mexique
DAVIN	Edmond	français	Secrétaire- général	19 rue Théodore- Deck	8 juin 1895 Paris 20 <sup>e</sup>

Le Secrétaire Général,

*Munier*

LE PRÉSIDENT

*Trouyet*

LA PROTECTION ARTISTIQUE  
DES INDUSTRIES SAISONNIERES

Annexe 35 : Statuts de la l'Association de Protection Artistique des Industries Saisonnières, [s.d.], Paris, Archives de Paris, dossiers de syndicats ouvriers et patronaux dissous ou fusionnés (1884-1982), n° de dossier 5169, cote 1070W 42 :

## STATUTS

---

LA PROTECTION ARTISTIQUE DES INDUSTRIES SAISONNIERES  
Organe de défense des Créateurs contre  
le vol de leurs idées et la Contrefaçon de leurs modèles

---

SYNDICAT formé le 16 mars 1931  
sous le bénéfice de la loi du 21 mars 1884 relative aux  
Syndicats professionnels

---

STATUTS déposés conformément à cette loi  
à la Préfecture de la Seine sous le n°

---

Siège social : 50 Avenue Montaigne PARIS

---

### CHAPITRE I

#### OBJET -- SIEGE SOCIAL - DUREE

ARTICLE 1 - Il est formé entre tous les artistes créateurs en général et les artistes de la Mode saisonnière en particulier, qui adhèrent aux présents statuts, un Syndicat professionnel basé sur la loi du (21 mars 1884) 25 Février 1927 - Livre III du Code du Travail -

ARTICLE 2 - Ce Syndicat a pour but de grouper les artistes, de protéger leurs oeuvres et de réaliser d'une façon effective la protection des créations artistiques, dessins ou modèles, ayant un caractère industriel ou commercial, contre le vol de leurs idées et la contrefaçon de leurs modèles.

Cette protection peut s'effectuer dans le cadre des lois de protection existantes ou celles qui pourront exister. Elle peut revêtir toutes les formes commerciales ou juridiques.

Le Syndicat pourra faire toutes poursuites judiciaires ou arbitrages particuliers dans le cadre de son objet.

ARTICLE 3 - Le Syndicat prend le nom de "LA PROTECTION ARTISTIQUE DES INDUSTRIES SAISONNIERES", syndicat de défense des artistes créateurs contre le vol de leurs idées et la contrefaçon de leurs modèles.

ARTICLE 4 - Le siège social est établi à Paris, 50 Avenue Montaigne.

Il pourra être transféré en tout autre lieu pour délibération du Conseil Syndical.

ARTICLE 5 - Le Syndicat de LA PROTECTION ARTISTIQUE DES INDUSTRIES SAISONNIERES est constitué pour une durée illimitée.

## CHAPITRE II

### ADMISSIONS - DEMISSIONS - RADIATIONS

ARTICLE 6 - Pour faire partie du Syndicat, il faut :

1° - être créateur de modèles ou être le représentant autorisé dudit créateur;

2° - adhérer aux présents statuts et se conformer aux règlements du Syndicat;

3° - être présenté par deux membres syndiqués et être admis par le Conseil;

4° - Payer un droit unique de Cent (100) francs.

ARTICLE 7 - Une condamnation entachant l'honorabilité, le défaut de paiement des cotisations, l'abus du titre de membre du Syndicat, un manquement grave aux règlements du Syndicat sont des motifs d'exclusion, laquelle est prononcée par le Conseil Syndical.

ARTICLE 8 - Par sa retraite survenant par démission ou exclusion, le membre du Syndicat perd tous les droits qu'il pourrait avoir sur les biens formant l'actif du Syndicat.

ARTICLE 9 - Les membres du Syndicat devront payer, à titre de cotisation annuelle, et d'avance, une somme de CINQ CENTS (500) francs.



ARTICLE 10 - Tout membre actif se retirant du Syndicat doit payer la cotisation afférente à une période correspondant à six mois de l'année en cours, et en général toutes sommes versées au Syndicat pour cotisations lui restent acquises.

### CHAPITRE III

#### ORGANISATION INTERIEURE - CONSEIL SYNDICAL

ARTICLE 11 - Le Syndicat LA PROTECTION ARTISTIQUE DES INDUSTRIES SAISONNIERES est dirigé par un Bureau composé de :

- 1 Président
- 2 vice-Présidents
- 1 Secrétaire
- 1 Secrétaire Adjoint
- 1 Trésorier
- 1 Trésorier Adjoint
- 2 Commissaires
- 1 Secrétaire général

Ces membres sont choisis dans le sein du Conseil Syndical et nommés par lui à la majorité des membres présents.

ARTICLE 12 - Le Conseil Syndical représente l'association; il est l'organe de ses décisions en ce qui concerne son organisation intérieure et ses intérêts professionnels, et il pourvoit à leur exécution sous sa propre responsabilité.

Le Conseil Syndical ne peut délibérer valablement qu'en présence d'au moins le tiers de ses membres.

ARTICLE 13 - Les principales attributions du Conseil sont :

- 1° - Le vote du budget des recettes et des dépenses;
- 2° - La vérification des comptes;
- 3° - L'exécution des mesures prises ou à prendre pour l'observation des statuts du Syndicat.

ARTICLE 14 - Le Conseil Syndical se réunit au moins tous les mois sur la convocation du Président. Il devra convoquer au moins deux fois par an le Syndicat en assemblée générale pour lui soumettre ses travaux et s'inspirer de ses vœux.

*attention*

ARTICLE 15 - Le Syndicat professionnel étant revêtu de la personnalité civile, en vertu de l'art. 10 de la loi organique du 21 mars 1884, pourra faire libre emploi de ses ressources, acquérir et posséder dans les limites de cette loi, prêter, emprunter, ester en justice et faire tous autres actes de personne juridique. *du 25 Février 1927*

Ces divers actes seront délibérés et votés par le Conseil Syndical, lequel sera représenté, soit dans leur réalisation, soit en justice, par le Président, ou à son défaut par l'un des vice-Présidents, ou encore par tel autre de ses membres délégué à cet effet.

En cas de dissolution volontaire, statutaire ou prononcée par justice, les biens de l'association sont dévolus conformément aux statuts ou, à défaut de dispositions statutaires, suivant les règles déterminées par l'assemblée générale. En aucun cas, ils ne peuvent être répartis entre les membres adhérents.

CHAPITRE IV

ELECTION DE DOMICILE - MODIFICATION AUX STATUTS

ARTICLE 16 - Les membres du Syndicat LA PROTECTION ARTISTIQUE DES INDUSTRIES SAISONNIERES font élection de domicile à Paris en ce qui concerne toute question relative aux Statuts.

ARTICLE 17 - Toutes modifications aux présents statuts ne pourront être faites que par une décision prise par le Conseil Syndical et approuvée par l'Assemblée Générale.

Le Secrétaire Général,

*[Signature]*

LE PRÉSIDENT

*[Signature]*

Tout en poursuivant la lutte pour faire disparaître du marché parisien les derniers contrefacteurs qui résistent encore, la P.A.I.S. à tout dernièrement dirigé son action contre une forme spéciale du trafic à l'étranger : la location des modèles.

Depuis fort longtemps certains importateurs des États-Unis se sont spécialisés dans cette forme de trafic ; c'est-à-dire que pour une somme relativement minime et proportionnée à la fois à la proximité de l'arrivée des modèles nouveaux aux États-Unis et au temps pendant lequel ces modèles sont pris en location, ils confient à leurs clients les robes originales arrivées de France pour leur permettre d'en relever le patron et d'en exécuter des copies.

On saisit tout de suite que ce commerce détourne fatalement du marché parisien de nombreux acheteurs qui, non seulement peuvent reproduire fidèlement nos modèles pour un prix minime, mais que sont dispensés des frais d'un déplacement jusqu'en France.

Cette pratique ne nuit pas seulement au couturier français, privé ainsi d'une partie de sa clientèle, mais nuit aussi aux acheteurs américains qui ont fait le déplacement, acquis des modèles à leur juste prix, et voient le résultat de leurs efforts grandement diminué par la concurrence de ceux de leurs confrères qui se sont fournis chez les loueurs de modèles.

Depuis de nombreuses années, comprenant le danger, les principales maisons de haute couture de Paris ont refusé l'accès de leurs salons aux loueurs de modèles dans l'espoir de mettre fin à leur activité en les privant des robes indispensables à leur commerce.

Comme il fallait s'y attendre, les loueurs de modèles ont trouvé, parmi les acheteurs américains, des complices qui se sont fait leurs ravitailleurs clandestins.

Identifier et confondre ces derniers n'étaient pas une tâche aisée. Cependant, certaines maisons entreprirent de le faire et dans ce but marquèrent de signes conventionnels et invisibles les robes livrées par eux à ceux-là qu'elles soupçonnaient d'être les intermédiaires clandestins. Bien leur en prit car on réussit ainsi à identifier les coupables.

Cette découverte a été naturellement suivie du refus de recevoir à nouveau lesdits intermédiaires. Ceci pour le passé, mais d'autres pouvaient les remplacer.

Renseignés par la P.A.I.S., les grands couturiers parisiens ont décidé, pour l'avenir, de prendre toutes mesures pour tenter d'arrêter le désastreux trafic dont leurs modèles étaient l'objet, et ils ont résolu de marquer tous ceux destinés à l'Amérique, non plus cette fois-ci de seuls signes conventionnels et invisibles, mais au contraire de signes visibles et indélébiles en même temps que de signes invisibles.

Non contents de faire ce marquage qui ne peut échapper à la vue, ils ont donné à cette mesure préventive une large publicité dans la presse corporative américaine.

En même temps que ces dispositions étaient rendues publiques, les autorités douanières américaines voyaient leur attention attirée sur l'activité des loueurs de modèles et de leurs complices, qui constitue indéniablement une violation de la loi douanière américaine, attendu que l'importation de la presque totalité



des modèles achetés en France se fait « in bond », c'est-à-dire en admission temporaire.

L'importation « in bond » dispense l'importateur de payer des droits de douane. Elle est consentie pour un temps déterminé et n'est permise qu'à condition que les modèles importés sous cette forme, une fois rendus dans les locaux de l'importateur, ne les quittent que pour ressortir des États-Unis.

En fait, une première violation est commise quand les modèles passent de chez l'importateur primitif chez le loueur de modèles, et une seconde violation est commise quand le ou les modèles passent de chez le loueur de modèles chez son locataire.

Il y a tout lieu d'espérer que des investigations sérieuses auront lieu de la part des autorités douanières américaines et que la crainte des suites qu'elles pourraient amener incitera les importateurs américains à ne plus se faire les complices des loueurs de modèles. Par suite, ces derniers se trouveront, sinon dans l'impossibilité de continuer momentanément leur trafic, tout au moins sérieusement gênés.

La location des modèles se pratique aussi en Allemagne et en Italie ; mais certains loueurs de modèles ajoutent à leur activité celle de ventes de toiles et de croquis reproduisant les modèles qu'ils mettent en location.

Ces opérations sont précédées d'un travail préparatoire à Paris, au moment des présentations de collections.

Installés dans un hôtel, à Paris, les loueurs de modèles ou leurs représentants convoquent, par circulaire ou par téléphone, les acheteurs étrangers présents. Désireux de les détourner des maisons de couture, ils leur tiennent le langage suivant :

« Nous nous sommes assuré (sic) la livraison des meilleurs modèles des collections parisiennes ; en voici la liste. Ils nous parviendront dans quinze jours, mais en attendant, renseignez-vous vous même sur les robes à succès de chacune des grandes maisons, et si vous voulez un modèle qui ne soit pas sur notre liste, nous vous le procurerons. Inutile de l'acheter aux couturiers, puisque nous sommes à même de vous fournir, à bon compte, les patrons et croquis détaillés en couleurs. Nous vous les enverrons directement à votre adresse, dans votre pays, car nous les fabriquons à l'étranger, et des livraisons à Paris sont impossibles du fait de la surveillance exercée par les créateurs. »

La mode, le textile, la maroquinerie, la bijouterie sont l'objet des mêmes procédés, ou à peu près.

La concurrence ainsi pratiquée est redoutable :

1° L'acheteur étranger arrivant chez nous est touché par le trafiquant avant d'avoir fait la moindre acquisition.

2° Il est alléché par la perspective de se procurer à bas prix des modèles qui lui auraient demandé une dépense nécessairement importante.

3° Le trafiquant est dispensé des frais de recherche nécessaires à l'établissement d'une collection. Il joue à coup sûr puisqu'il détient quantité de modèles dont la réputation de succès est déjà établie. Il n'y aura donc pour lui ni risques, ni frais généraux, et les taxes lui sont inconnues.

4° Enfin, les patrons de toile de coton sont, en tous pays, dispensés de droits de douane.

5° Les croquis sont vendus par centaines, sous forme d'abonnements ou en détails, tant à Paris qu'en

province et dans le monde entier.

De tels usages amèneront fatalement la mort de l'exportation pour les industries de luxe, déjà sévèrement touchées par les contingentements et l'élévation des droits de douane.

Devant cet état de choses, les couturiers de la P.A.I.S. ont cherché à conclure, sur ce point, une entente avec leurs clients étrangers. Ils espèrent que cette collaboration récente donnera une impulsion nouvelle à un marché désormais débarrassé de ses éléments parasites.

Nos vœux accompagnent, dans son action, le groupement qui assure avec une inlassable persévérance la défense de nos créateurs.

Et, pour conclure, nous félicitons M. A. Trouyet, président-fondateur du Syndicat P.A.I.S. Et Mme Besançon de Wagner, présidente de l'Association P.A.I.S. qui, en dehors de leur travail de directeurs de deux grandes maisons, Madeleine Vionnet et Maggy Rouff, dépensent une grande part de leur temps et leur énergie à défendre les intérêts de la haute couture française.

• **Théâtre :**

- *Do, Mi, Sol, Do* de Paul Géraudy avec Blanche Montel, Paris, Théâtre de la Michodière, 1934.
- *Madame Quinze* de Jean Sarment avec Mary Marquet, Paris, Comédie-Française, 1935.
- *Le Duel* d'Henri Lavedan avec Véra Korène, Paris, Comédie-Française, 1936.
- *Pacifique* avec Cécile Sorel et Léo Lagrange. Pièce présentée et mise en scène par Alice Cocéa. Décor de Pierre Kefer et Simone Ohl. Paris, Théâtre des Ambassadeurs, 1937.
- *Le Misanthrope* avec Alice Cocéa. Pièce mise en scène par Sylvain Itkine. Paris, Théâtre des Ambassadeurs, 1938.
- *Théâtre de la Mode* de Jacques Chesnais, 1938.
- *Marie-Jeanne ou La Femme du peuple d'Adolphe d'Ennery* avec Denise Bosc. Mise en scène d'André Barsacq. Paris, théâtre des Arts, 1940.
- *La femme nue* de Bataille avec Yvonne de Bray et Germaine Laugier, Paris, Théâtre du Gymnase Marie Bell, 1941.
- *La ligne d'horizon* de Serge Roux, avec Elvire Popesco, 1941.
- *Rêve d'amour* de René Fauchois, d'après Honoré de Balzac, avec Annie Ducaux, Paris, Théâtre du Gymnase, 1943.
- *Clotilde du Mesnil* de Henri Becque. Pièce mise en scène par Alice Cocéa, Paris, Théâtre des Ambassadeurs, 1943.

- *Feu du ciel* de Fred Pasquali (1898-1991), opérette à grand spectacle, Paris, Théâtre Pigalle, 1943.
- *La Femme du Boulanger* de Jean Giono, avec Alice Cocéa, Paris, Théâtre des Ambassadeurs, 1944.
- *Léona* de Fernand Crommelynck, avec Alice Cocéa, Paris, Théâtre des Ambassadeurs, 1944.
- *Andromaque* avec Annie Ducaux, Michèle Alfa, Jean Marais et Alain Cuny. Adaptation de la pièce de Racine par Jean Marais, Théâtre Edouard VII, 1944.
- *Le Dîner de famille* de Jean Bernard-Luc avec Renée Devillers, Paris, Théâtre de la Michodière, 1944.
- *La Parisienne* de Henry Becque, Paris, Théâtre des Mathurins, 1945.
- *Le Messager* de Henri Bernstein, Bruxelles, Théâtre Royal des Galeries Saint Huber, 1946.
- *Jeux d'esprit* de Noël Coward avec René Devillers. Pièce adaptée par Jacques Natanson et Virginia Vernon. Mise en scène de Pierre Dux, Paris, Théâtre de la Madeleine, 1946.
- *Un souvenir d'Italie* de Louis Ducreux avec Claude Larue, Paris, Théâtre de l'Œuvre, 1946.
- *Si je voulais* de Paul Gerald avec René Devillers, Paris, Théâtre de la Michodière, 1946.
- *Liberté provisoire* de Michel Duran avec Simone Renant, Paris, Théâtre Sarah-Bernhardt, octobre 1947.
- *Rêves d'amour* avec Annie Ducaux, Charleroi, Théâtre Marignan, 1947.
- *La Parisienne* de Henry Secque. Pièce mise en scène par Alice Cocéa. Décor de Janson. Paris, Théâtre des Mathurins, 1947.
- *Le voyage en calèche* de Giono, avec Alice Cocéa, Paris, Théâtre du Vieux Colombier, 1947.
- *Les Caprices de Marianne*, mis en scène par Alice Cocéa, Paris, Théâtre des Mathurins, 1947.

- *Nous irons à Valparaiso* de Marcel Achard avec Simone Rennat, Paris, Théâtre de l'Athénée, 1947.
- *Pas d'Acier* de Serge Prokofieff, *Les Soirées de Nazelles* de Francis Poulenc et *La Conjuratation* de René Char. Décors de Georges Braque et Fernand Léger. Musique de Jacques Porte. Paris, Théâtre des Champs-Élysées, du 28 mai au 1er juin 1948.
- *107 minutes* de Steve Passeur avec Annie Ducaux et Jacques Dumesnil, Paris, Théâtre Montparnasse, 1948.
- *Romance* de Robert de Flers et Francis de Croisset, d'après Edward Sheldon, avec Renée Saint-Cyr, Paris, Théâtre Sarah-Bernhardt, 1948.
- *Tovaritch* de Jacques Deval avec Elvire Popesco, Paris, Théâtre de la Madeleine, 1948.

• **Cinéma :**

- *Artists and Models Abroad* de Mitchell Leisen, 1938.
- *Premier Rendez-vous* de Henri Decoin, 1941.
- *Le Diamant noir* de Jean Delannoy, 1941.
- *Le Dernier des six* de Georges Lacombe, 1941.
- *La Ligne d'horizon* de Serge Roux, 1941.
- *L'Âge d'or* de Jean de Limur, 1942.
- *Pension Jonas* de Pierre Caron, 1942.
- *La Dernière aventure* de Robert Péguy, 1942.
- *Frédérica* de Jean Boyer, 1942.



- *Mademoiselle Swing* de Richard Pottier, 1942.
- *Le Malibran* de Sacha Guitry, 1943.
- *Les Requins de Gibraltar* d'Emil-Edwin Reinert, 1947.
- *Rêves d'amour* de Christian Stengel, 1947
- *Le Beau voyage* de Louis Cuny, 1947.
- *Galerie des glaces* avec Edna Romney, 1947.
- *Cargaison clandestine* d'Alfred Rode, 1947.
- *L'Étrange rendez-vous (Corridor of Mirrors)* de Terence Young, 1948.
- *Le comédien* de Sacha Guitry, 1948.
- *Le diable boiteux* de Sacha Guitry, 1948.
- *Les amoureux sont seuls au monde* de Henri Decoin, 1948. (également appelé *Noir sur Blanc*)
- *La Voix de l'ombre (ou du rêve)* de Jean-Paul Paulin, 1948.
- *Métier de fou* d'André Hunebelle, 1948.

Trois mois de guerre se sont écoulés, trois mois qui ont creusé un abîme entre l'été pacifique et cet hiver douloureux. Il semble, quand on regarde en arrière qu juillet et août apparaissent dans un lointain brouillard comme diminués, à l'envers de la grosse lorgnette du temps. Nous avons tout dépouillé de ce qu'était notre moi d'alors : nos pensées, nos préoccupations, nos espoirs, nos actes, jusqu'à nos gestes, nos habitudes...nos robes.

Tout aura été singulier ou imprévu dans cette guerre, jusqu'à l'histoire de ces robes, en apparence si frivoles, en réalité si graves.

Aux premiers jours de septembre alors que l'on redoutait les raids sur Paris, nos Maisons se sont fermées, et les robes nées aux temps de Paix, créées pour des heures d'insouciance, sont allées dormir d'un sommeil étonné et déçu au plus profond des armoires protectrices, et nous pensions tous, avec tout de même un petit pincement du cœur, que la belle moisson de nos efforts ne servirait plus à rien ni à personne. Trois mois ont passé, trois mois seulement, et comme tout a évolué !

Tout d'abord, il y eut une grande crise de vertu, ou ce que de bonne foi, les femmes croyaient être de la vertu. « Non, nous n'achetons plus rien, ni robe, ni chapeau, ni souliers, ni gants. Nous vivons sur notre vieux stock. Quand nous n'aurons plus de bas, nous irons nu-pied ; quand nous n'aurons plus de chapeaux, nous irons nu-tête... »

Je ne continue pas car cela pourrait nous mener loin dans cette croisade, oh ! Nouvelles Sans culottes !

Mais un jour, quelques femmes ont compris que les robes ne se faisaient pas miraculeusement toutes seules, et que dans nos Maisons réouvertes des ouvrières attendaient des commandes pour manger. Elles ont compris que, parmi tant d'œuvres, une des meilleures est de faire travailler, et que pour la dignité humaine, il vaut mieux vivre de son labeur que d'en être privé, pour être ensuite entretenu par charité.

Nos robes endormies se sont réveillées, se sont ébrouées, toutes heureuses de prendre l'air. Tout d'abord, on n'a vendu que les plus sévères : le tailleur strict indispensable, le manteau sport sombre, la petite robe de lainage pour maison mal chauffée. Tout cela était classique, ne relevait d'aucune mode spéciale, mais avait le mérite de faire travailler les doigts agiles demeurés trop longtemps inactifs.

Et enfin, tout le monde, du moins je veux espérer que c'est tout le monde, a compris que vendre, acheter, négocier, c'est servir le pays, c'est faire rentrer les impôts, c'est doubler la machine de guerre par la machine économique et que l'une et l'autre sont indispensables au pays et se complètent.

Et les femmes, se souvenant que leur mission est d'être belles, d'être à la fois la récompense et le stimulant, nous sommes rentrés de plain-pied dans le royaume de la mode. Oh ! Je ne parle pas de cette affreuse mode militaire qui, à mes yeux, est une indécence, car la guerre vraiment n'est pas sujet de plaisanterie, de parodie ou de déguisement. Hélas ! Toutes les époques ont leurs erreurs, leurs faiblesses, tous les temps ont leurs fautes de goût. Non, je ne parle pas de cette mode-là, mais de la vraie. Celle qui semble aussi naturelle que l'air qu'on respire celle qui respectant les soucis et les angoisses de l'heure présente, sait

tout de même les affronter en leur imposant un sourire.

Pour cela, tout en respectant les lignes simples et nettes, j'ai essayé de les adoucir par un détail, j'ai voulu sauver une mode de lui en la parant de l'imprévu. J'ai éclairé le noir par un rayon de couleur. J'ai voulu une Parisienne de guerre qui soit une promesse de paix, j'ai voulu une femme grave, mais jamais lugubre, j'ai voulu une mode simple, mais qui soit une mode de caractère, afin qu'un jour, on puisse, en feuilletant les images qui la représentent à travers tous les temps, s'arrêter au nôtre en disant : « Mon Dieu, que les femmes étaient belles à Paris, même pendant la guerre ».

L'armée défend au front, avec territoire, l'idéal de la liberté et de la dignité humaine pour lequel la France a toujours combattu. Il appartient aux femmes de défendre à l'arrière, le goût, la beauté, le sens de la mesure et de l'harmonie qui est notre héritage séculaire. Il m'apparaît que la tâche est assez belle pour que nulle n'y faillisse.



Année universitaire 2021-2022

Mémoire de Master Histoire de l'art :

**La maison de haute couture Maggy Rouff**  
**de 1929 à 1948**

**Illustrations - Partie 1**

Présenté par Eva Berville

N° étudiant : 21704813

Sous la direction de M. Philippe Sénéchal

Professeur d'Histoire de l'art moderne

Mémoire présenté le 23/05/2022, devant un jury composé de :

- M. Philippe Sénéchal, professeur d'Histoire de l'art moderne
- M. Simon Texier, professeur d'Histoire de l'art contemporain
- Mme Marie-Pierre Ribère, assistante de conservation au département mode et textile au musée des Arts décoratifs de Paris



Figure 1 : George Saad, *Portrait de Maggy Besançon de Wagner, dite Maggy Rouff*, dans *Les Modes*, n°350, 1er juillet 1933, première de couverture.

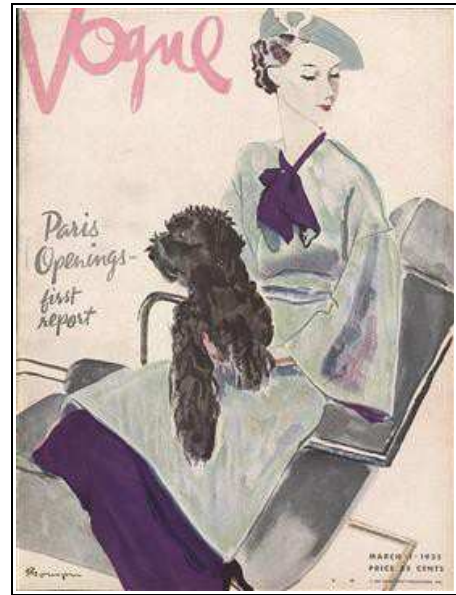


Figure 2 : Pierre Mourgue, *Modèle de Maggy Rouff, portant un feutre de Maria Guy*, dans *Vogue*, 1er mars 1935, première de couverture.

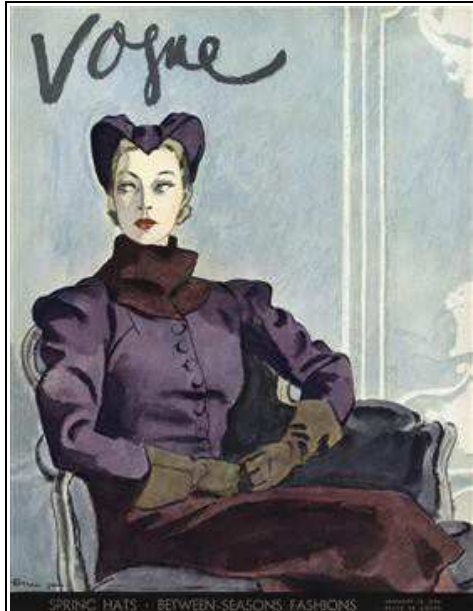


Figure 3 : Pierre Mourgue, *Modèle de Maggy Rouff, portant le feutre « Marie Stuart » de Maria Guy*, dans *Vogue*, 15 janvier 1936, première de couverture.



Figure 4 : Horst P. Horst, *LUD portant un modèle de Maggy Rouff*, dans *Vogue*, 15 octobre 1937, première de couverture.





Figure 5 : Anonyme, *Blouson en velours côtelé de Maggy Rouff*, dans *Elle*, n°27, 21 mai 1945, première de couverture.



Figure 6 : George Hoyningen-Huene, *Portrait de Maggy Rouff*, dans *Vogue*, 15 novembre 1933, p. 44 (4 pages).



Figure 7 : Horst P. Horst, *Portrait de Maggy Rouff*, dans *Vogue*, 1er septembre 1937, p. 96.



Figure 8 : Maison Drecoll, *Robe du soir*, 1914, soie, velours et mousseline, Melbourne, National Gallery of Victoria, inv. 2015.625.a-b.

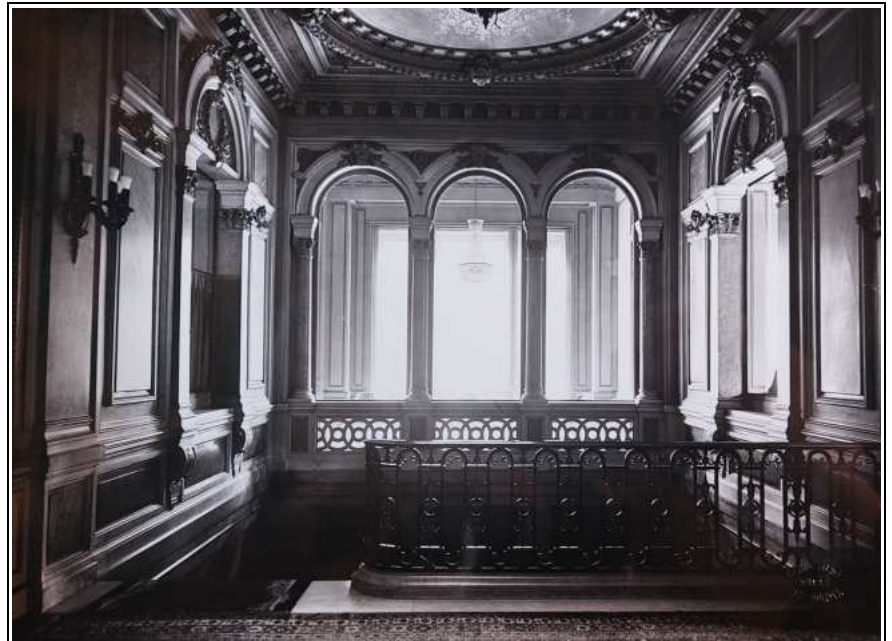


Figure 9 : Séeberger frères, *Maison de couture Drecoll*, 130 avenue des Champs-Élysées, 1928, tirage gélatino-argentique, 17 cm x 12 cm, Paris, Bibliothèque historique de la Ville de Paris, cote 4-ENA-00049-0017.

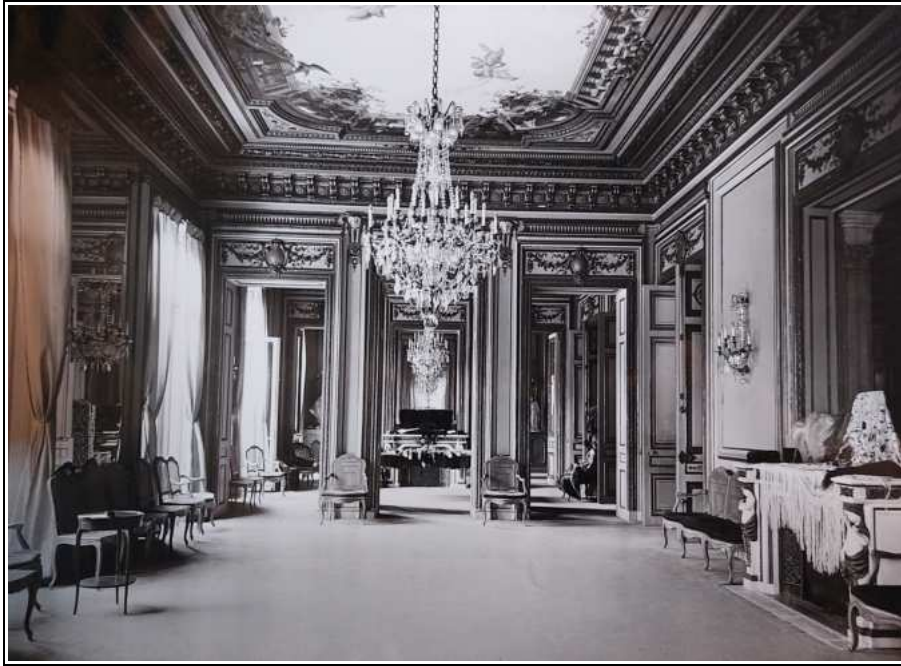


Figure 10 : Séeberger frères, *Salon de la maison de couture Drecoll, 130 avenue des Champs-Élysées*, 1928, tirage gélatino-argentique, 17 cm x 12 cm, Paris, Bibliothèque historique de la Ville de Paris, cote 4-ENA-00049-0018.



Figure 11 : Séeberger frères, *Salon de la maison de couture Beer, 7, Place Vendôme*, 1928, tirage gélatino-argentique, 17 cm x 12 cm, Paris, Bibliothèque historique de la Ville de Paris, cote 4-ENA-00049-0005.



Figure 12 : Séeberger frères, *Salon de la maison de couture Beer, 7, Place Vendôme (verso)*, 1928, tirage gélatino-argentique, 17 cm x 12 cm, Paris, Bibliothèque historique de la Ville de Paris, cote 4-ENA-00049-0005.

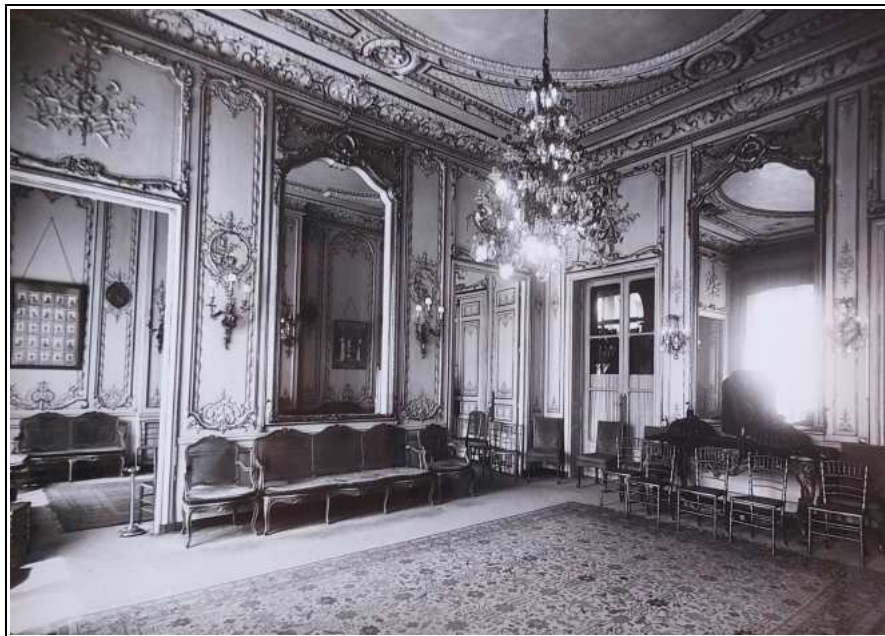


Figure 13 : Séeberger frères, *Salon de la maison de couture Drecoll, Place Vendôme*, 1936, photographie positive noire et blanche, 17 cm x 12 cm, Paris, Bibliothèque historique de la Ville de Paris, cote 4-ENA-00049-0019.





Figure 14 : Attribuée à Maggy Rouff, *Lingerie « Teddy »*, entre 1920 et 1930, soie, New York, The Metropolitan Museum of Art, inv. 1978.583.63. Don de Mme Helen Marshall.



Figure 15 : Attribuée à Maggy Rouff, *Lingerie « Teddy »* (griffe), entre 1920 et 1930, soie, New York, The Metropolitan Museum of Art, inv. 1978.583.63. Don de Mme Helen Marshall.



Figure 16 : Attribuée à Maggy Rouff, *Chemisier (de face)*, entre 1920 et 1930, coton et soie, New York, The Metropolitan Museum of Art, inv. 1986.516.1. Don de Mme Miriam W.Coletti.



Figure 17 : Attribuée à Maggy Rouff, *Chemisier (de dos)*, entre 1920 et 1930, coton et soie, New York, The Metropolitan Museum of Art, inv. 1986.516.1. Don de Mme Miriam W.Coletti.



Figure 18 : Attribuée à Maggy Rouff, *Robe*, vers 1922, coton, soie et fil métallique, New York, The Metropolitan Museum of Art, inv. 1978.245. Don de Mme Helen Marshal.



Figure 19 : Maggy Rouff, *Robe de jour*, vers 1925, crêpe de soir noir, broderie de fleurs et de soie polychrome, Paris, Palais Galliera, Musée de la Mode de la Ville de Paris, inv. 1969.30.6. Don de Renaud de la Frégeolière.



Figure 20 : Maggy Rouff, *Robe de jour*, vers 1925, crêpe de soir noir, broderie de fleurs et de soie polychrome, Paris, Palais Galliera, Musée de la Mode de la Ville de Paris, inv. 1969.30.6. Don de Renaud de la Frégeolière.





Figure 21 : Maggy Rouff, *Robe de jour (derrière)*, vers 1925, crêpe de soir noir, broderie de fleurs et de soie polychrome, Paris, Palais Galliera, Musée de la Mode de la Ville de Paris, inv. 1969.30.6. Don de Renaud de la Frégeolière.



Figure 22 : Maggy Rouff, *Robe de jour (détails)*, vers 1925, crêpe de soir noir, broderie de fleurs et de soie polychrome, Paris, Palais Galliera, Musée de la Mode de la Ville de Paris, inv. 1969.30.6. Don de Renaud de la Frégeolière.



Figure 23 : Maggy Rouff, *Robe de jour (détails)*, vers 1925, crêpe de soir noir, broderie de fleurs et de soie polychrome, Paris, Palais Galliera, Musée de la Mode de la Ville de Paris, inv. 1969.30.6. Don de Renaud de la Frégeolière.



Figure 24 : Maggy Rouff, *Robe de jour (détails)*, vers 1925, crêpe de soir noir, broderie de fleurs et de soie polychrome, Paris, Palais Galliera, Musée de la Mode de la Ville de Paris, inv. 1969.30.6. Don de Renaud de la Frégeolière.



Figure 25 : Maggy Rouff, *Robe de jour (détails)*, vers 1925, crêpe de soir noir, broderie de fleurs et de soie polychrome, Paris, Palais Galliera, Musée de la Mode de la Ville de Paris, inv. 1969.30.6. Don de Renaud de la Frégeolière.



Figure 26 : Attribué à Paul Poiret, *Robe*, vers 1920, satin, rayonne, broderies, cordonnet et ivoire, 65 cm, Paris, Palais Galliera, Musée de la Mode de la Ville de Paris, inv. 2005.8.15.



Figure 27 : Attribué à Paul Poiret, *Robe (détails)*, vers 1920, satin, rayonne, broderies, cordonnet et ivoire, 65 cm, Paris, Palais Galliera, Musée de la Mode de la Ville de Paris, inv. 2005.8.15.



Figure 28 : Maggy Rouff pour Drecoll, *Robe du soir* (de face), 1926-1928, soie et broderie de perles argentées, Washington D.C., Smithsonian National Museum of American History, inv. CS\*216396.002. Don de The Thrift Shop.



Figure 29 : Maggy Rouff pour Drecoll, *Robe du soir* (de trois quarts), 1926-1928, soie et broderie de perles argentées, Washington D.C., Smithsonian National Museum of American History, inv. CS\*216396.002. Don de The Thrift Shop.



Figure 30 : Paul Poiret, *Robe de cérémonie*, 1910, damas de soie bleu broché de fils dorés, mousseline de soie bleue, dentelle de filé métallique or, fond en satin de soie ivoire, glands en passementerie de soie bleue, Paris, Palais Galliera, Musée de la Mode de la Ville de Paris, inv. 1958.38.1. Don de Mm Combe Saint-Macary.



Figure 31 : Maggy Rouff, *Robe du soir* (non griffé), vers 1926, crêpe Georgette rose saumon, broderie de perles et paillettes hexagonales métalliques, Paris, Palais Galliera, Musée de la Mode de la Ville de Paris, inv. 1969.80.2. Don de Cecil Bourke-Borrowes.





Figure 32 : Maggy Rouff, *Robe du soir (non griffé)*, vers 1926, crêpe Georgette rose saumon, broderie de perles et paillettes hexagonales métalliques, Paris, Palais Galliera, musée de la Mode de la Ville de Paris, inv 1969.80.2. Don de Cecil Bourke-Borrowes.



Figure 33 : Maggy Rouff, *Robe du soir (détails)*, vers 1926, crêpe Georgette rose saumon, broderie de perles et paillettes hexagonales métalliques, Paris, Palais Galliera, musée de la Mode de la Ville de Paris, inv. 1969.80.2. Don de Cecil Bourke-Borrowes.



Figure 34 : Maggy Rouff, *Robe du soir (détails)*, vers 1926, crêpe Georgette rose saumon, broderie de perles et paillettes hexagonales métalliques, Paris, Palais Galliera, musée de la Mode de la Ville de Paris, inv. 1969.80.2. Don de Cecil Bourke-Borrowes.



Figure 35 : Gabrielle Chanel, *Robe du soir*, 1925, broderie de perles, Paris, Musée des Arts décoratifs, inv. UF 72-18-1 AB. Don de Mme Jean Larrivière.





Figure 36 : Attribué à Paul Poiret, *Robe*, vers 1925, tulle et soie, Paris, Palais Galliera, Musée de la Mode de la Ville de Paris, inv. 1969.93.13. Don de Mme Paul Chandon-Moët.



Figure 37 : Chanel, *Robe du soir*, vers 1921, crêpe de Chine marine brodé de cuvettes et de paillons marine, pongé bleu nuit et crêpe Georgette bleu roi, Paris, Palais Galliera, Musée de la Mode de la Ville de Paris, inv. 1961.71.50. Don de Mme Louis Nougier.



Figure 38 : Chanel, *Robe du soir (détails)*, vers 1921, crêpe de Chine marine brodé de cuvettes et de paillons marine, pongé bleu nuit et crêpe Georgette bleu roi, Paris, Palais Galliera, Musée de la Mode de la Ville de Paris, inv. 1961.71.50. Don de Mme Louis Nougier.



Figure 39 : Séeberger frères, *Façade de l'immeuble de la maison Paquin rue de la Paix*, 1936, tirage gélatino-argentique, 16,8 cm x 13,1 cm, Paris, Bibliothèque nationale de France, cote EP-4971 (10)-BOITE PET FOL.





Figure 40 : Séeberger frères, *Modèle de Maggy Rouff* avec un chapeau de Mado (à gauche) et *Modèle de Molyneux* (à droite) à Longchamp, 10 mai 1936, tirage gélatino-argentique, 17 cm x 11,6 cm, Paris, Bibliothèque nationale de France, cote EP-4971 (12)-BOITE PET FOL, photographie n°361243.



Figure 41 : Séeberger frères, *Modèle de Maggy Rouff* avec un chapeau d'Agnès à Auteuil, 28 juin 1935, tirage gélatino-argentique, 17 cm x 11,6 cm, Paris, Bibliothèque nationale de France, cote EP-4971 (12)-BOITE PET FOL, photographie n°351283.



Figure 42 : Séeberger frères, *Modèle de Maggy Rouff* avec un chapeau de Suzy à Chantilly, 16 juin 1935, tirage gélatino-argentique, 17 cm x 11,6 cm, Paris, Bibliothèque nationale de France, cote EP-4971 (12)-BOITE PET FOL, photographie n°351065.



Figure 43 : Séeberger frères, *Modèle de Maggy Rouff* avec un chapeau de Reboux à Chantilly, 4 juin 1939, tirage gélatino-argentique, 17 cm x 11,6 cm, Paris, Bibliothèque nationale de France, cote EP-4971 (12)-BOITE PET FOL, photographie n°391688.

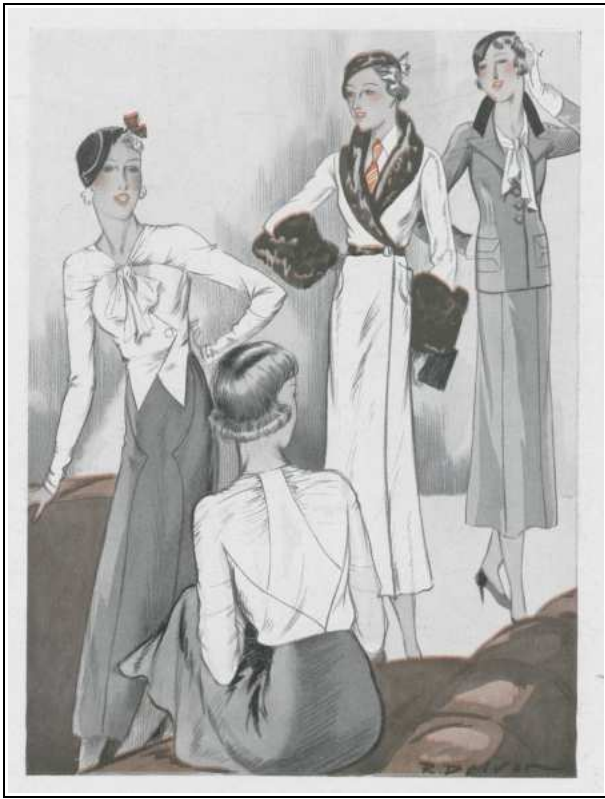


Figure 44 : Anonyme, *Modèle « Train bleu »* de Maggy Rouff (au centre) et modèle « Classique » de Lucile Paray (à gauche et à droite), dans *Art, Goût, Beauté*, n°148, décembre 1932, p. 11.



Figure 45 : Anonyme, (de gauche à droite) *Modèle « Sidonie »* d'Yvonne Carrette, modèle « Évaporée » de Bernard et Cie et modèle « Tintoret » de Maggy Rouff, dans *Art, Goût, Beauté*, n°148, décembre 1932, p. 23.



Figure 46 : Anonyme, (de gauche à droite) *Modèle* de Jane Regny, modèle « Brocoli » de Maggy Rouff et modèle « Claridge » de Bernard et Cie, dans *Art, Goût, Beauté*, n°134, octobre 1931, p. 15.

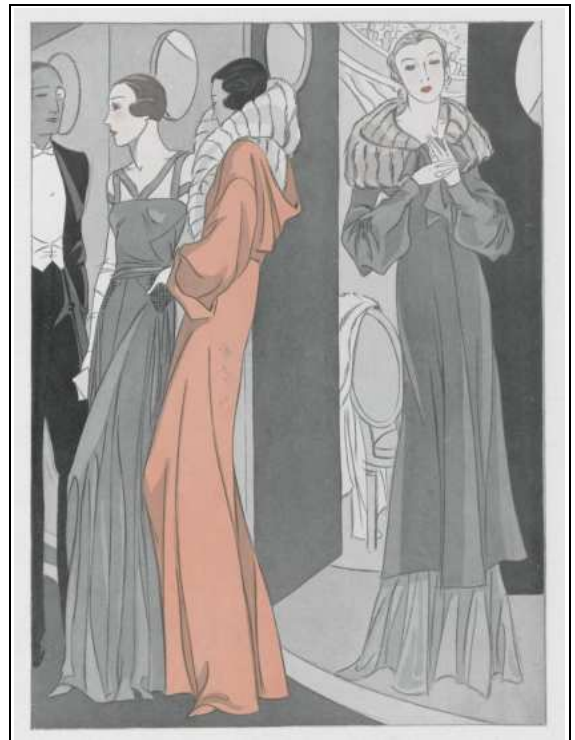


Figure 47 : Anonyme, *Modèle « Ermitage »* de Worth (à droite et à gauche) et modèle « Infante » de Maggy Rouff, dans *Art, Goût, Beauté*, n°150, février 1933, p. 17.





Figure 48 : Vogue-studio, *Tailleur d'après-midi de Maggy Rouff garni de zibeline*, dans *Vogue Paris*, septembre 1933, p. 56.



Figure 49 : Anonyme, *Modèle « Blues » de Maggy Rouff*, dans *Art, Goût, Beauté*, n°146, octobre 1932, p. 33.



Figure 50 : Jeanne Paquin, *Robe*, 1909, dentelle, broderies, perles et soie, New-York, The Metropolitan Museum of Art, inv. C.I.45.68.18a,b. Don du Art Worker's Club.



Figure 51 : Jeanne Paquin, *Robe (détails)*, 1909, dentelle, broderies, perles et soie, New-York, The Metropolitan Museum of Art, inv. C.I.45.68.18a,b. Don du Art Worker's Club.



Figure 52 : Jeanne Paquin, *Robe de promenade*, 1908, dentelle, coton et soie, New-York, The Metropolitan Museum of Art, inv. 2009.300.3236a,b. Don de Mme C. Oliver Iselin.



Figure 53 : Jeanne Paquin, *Robe du soir*, hiver 1905, soie, perles et velours, New-York, The Metropolitan Museum of Art, inv. 2009.300.1112. Don de Sarah G. Gardiner.



Figure 54 : Horst P. Horst, *Robe du soir de Maggy Rouff*, *Vogue Paris*, décembre 1934, p. 35.



Figure 55 : Maggy Rouff, *Veste du soir*, entre 1934 et 1939, fibre artificielle, doublure crêpe beige et paillettes sur applications de tissu imprimé, Paris, Palais Galliera, Musée de la Mode de la Ville de Paris, inv. 1991.40.14. Don de Madame Georges Hamaut.



Figure 56 : Maggy Rouff, *Veste du soir (détails)*, entre 1934 et 1939, fibre artificielle, doublure crêpe beige, paillettes sur application de tissu imprimé, Paris, Palais Galliera, Musée de la Mode de la Ville de Paris, inv. 1991.40.14. Don de Madame Georges Hamaut.



Figure 57 : Maggy Rouff, *Veste du soir (griffe)*, entre 1934 et 1939, fibre artificielle, doublure crêpe beige et paillettes sur application de tissu imprimé, Paris, Palais Galliera, Musée de la Mode de la Ville de Paris, inv. 1991.40.14. Don de Madame Georges Hamaut.



Figure 58 : André Durst, *Helen Bennet en robe du soir de Maggy Rouff*, dans *Vogue*, 1er mars 1938, p. 64.



Figure 59 : Maggy Rouff, *Robe du soir*, 1936, dentelle, coton et soie, New-York, The Metropolitan Museum of art, inv. L.2019.43.52a,b.





Figure 60 : Edy Legrand, *Planche illustrée pour la maison de haute couture L. Rouff*, dans *Pan : annuaire du luxe à Paris* de Paul Poiret en 1928, non paginé.

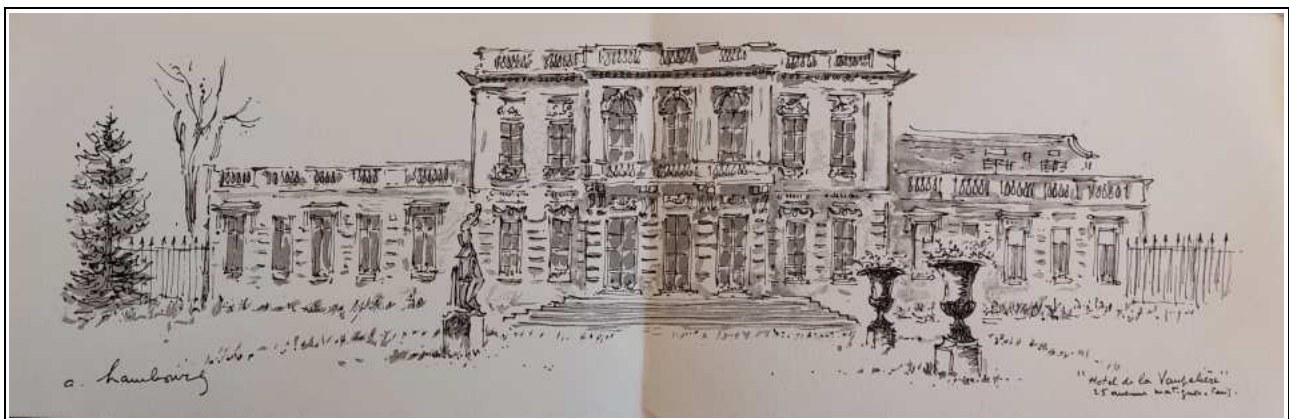


Figure 61 : A. Hamburg, *Carte de meilleurs vœux des maisons Mendel et Maggy Rouff*, [s. d], 42,1 cm x 12,5 cm, Paris, Bibliothèque du musée des Arts décoratifs, dossier Maggy Rouff, cote Z 889 4-5. Inscriptions : « Hôtel de la Vaupalière / 25 avenue Matignon, Paris »



Figure 62 : Lucien Hervé, *Reportage à la maison de couture Maggy Rouff : trois personnes regardant un modèle en robe sur les marches du 136, avenue des Champs-Élysées [ ? ] côté jardin*, 1947, tirage gélatino-argentique, dimensions inconnues, Paris, Palais Galliera, Musée de la Mode de la Ville de Paris, inv. GALK4211. Don du photographe.\*



Figure 63 : Lucien Hervé, *Reportage à la maison de couture Maggy Rouff : salon de l'hôtel particulier [ 136, avenue des Champs-Élysées ? ]*, 1947, tirage gélatino-argentique, dimensions inconnues, Paris, Palais Galliera, Musée de la Mode de la Ville de Paris, inv. GALK4213. Don du photographe.\*



Figure 64 : Bâtiment actuel de l'ancienne maison Maggy Rouff, au 136 avenue des Champs-Élysées.



Figure 65 : Séeberger frères, *Maison de couture Maggy Rouff, avenue des Champs-Élysées, n° 136 (8e arr.), le hall*, 1936, tirage gélatino-argentique, 17 cm x 12 cm, Paris, Bibliothèque historique de la Ville de Paris, cote 4-ENA-00049-0095.

\*Bien qu'il s'agisse précisément de l'hôtel de la Vaupalière et non de l'immeuble du 136 avenue des Champs-Élysées, nous avons opté de garder les titres donnés aux photographies, comme ils figurent sur les notices, communiquées par Mme Sylvie Lécallier, chargée de la collection photographique au Palais Galliera.



Figure 66 : Séeberger frères, *Maison de couture Maggy Rouff, avenue des Champs-Élysées, n° 136 (8e arr.), la devanture*, 1936, tirage gélatino-argentique, 18 cm x 13,3 cm, Paris, Bibliothèque nationale de France, cote EP-4971 (7) Bte pet fol.



Figure 67 : Lucien Hervé, *Reportage à la maison de couture Maggy Rouff : femme raccompagnant une cliente à la porte d'une boutique tenue par un portier*, 1947, tirage gélatino-argentique, dimensions inconnues, Paris, Palais Galliera, Musée de la Mode de la Ville de Paris, inv. GALK4196. Don du photographe.



Figure 68 : Séeberger frères, *Maison de couture Maggy Rouff, avenue des Champs-Élysées, n° 136 (8e arr.), le salon*, 1936, tirage gélatino-argentique, 17 cm x 12 cm, Paris, Bibliothèque historique de la Ville de Paris, cote 4-ENA-00049-0096.



Figure 69 : Séeberger frères, *Maison de couture Maggy Rouff, avenue des Champs-Élysées, n° 136 (8e arr.), le salon*, 1936, tirage gélatino-argentique, 18 cm x 13,3 cm, Paris, Bibliothèque nationale de France, cote EP-4971 (7) Bte pet fol.





Figure 70 : Anonyme, *Cabine des mannequins dans la maison Maggy Rouff*, 1934, photographie noire et blanche, 17 x 24,5 cm, 28 x 39 cm (avec cadre), Paris, Palais Galliera, Musée de la Mode de la Ville de Paris, 1987.1.353. Don de la Société de l'Histoire du Costume.



Figure 71 : Lucien Hervé, *Cabines d'essayage de la maison de haute couture Maggy Rouff, avenue Matignon (8e arr.)*, 1947, tirage gélatino-argentique, 18 cm x 24 cm, Paris, Bibliothèque historique de la Ville de Paris, cote 4-ENA-04278.



Figure 72 : Carte du « Rond-Point de la Couture », dans *Vogue Paris*, décembre 1935, p.29.



Figure 73 : Lucien Hervé, *Reportage à la maison de couture Maggy Rouff : couturières occupées à broder*, 1947, tirage gélatino-argentique, dimensions inconnues, Paris, Palais Galliera, Musée de la Mode de la Ville de Paris, inv. GALK4194. Don du photographe.



Figure 74 : Lucien Hervé, *Reportage à la maison de couture Maggy Rouff. Repassage*, 1947, tirage gélatino-argentique, dimensions inconnues, Paris, Palais Galliera, Musée de la Mode de la Ville de Paris, inv. GALK4207. Don du photographe.



Figure 75 : Lucien Hervé, *Reportage à la maison de couture Maggy Rouff : couturières à l'ouvrage*, 1947, tirage gélatino-argentique, 23,8 cm x 32 cm, Paris, Palais Galliera, Musée de la Mode de la Ville de Paris, inv. GALK4212. Don du photographe.



Figure 76 : Lucien Hervé, *Reportage à la maison de couture Maggy Rouff : homme occupé à broder*, 1947, tirage gélatino-argentique, dimensions inconnues, Paris, Palais Galliera, Musée de la Mode de la Ville de Paris, inv. GALK4217. Don du photographe.





Figure 77 : Lucien Hervé, *Reportage à la maison de couture Maggy Rouff : femmes examinant une dentelle dans un salon d'un hôtel particulier [136, avenue des Champs-Élysées ? ]*, 1947, tirage gélatino-argentique, dimensions inconnues, Paris, Palais Galliera, Musée de la Mode de la Ville de Paris, inv. GALK4218. Don du photographe.\*



Figure 78 : Lucien Hervé, *Reportage à la maison de couture Maggy Rouff : couturières à leur table de travail pour la broderie de perles et strass*, 1947, tirage gélatino-argentique, dimensions inconnues, Paris, Palais Galliera, Musée de la Mode de la Ville de Paris, inv. GALK4219. Don du photographe.



Figure 79 : Lucien Hervé, *Reportage à la maison de couture Maggy Rouff : couturières travaillant sur une robe en mousseline brodée mannequinée posée sur une table de travail*, 1947, tirage gélatino-argentique, 32 cm x 23,5 cm, Paris, Palais Galliera, Musée de la Mode de la Ville de Paris, inv. GALK4220. Don du photographe.



Figure 80 : Lucien Hervé, *Reportage à la maison de couture Maggy Rouff : deux couturières faisant l'ourlet d'une robe de soirée*, 1947, tirage gélatino-argentique, dimensions inconnues, Paris, Palais Galliera, Musée de la Mode de la Ville de Paris, inv. GALK4193. Don du photographe.



Figure 81 : Lucien Hervé, *Reportage à la maison de couture Maggy Rouff. Ajustement d'une robe sur un mannequin*, 1947, tirage gélatino-argentique, dimensions inconnues, Paris, Palais Galliera, Musée de la Mode de la Ville de Paris, inv. GALK4199. Don du photographe.



Figure 82 : Lucien Hervé, *Reportage à la maison de couture Maggy Rouff : modèle en robe du soir à bustier satiné et jupe brodée de strass assise dans les jardins de l'hôtel particulier [136, avenue des Champs-Élysées ?]*, 1947, tirage gélatino-argentique, dimensions inconnues, Paris, Palais Galliera, Musée de la Mode de la Ville de Paris, inv. GALK4195. Don du photographe.\*



Figure 83 : Henri Manuel, *Genya de Gorlenko en robe du soir en velours garnis de fourrure à l'empiècement et aux manches*, vers 1935, tirage gélatino-argentique, 28,3 cm x 15,5 cm, Paris, Palais Galliera, Musée de la Mode de la Ville de Paris, inv. 1987.1.364. Don de la Société de l'Histoire du Costume.



Figure 84 : Studio Deberny et Peignot, *Genya de Gorlenko en robe du soir noué à touffes de fourrure sur les épaules*, vers 1936, tirage gélatino-argentique, 22 cm x 16 cm, Paris, Palais Galliera, Musée de la Mode de la Ville de Paris, inv. 1987.1.327. Don de la Société de l'Histoire du Costume.



Figure 85 : H.E. Deutsch, *Genya de Gorlenko avec sac et gants longs découpés pour le soir*, vers 1934, tirage gélatino-argentique, 24 cm x 18 cm, Paris, Palais Galliera, Musée de la Mode de la Ville de Paris, inv. 1987.1.355. Don de la Société de l'Histoire du Costume.



Figure 86 : Georges Saad, *Ann-Emily Lacey portant une robe du soir Maggy Rouff*, entre 1929 et 1939, tirage gélatino-argentique, 23 cm x 16 cm, Paris, Palais Galliera, Musée de la Mode de la Ville de Paris, inv. K4880. Don de Steve Lecler.



Figure 87 : Luigi Diaz, *Ann-Emily Lacey portant un ensemble Maggy Rouff, sweater et jupe-culotte*, 1934, tirage gélatino-argentique, 22 cm x 14,1 cm, Paris, Palais Galliera, Musée de la Mode de la Ville de Paris, inv. K4852. Don de Steve Lecler.



Figure 88 : Edigio Scaioni, *Ensemble Maggy Rouff porté par Ann-Emily Lacey*, 1934, tirage couleur pigmentaire, procédé Vivex, 30,2 cm x 22,8 cm, Paris, Palais Galliera, Musée de la Mode de la Ville de Paris, inv. 2019.2.3. Don de Monique Scaioni.





Figure 89 : Lucien Hervé, *Reportage à la maison de couture Maggy Rouff : modèle en robe du soir à bustier satiné et jupe brodée de strass près d'un homme examinant des dessins dans un salon d'un hôtel particulier [136, avenue des Champs-Élysées ? ]*, 1947, tirage gélatino-argentique, dimensions inconnues, Paris, Palais Galliera, musée de la Mode de la Ville de Paris, inv. GALK4204. Don du photographe.\*



Figure 90 : Lucien Hervé, *Reportage à la maison de couture Maggy Rouff. Deux créateurs de modèles penchés sur un dessin*, 1947, tirage gélatino-argentique, dimensions inconnues, Paris, Palais Galliera, musée de la Mode de la Ville de Paris, inv. GALK4215. Don du photographe.



Figure 91 : Lucien Hervé, *Reportage à la maison de couture Maggy Rouff. Jeune femme en robe de soirée posant en haut d'un escalier*, 1947, tirage gélatino-argentique, dimensions inconnues, Paris, Palais Galliera, musée de la Mode de la Ville de Paris, inv. GALK4192. Don du photographe.



Figure 92 : Lucien Hervé, *Reportage à la maison de couture Maggy Rouff : Maggy Rouff [?] à son bureau entourée de ses collaborateurs*, 1947, tirage gélatino-argentique, dimensions inconnues, Paris, Palais Galliera, musée de la Mode de la Ville de Paris, inv. GALK4221. Don du photographe.





Figure 93 : Roger Rouff et Maggy Rouff, *Long manteau avec manchon de fourrure*, 1934, encre noire, lavis et crayon graphite sur papier, 35 x 27 cm, Paris, Palais Galliera, Musée de la Mode de la Ville de Paris, 1984.33.18. Don de Roger Rouff en 1984.



Figure 94 : Roger Rouff, *Reflets de Seine*, XXe siècle, huile sur toile, 33 cm x 28 cm (avec cadre), 27 cm x 21 cm (sans cadre). Œuvre signée en bas à droite et mise en vente sur le site Proantic. Référence (ID) : 392341.



Figure 95 : Hamann, *Ensemble d'après-midi et manteau de Maggy Rouff*, 8 août 1929, tirage gélatino-argentique, 16,3 cm x 11,2 cm, Paris, Archives de Paris, cote D12U10 809, dépôt n°12101, cliché n°10.



Figure 96 : Hamann, *Robe d'après-midi de Maggy Rouff*, 8 août 1929, tirage gélatino-argentique, 16,3 cm x 11,2 cm, Paris, Archives de Paris, cote D12U10 809, dépôt n°12101, cliché n°13.



Figure 97 : Hamann, *Robe du soir de Maggy Rouff*, 9 août 1929, tirage gélatino-argentique, 16,3 cm x 11,2 cm, Paris, Archives de Paris, cote D12U10 810, dépôt n°12107, cliché n°23.



Figure 98 : Hamann, *Robe d'après-midi de Maggy Rouff*, 9 février 1929, tirage gélatino-argentique, 16,3 cm x 11,2 cm, Paris, Archives de Paris, cote D12U10 809, dépôt n°11681, cliché n°35.



Figure 99 : Hamann, *Robe d'après-midi de Maggy Rouff*, 9 février 1929, tirage gélatino-argentique, 16,3 cm x 11,2 cm, Paris, Archives de Paris, cote D12U10 809, dépôt n°11681, cliché n°38.



Figure 100 : Hamann, *Ensemble d'après-midi de Maggy Rouff*, 8 août 1929, tirage gélatino-argentique, 16,3 cm x 11,2 cm, Paris, Archives de Paris, cote D12U10 809, dépôt n°12101, cliché n°41.



Figure 101 : Hamann, *Ensemble d'après-midi de Maggy Rouff*, 8 août 1929, tirage gélatino-argentique, 16,3 cm x 11,2 cm, Paris, Archives de Paris, cote D12U10 809, dépôt n°12101, cliché n°54.



Figure 102 : Hamann, *Robe d'après-midi de Maggy Rouff*, 9 février 1929, tirage gélatino-argentique, 16,3 cm x 11,2 cm, Paris, Archives de Paris, cote D12U10 809, dépôt n°11681, cliché n°50.



Figure 103 : Hamann, *Robe d'après-midi de Maggy Rouff*, 8 août 1929, tirage gélatino-argentique, 16,3 cm x 11,2 cm, Paris, Archives de Paris, cote D12U10 809, dépôt n°12101, cliché n°10.



Figure 104 : Hamann, *Robe d'après-midi de Maggy Rouff*, 8 août 1929, tirage gélatino-argentique, 16,3 cm x 11,2 cm, Paris, Archives de Paris, cote D12U10 809, dépôt n°12101, cliché n°17.



Figure 105 : Jean Patou, *Cravate*, vers 1930, laine et gaze, 146 cm x 13,5 cm, Paris, Palais Galliera, Musée de la Mode de la Ville de Paris, 2015.30.9.



Figure 106 : Anonyme, *Ensemble de Maggy Rouff en tweed noir et blanc, piqué blanc*, dans *Vogue Paris*, juillet 1929, p. 63.



Figure 107 : Hamann, *Ensemble de Maggy Rouff*, 9 février 1929, tirage gélatino-argentique, 16,3 cm x 11,2 cm, Paris, Archives de Paris, cote D12U10 809, dépôt n°11681, cliché n°12.



Figure 108 : Hamann, *Ensemble de Maggy Rouff*, 9 février 1929, tirage gélatino-argentique, 16,3 cm x 11,2 cm, Paris, Archives de Paris, cote D12U10 809, dépôt n°11681, cliché n°24.





Figure 109 : Hamann, *Ensemble de Maggy Rouff*, 9 février 1929, tirage gélatino-argentique, 16,3 cm x 11,2 cm, Paris, Archives de Paris, cote D12U10 809, dépôt n°11681, cliché n°49.



Figure 110 : Hamann, *Ensemble de Maggy Rouff*, 9 février 1929, tirage gélatino-argentique, 16,3 cm x 11,2 cm, Paris, Archives de Paris, cote D12U10 809, dépôt n°11681, cliché n°4.



Figure 111 : Jean Patou, *Pull-over*, entre 1925 et 1926, laine, maille et tricot, Paris, Palais Galliera, Musée de la Mode de la Ville de Paris, 2015.30.3.



Figure 112 : Hamann, *Ensemble de Maggy Rouff*, 9 février 1929, tirage gélatino-argentique, 16,3 cm x 11,2 cm, Paris, Archives de Paris, cote D12U10 809, dépôt n°11681, cliché n°10.



Figure 113 : Hamann, *Ensemble de Maggy Rouff*, 9 février 1929, tirage gélatino-argentique, 16,3 cm x 11,2 cm, Paris, Archives de Paris, cote D12U10 809, dépôt n°11681, cliché n°22.



Figure 114 : Hamann, *Ensemble de Maggy Rouff*, 9 février 1929, tirage gélatino-argentique, 16,3 cm x 11,2 cm, Paris, Archives de Paris, cote D12U10 809, dépôt n°11681, cliché n°30.



Figure 115 : Hamann, *Manteau de sport de Maggy Rouff*, 9 février 1929, tirage gélatino-argentique, 16,3 cm x 11,2 cm, Paris, Archives de Paris, cote D12U10 809, dépôt n°11681, cliché n°25.



Figure 116 : Hamann, *Manteau d'après-midi de Maggy Rouff*, 8 août 1929, tirage gélatino-argentique, 16,3 cm x 11,2 cm, Paris, Archives de Paris, cote D12U10 809, dépôt n°12101, cliché n°3.



Figure 117 : Hamann, *Manteau du soir de Maggy Rouff*, 8 août 1929, tirage gélatino-argentique, 16,3 cm x 11,2 cm, Paris, Archives de Paris, cote D12U10 809, dépôt n°12101, cliché n°66.



Figure 118 : Hamann, *Manteau du soir de Maggy Rouff*, 8 août 1929, tirage gélatino-argentique, 16,3 cm x 11,2 cm, Paris, Archives de Paris, cote D12U10 809, dépôt n°12101, cliché n°29.



Figure 119 : Hamann, *Manteau d'après-midi de Maggy Rouff*, 8 août 1929, tirage gélatino-argentique, 16,3 cm x 11,2 cm, Paris, Archives de Paris, cote D12U10 809, dépôt n°12101, cliché n°33.



Figure 120 : Hamann, *Manteau d'après-midi de Maggy Rouff*, 8 août 1929, tirage gélatino-argentique, 16,3 cm x 11,2 cm, Paris, Archives de Paris, cote D12U10 809, dépôt n°12101, cliché n°8.



Figure 121 : Hamann, *Manteau du soir de Maggy Rouff*, 9 août 1929, tirage gélatino-argentique, 16,3 cm x 11,2 cm, Paris, Archives de Paris, cote D12U10 810, dépôt n°12107, cliché n°29.



Figure 122 : Hamann, *Manteau du soir de Maggy Rouff*, 9 août 1929, tirage gélatino-argentique, 16,3 cm x 11,2 cm, Paris, Archives de Paris, cote D12U10 810, dépôt n°12107, cliché n°37.



Figure 123 : Hamann, *Robe du soir de Maggy Rouff*, 9 août 1929, tirage gélatino-argentique, 16,3 cm x 11,2 cm, Paris, Archives de Paris, cote D12U10 810, dépôt n°12107, cliché n°25.



Figure 124 : Hamann, *Robe du soir de Maggy Rouff*, 9 août 1929, tirage gélatino-argentique, 16,3 cm x 11,2 cm, Paris, Archives de Paris, cote D12U10 810, dépôt n°12107, cliché n°33.





Figure 125 : Anonyme, *Robe de Maggy Rouff en velours mousseline vert amande, bordée de renard gris*, dans *Femina*, août 1929, p. 30.



Figure 126 : Hamann, *Ensemble d'après-midi de Maggy Rouff*, 9 février 1929, tirage gélatino-argentique, 16,3 cm x 11,2 cm, Paris, Archives de Paris, cote D12U10 809, dépôt n°11681, cliché n°94.



Figure 127 : Gabrielle Chanel, *Ensemble de jour*, 1929, coton, toile de laine verte, mousseline de soie imprimée multicolore, application de motifs découpés, Paris, Palais Galliera, Musée de la Mode de la Ville de Paris, inv. 1968.40.93AB.

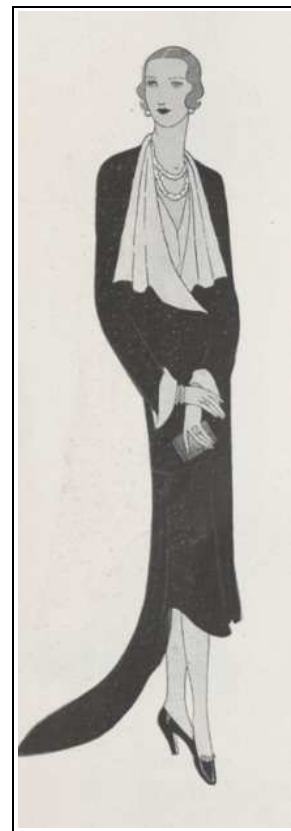


Figure 128 : Anonyme, *Jaquette de Maggy Rouff pour le soir en velours noir, jabot et doublure d'hermine blanche*, dans *Vogue Paris*, juillet 1929, p. 70.



Figure 129 : Hamann, *Robe du soir de Maggy Rouff*, 9 février 1929, tirage gélatino-argentique, 16,3 cm x 11,2 cm, Paris, Archives de Paris, cote D12U10 809, dépôt n°11682, cliché n° 22.



Figure 130 : Hamann, *Robe du soir de Maggy Rouff*, 9 février 1929, tirage gélatino-argentique, 16,3 cm x 11,2 cm, Paris, Archives de Paris, cote D12U10 809, dépôt n°11682, cliché n° 45.



Figure 131 : Anonyme, *Robe de Maggy Rouff en crêpe de Chine vert Nil*, dans *Femina*, août 1929, p. 31.



Figure 132 : Hamann, *Robe du soir de Maggy Rouff*, 9 août 1929, tirage gélatino-argentique, 16,3 cm x 11,2 cm, Paris, Archives de Paris, cote D12U10 810, dépôt n°12107, cliché n° 9.



Figure 133 : Hamann, *Robe du soir de Maggy Rouff*, 8 août 1929, tirage gélatino-argentique, 16,3 cm x 11,2 cm, Paris, Archives de Paris, cote D12U10 809, dépôt n°12101, cliché n° 75.



Figure 134 : Hamann, *Robe du soir de Maggy Rouff*, 9 août 1929, tirage gélatino-argentique, 16,3 cm x 11,2 cm, Paris, Archives de Paris, cote D12U10 810, dépôt n°12107, cliché n° 7.



Figure 135 : Hamann, *Robe du soir de Maggy Rouff*, 8 août 1929, tirage gélatino-argentique, 16,3 cm x 11,2 cm, Paris, Archives de Paris, cote D12U10 809, dépôt n°12101, cliché n° 55.



Figure 136 : Hamann, *Robe du soir de Maggy Rouff*, 9 février 1929, tirage gélatino-argentique, 16,3 cm x 11,2 cm, Paris, Archives de Paris, cote D12U10 809, dépôt n°11682, cliché n° 30.



Figure 137 : Hamann, *Robe du soir de Maggy Rouff*, 9 août 1929, tirage gélatino-argentique, 16,3 cm x 11,2 cm, Paris, Archives de Paris, cote D12U10 810, dépôt n°12107, cliché n° 18.



Figure 138 : Hamann, *Robe du soir de Maggy Rouff*, 9 février 1929, tirage gélatino-argentique, 16,3 cm x 11,2 cm, Paris, Archives de Paris, cote D12U10 809, dépôt n°11682, cliché n° 25.



Figure 139 : Gabrielle Chanel, *Robe du soir*, entre 1927 et 1928, soie et dentelle, New York, The Metropolitan Museum of Art, inv. C.I.64.21.3a-c. Don de Madame Paulette Winston Zerner.

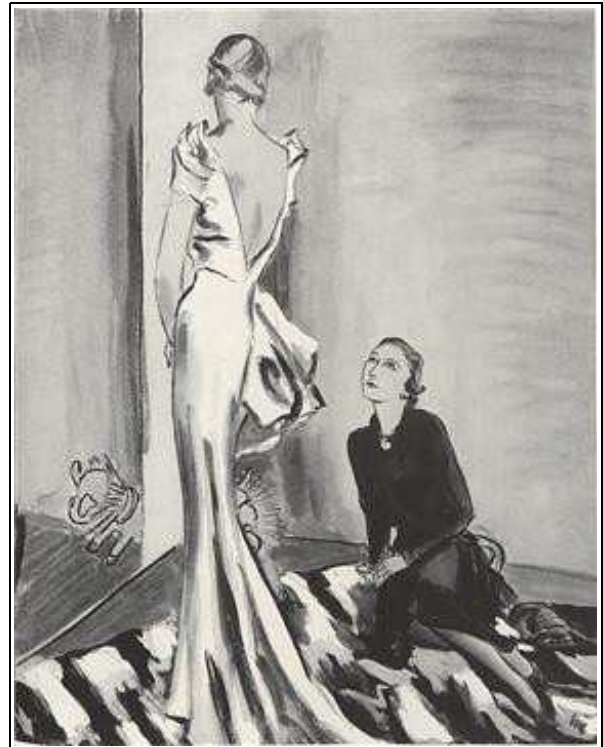


Figure 140 : Carl Oscar August Erickson, *Maggy Rouff devant robe blanche avec traîne*, dans *Vogue*, 1er mars 1937, p. 34 (12 pages).





Figure 141 : Anonyme, *Ensemble pour la plage de Maggy Rouff*, dans *L'Intransigeant*, 57e année, n°20693, 1 juillet 1936, p. 8.



Figure 142 : D'Ora, *Deux femmes dans une scène de pique-nique portant des ensembles Maggy Rouff*, entre 1929 et 1939, tirage gélatino-argentique, 19,8 cm x 16,8 cm, Paris, Palais Galliera, Musée de la Mode de la Ville de Paris, inv. K4855. Don de Steve Lecler.



Figure 143 : Dorvyne, *Ann-Emily Lacey et Genya de Gorlenko portant « Chaud-Froid » et « La Sieste »*, 1935, tirage gélatino-argentique, 22,5 cm x 16,5 cm, Paris, Palais Galliera, Musée de la Mode de la Ville de Paris, inv. K4862. Don de Steve Lecler.



Figure 144 : Anonyme, *Ensemble de Maggy Rouff avec cache-poitrine en tricot blanc rayé à la taille et pantalon de pyjama*, dans *Vogue Paris*, juillet 1932, p. 18 ;



Figure 145 : Studio Intran, *Robe de plage de Maggy Rouff en toile rayée, fermée par des boutons de liège laqué blanc (de face)*, dans *L'Intransigeant*, 24e année, n°19567, 24 mai 1933, p. 8.



Figure 146 : Studio Intran, *Robe de plage de Maggy Rouff en toile rayée, fermée par des boutons de liège laqué blanc (de dos)*, dans *L'Intransigeant*, 24e année, n°19567, 24 mai 1933, p. 8.



Figure 147 : Studio Intran, *Tablier de plage de Maggy Rouff en coton lavable*, dans *L'Intransigeant*, 24e année, n°19567, 24 mai 1933, p. 8.



Figure 148 : Anonyme, *Ensemble de Maggy Rouff*, dans *Femina*, n°257, juillet 1936, p. 8.



Figure 149 : Dorvyne, *Ensemble pour le yachting de Maggy Rouff*, dans *Le journal*, n°15941, 10 juin 1936, p. 6.



Figure 150 : Maggy Rouff, *Ensemble pour la plage*, vers 1938, blouse de soie verte, short en toile de coton blanc et boutons de nacre, Paris, Hôtel Drouot, 22 novembre 2011, lot 313.



Figure 151 : Anonyme, *Ensemble de sport de Maggy Rouff en jersey de laine blanc*, dans *La Femme de France*, n°843, 5 juillet 1931, p. 10.



Figure 152 : Anonyme, *Robe de sport « Plein air » de Maggy Rouff en laine bleu pâle et écharpe en tricot bleu passé avec ceinture du même ton (au centre)*, dans *Art, Goût, Beauté*, n°145, septembre 1932, p. 15.



Figure 153 : George Hoyningen-Huene, *Sweater et jupe-culotte de Maggy Rouff*, dans *Vogue Paris*, avril 1934, p. 41.





Figure 154 : Dorvyne, *Ensemble de sport de Maggy Rouff*, dans *Le Figaro*, 110e année, n°257, 14 septembre 1935, p. 2.



Figure 155 : Dorvyne, *Femme en jupe-culotte et manteau de Maggy Rouff*, gélatine d'argent sur papier baryté, 1935, 22,5 cm x 16,8 cm, Berlin, Bibliothèque d'art des musées d'État de Berlin, inv. 14132551.  
Photographie publiée dans *La Femme de France*, n°1044, 12 mai 1935, p. 5.



Figure 156 : Luigi Diaz, *Ensemble pour le golf de Maggy Rouff*, dans *La Femme de France*, n°1049, 16 juin 1935, p. 34.



Figure 157 : Masson, *Tenue de ski de Maggy Rouff*, dans *Bravo tous les spectacles*, 1er janvier 1931, p. 41.





Figure 158 : Anonyme, *Ensemble pour le ski de Maggy Rouff*, dans *Le Figaro*, 110e année, n°353, 19 décembre 1935, p. 7.



Figure 159 : Georges Hoyningen-Huene, *Robe « Alezan » de Maggy Rouff en soie artificielle*, dans *Vogue*, août 1933, p. 53.



Figure 160 : Georges Hoyningen-Huene, *Robe « Nuage » de Maggy Rouff en laine grise*, dans *Vogue*, août 1933, p. 53.



Figure 161 : Dorvyne, *Robe de ville claire à plis verticaux et garnitures noires*, vers 1938, épreuve gélatino-argentique, dimensions inconnues, Paris, Palais Galliera, Musée de la Mode de la Ville de Paris, inv. 1987.1.343. Don de la Société de l'Histoire du Costume.



Figure 162 : Keystone, *Robe d'après-midi de Maggy Rouff de couleur sable*, dans *Paris-soir*, 10e année, n°3144, 15 mai 1932, p. 6.



Figure 163 : Hamann, *Robe d'après-midi de Maggy Rouff*, 11 février 1930, tirage gélatino-argentique, 16,3 cm x 11,2 cm, Paris, Archives de Paris, cote D12U10 810, dépôt n°12568, cliché n°20.



Figure 164 : Alvasson, *Robe d'après-midi de Maggy Rouff*, 23 février 1931, tirage gélatino-argentique, 16,3 cm x 11,2 cm, Paris, Archives de Paris, cote D12U10 811, dépôt n°13425, cliché n°45.



Figure 165 : Alvasson, *Robe d'après-midi de Maggy Rouff*, 29 août 1932, tirage gélatino-argentique, 16,3 cm x 11,2 cm, Paris, Archives de Paris, cote D12U10 813, dépôt n°14556, cliché n°12.



Figure 166 : Dorvyne, *Robe de lin vert avec manteau de lainage beige et costume de lin beige avec blouse à carreaux*, dans *Marianne*, 2e année, n°93, 1er août 1934, p. 6.



Figure 167 : Hamann, *Robe d'après-midi de Maggy Rouff*, 11 février 1930, tirage gélatino-argentique, 16,3 cm x 11,2 cm, Paris, Archives de Paris, cote D12U10 810, dépôt n°12568, cliché n°10.



Figure 168 : Luigi Diaz, *Blouse de Maggy Rouff en satin bleu marine*, dans *Le Journal*, n°15718, 30 octobre 1935, p. 6.



Figure 169 : Luigi Diaz, *Blouse de Maggy Rouff en satin blanc orné de cocardes en velours froncé*, dans *Excelsior*, 27e année, n°9227, 30 octobre 1935, p. 4.



Figure 170 : Boris Lipnitzki, *Blouse de Maggy Rouff en satin cloqué blanc avec nœuds de breitschwantz*, dans *Femina*, 1er février 1937, p. 14.



Figure 171 : Boris Lipnitzki, *Blouse de Maggy Rouff en organdi brodé de cordonnet*, dans *Femina*, 1er février 1937, p. 12.



Figure 172 : Anonyme, *Ensemble de serge noire avec jabot festonné bleu roi vif et ensemble de crêpe cloqué imprimé bleu et blanc avec jabot festonné bleu*, dans *Femina*, 1er février 1937, p. 7.



Figure 173 : Dorvyne, *Tailleur de Maggy Rouff garni d'un jabot froncé en velours*, 1934, épreuve gélatino-argentique, dimensions inconnues, Paris, Palais Galliera, Musée de la Mode de la Ville de Paris, inv. 1987.1.350.1. Don de la Société de l'Histoire du Costume.



Figure 174 : D'Ora, *Ann-Emily Lacey portant une veste avec jabot et jupe de Maggy Rouff*, vers 1934, tirage gélatino-argentique, dimensions inconnues, Paris, Palais Galliera, Musée de la Mode de la Ville de Paris, inv. 4858. Don de Steve Lecler.





Figure 175 : Pierre Mourgue, (de gauche à droite) Modèles d'Alix et de Maggy Rouff, dans *Vogue*, 15 juillet 1936, p. 55.

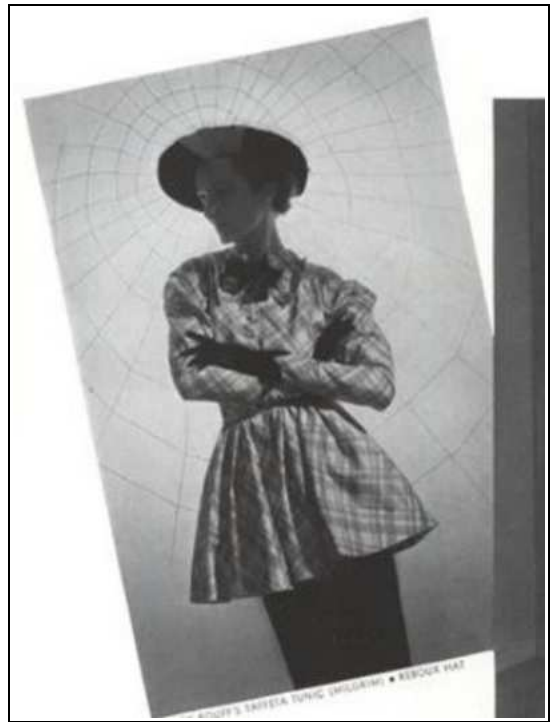


Figure 176 : Horst P. Horst, *Tunique de Maggy Rouff en taffetas et chapeau de Reboux*, dans *Vogue*, 15 mars 1936, p. 58.



Figure 177 : Georges Saad, *Genya de Gorlenko portant une robe en velours noir et une veste cintrée imprimée de fleurs multicolores*, vers 1936, épreuve gélatino-argentique, 24 cm x 17,8 cm, Paris, Palais Galliera, Musée de la Mode de la Ville de Paris, inv. 1987.1.384.  
Don de la Société de l'Histoire du Costume.  
Modèle dessiné dans *Vogue*, 1er mars 1936, p. 52.

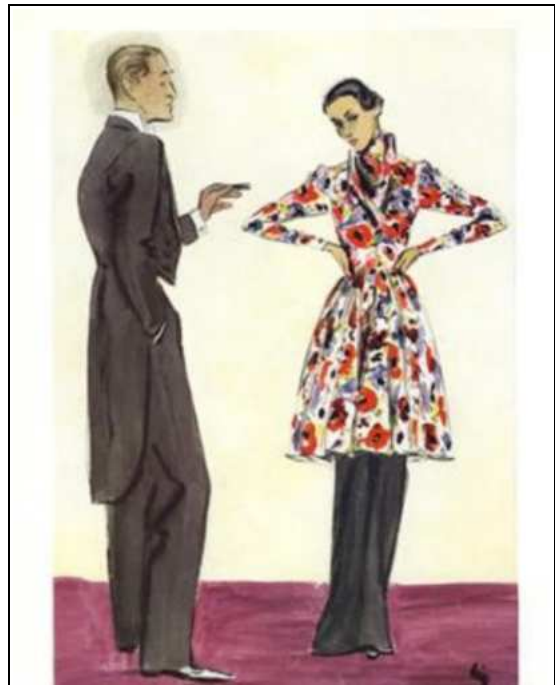


Figure 178 : Carl Oscar August Erickson, *Tunique de Maggy Rouff en crêpe*, dans *Vogue*, 1er mars 1936, p. 52.



Figure 179 : Carl Oscar August Erickson, *Tunique de Maggy Rouff en crêpe Paradou et ceinture en daim turquoise*, dans *Vogue*, 15 mars 1936, p. 58.



Figure 180 : Georges Saad, *Genya de Gorlenko portant un tailleur d'après-midi en velours et blouse en faille pékinée noir et blanc*, 1934, épreuve gélatino-argentique, 22,7 cm x 16 cm, Paris, Palais Galliera, Musée de la Mode de la Ville de Paris, inv. 1987.1.333.1. Don de la Société de l'Histoire du Costume.



Figure 181 : Maggy Rouff, *Tailleur*, 1936, laine, New York, The Metropolitan Museum of Art, inv. 1974.127a-c. Don de Mme Philip Bastedo.



Figure 182 : Studio Rockwell, *Tailleur « Kaléidoscope » de Maggy Rouff en tweed multicolore*, dans *Les Modes*, 33e année, n°354, 1er novembre 1933, p. 7.



Figure 183 : Edigio Scaioni, *Tailleur de Maggy Rouff en soie artificielle et laine, garni de piqué blanc et bleu et panama blanc de Lemonier*, dans *Excelsior*, 25e année, n°8506, 28 mars 1934, p. 4.



Figure 184 : Anonyme, *Ensemble de Maggy Rouff en crêpe-satin blanc (à droite), modèle de Redfern (à gauche) et Paquin (au centre)*, dans *Art, Goût, Beauté*, n°132, août 1931, p. 4.



Figure 185 : Alvasson, *Ensemble d'après-midi de Maggy Rouff*, 23 février 1931, tirage gélatino-argentique, 16,3 cm x 11,2 cm, Paris, Archives de Paris, dépôt n°13425, cliché n°19.  
Modèle paru dans *Art, Goût, Beauté*, n°132, p. 4.



Figure 186 : Alvasson, *Ensemble d'après-midi de Maggy Rouff*, 24 août 1931, tirage gélatino-argentique, 16,3 cm x 11,2 cm, Paris, Archives de Paris, cote D12U10 811, dépôt n°13816, cliché n°19.



Figure 187 : Anonyme, *Veste de Maggy Rouff en velours noir et hermine*, dans *L'Intransigeant*, 57<sup>e</sup> année, n°50833, 18 novembre 1936, p. 8.





Figure 188 : Luigi Diaz, *Ensemble en velours et en lainage vert cyprès avec une chaîne d'or*, 1936, épreuve gélatino-argentique, dimensions inconnues, Paris, Palais Galliera, Musée de la Mode de la Ville de Paris, inv. 1987.1.380. Don de la Société de l'Histoire du Costume.



Figure 189 : Dorvyne, *Manteau de Maggy Rouff en lainage noir garni d'une fleur de breitschwanz ou de velours*, dans *Marianne*, n°96, 22 août 1934, p. 6.



Figure 190 : Edigio Scaïoni, *Manteau de Maggy Rouff en lainage quadrillé*, dans *Adam tailleur*, n°59, 15 juin 1934, p. 392.



Figure 191 : Raymond de Laverrie, *Veste de Maggy Rouff en velours côtelé bleu avec jupe et revers à motif écossais*, dans *Vogue*, 15 octobre 1936, p. 96-97.



Figure 192 : Edigio Scaïoni, *Manteau de Maggy Rouff en gros shantung blanc*, dans *Figaro*, 11e année, n°95, 4 avril 1936, p. 2.





Figure 193 : Hamann, *Manteau de Maggy Rouff*, 11 février 1930, tirage gélatino-argentique, 16,3 cm x 11,2 cm, Paris, Archives de Paris, cote D12U10 810, dépôt n°12568, cliché n°33.



Figure 194 : Alvasson, *Manteau d'après-midi de Maggy Rouff*, 24 août 1931, tirage gélatino-argentique, 16,3 cm x 11,2 cm, Paris, Archives de Paris, cote D12U10 811, dépôt n°13816, cliché n°25.



Figure 195 : Anonyme, *Tailleur de Maggy Rouff en fléssalhène chamois, garni de renards argentés*, dans *L'Œuvre*, 25 janvier 1939, n°8515, p. 8.



Figure 196 : Luigi Diaz, *Petite cape de fourrure de Maggy Rouff*, printemps-été 1934, épreuve gélatino-argentique, dimensions inconnues, Paris, Palais Galliera, Musée de la Mode de la Ville de Paris, inv. 1987.1.347. Don de la Société de l'Histoire du Costume.



Figure 197 : Alvasson, *Manteau d'après-midi de Maggy Rouff*, 23 février 1931, tirage gélatino-argentique, 16,3 cm x 11,2 cm, Paris, Archives de Paris, cote D12U10 811, dépôt n°13425, cliché n°34.



Figure 198 : Alvasson, *Manteau d'après-midi de Maggy Rouff*, 29 août 1932, tirage gélatino-argentique, 16,3 cm x 11,2 cm, Paris, Archives de Paris, cote D12U10 813, dépôt n°14556, cliché n°29.



Figure 199 : Alvasson, *Manteau d'après-midi de Maggy Rouff*, 24 août 1931, tirage gélatino-argentique, 16,3 cm x 11,2 cm, Paris, Archives de Paris, cote D12U10 81, dépôt n°13816, cliché n°27.



Figure 200 : Vogue-studio, *Tailleur de Maggy Rouff en velours vert foncé avec zibeline*, dans *Vogue Paris*, septembre 1933, p. 56.



Figure 201 : Alvasson, *Manteau d'après-midi de Maggy Rouff*, 14 mars 1932, tirage gélatino-argentique, 16,3 cm x 11,2 cm, Paris, Archives de Paris, cote D12U10 813, dépôt n°14245, cliché n°45.



Figure 202 : Anonyme, *Manteau trois-quart de Maggy Rouff en lainage beige pâle ourlé de renard argenté*, dans *L'Écho de Paris*, 54e année, n°21359, 15 mars 1938 p. 4.



Figure 203 : André Durst, *Manteau de Maggy Rouff avec boa en renard argenté*, dans *Vogue*, 15 novembre 1936, p. 82-83.



Figure 204 : Alvasson, *Manteau d'après-midi de Maggy Rouff*, 29 août 1932, tirage gélatino-argentique, 16,3 cm x 11,2 cm, Paris, Archives de Paris, cote D12U10 813, dépôt n°14556, cliché n°25.



Figure 205 : Madeleine Wallis, *Manteau en lainage noir avec col de renard noir*, hiver 1931-1932, aquarelle sur papier, 47,3 cm x 30 cm, Londres, Victoria & Albert Museum, inv. E 5779-1957.



Figure 206 : Ana de Pombo, *Manteau en lainage vert-de-gris avec col de renard sable*, hiver 1937-1938, aquarelle sur papier, 46,8 cm x 31,3 cm, Londres, Victoria & Albert Museum, inv. E 8139-1957.



Figure 207 : Alvasson, *Manteau du soir de Maggy Rouff*, 23 février 1931, tirage gélatino-argentique, 16,3 cm x 11,2 cm, Paris, Archives de Paris, cote D12U10 810, dépôt n°13425, cliché n°96.



Figure 208 : Alvasson, *Manteau du soir de Maggy Rouff*, 29 août 1932, tirage gélatino-argentique, 16,3 cm x 11,2 cm, Paris, Archives de Paris, cote D12U10 813, dépôt n°14556, cliché n°46.





Figure 209 : Anonyme, *Modèle « Infante » de Maggy Rouff* (à gauche) et *modèle de Chéruit* (à droite), dans *Vogue Paris*, novembre 1932, p. 24.



Figure 210 : Alvasson, *Manteau du soir de Maggy Rouff*, 24 août 1931, tirage gélatino-argentique, 16,3 cm x 11,2 cm, Paris, Archives de Paris, cote D12U10 811, dépôt n°13816, cliché n°44.



Figure 211 : Hamann, *Manteau du soir de Maggy Rouff*, 11 février 1930, tirage gélatino-argentique, 16,3 cm x 11,2 cm, Paris, Archives de Paris, cote D12U10 810, dépôt n°12568, cliché n°62.



Figure 212 : Maggy Rouff, *Boléro*, vers 1935, velours de soie noir doublé de mousseline noire, Paris, Palais Galliera, Musée de la Mode de la Ville de Paris, inv. 1970.63.20. Don de Colette Schowb de Lure.



Figure 213 : Sealovni, Ensemble « Nénuphar » pour le soir de Maggy Rouff, dans *Les Modes*, 32e année, n°332, 1er janvier 1932, p. 23.



Figure 214 : Maggy Rouff, *Cape du soir en or*, 1930, lamé et doublure en crêpe rose, New Hopes, Société de vente aux enchères Charles A. Whitaker, 28 avril 2018, lot 0624.



Figure 215 : André Durst, *Lisa Fonssagrives portant une cape de soirée de Maggy Rouff en crêpe noir, doublée d'organdi blanc plissé et de dentelle*, dans *Vogue*, 15 mars 1939, p. 56.



Figure 216 : Maggy Rouff, *Robe du soir*, 1935, soie, Londres, Victoria and Albert Museum, inv. T.361-1974. Don de M. Vem Lambert.



Figure 217 : Georges Saad, *Robe du soir de Maggy Rouff en crêpe rouge colère*, dans *Excelsior*, 5 octobre 1938, 29e année, n°10155, p. 4.



Figure 218 : Maggy Rouff, *Robe du soir*, 1935, crêpe, dentelle et sequins, Londres, Victoria and Albert Museum, inv. T.91-1982. Don de Mme Haynes et Mme Clark.



Figure 219 : Maggy Rouff, *Robe du soir*, 1936, coton, tulle et broderies, New York, The Metropolitan Museum of Art, inv. L.209.43.52a;b. Don de Sandy Schreier.



Figure 220 : Maggy Rouff, *Robe du soir*, entre 1934 et 1944, taffetas de soie noir et organdi de coton blanc, Paris, Palais Galliera, Musée de la Mode de la Ville de Paris, inv. 1984.12.3. Don de Mesdames Segard et Lehideux.





Figure 221 : Alvasson, *Modèle « Tintoret » de Maggy Rouff*, 29 août 1932, tirage gélatino-argentique, 16,3 cm x 11,2 cm, Paris, Archives de Paris, cote D12U10 813, dépôt n°14556, cliché n°39.



Figure 222 : Maggy Rouff, *Robe du soir*, entre 1930 et 1935, toile, soie, mousseline et impressions sur fond faune, Paris, Palais Galliera, Musée de la Mode de la Ville de Paris, inv. 1960.61.10. Don de Mlle Hugot.



Figure 223 : Maggy Rouff, *Robe du soir (détails)*, entre 1930 et 1935, toile, soie, mousseline et impressions sur fond faune, Paris, Palais Galliera, Musée de la Mode de la Ville de Paris, inv. 1960.61.10. Don de Mlle Hugot.





Figure 224 : Gabrielle Chanel, *Robe du soir*, 1935, organza de soie ivoire imprimé multicolore, Paris, Patrimoine de Chanel, inv. HC.INC.1935.3.



Figure 225 : Hamann, *Robe du soir de Maggy Rouff*, 11 février 1930, tirage gélatino-argentique, 16,3 cm x 11,2 cm, Paris, Archives de Paris, cote D12U10 810, dépôt n°12568, cliché n°63.



Figure 226 : Alvasson, *Robe du soir de Maggy Rouff*, 23 février 1931, tirage gélatino-argentique, 16,3 cm x 11,2 cm, Paris, Archives de Paris, cote D12U10 811, dépôt n°13425, cliché n°61.



Figure 227 : Isabey, Modèle « Bouton d'Or » de *Maggy Rouff* en guipure Belfast, dans *Le Journal*, n°16638, 10 mai 1938, p. 8.



Figure 228 : Anonyme, *Robe du soir de Maggy Rouff* en dentelle d'organdi blanc sur fond de satin noir, dans *L'Intransigeant*, 55e année, n°20095, p. 10.



Année universitaire 2021-2022

Mémoire de Master Histoire de l'art :

**La maison de haute couture Maggy Rouff**  
**de 1929 à 1948**

**Illustrations - Partie 2**

Présenté par Eva Berville

N° étudiant : 21704813

Sous la direction de M. Philippe Sénéchal  
Professeur d'Histoire de l'art moderne

Mémoire présenté le 23/05/2022, devant un jury composé de :

- M. Philippe Sénéchal, professeur d'Histoire de l'art moderne
- M. Simon Texier, professeur d'Histoire de l'art contemporain
- Mme Marie-Pierre Ribère, assistante de conservation au département mode et textile au musée des Arts décoratifs de Paris



Figure 229 : Alvasson, *Robe du soir de Maggy Rouff*, 23 février 1931, tirage gélatino-argentique, 16,3 cm x 11,2 cm, Paris, Archives de Paris, cote D12U10 811, dépôt n°13425, cliché n°68.

Modèle dessiné dans *Le Figaro*, 106e année, n°89, 30 mars 1931, p. 6.



Figure 230 : Isabey, *Robe du soir de Maggy Rouff en satin « porcelaine »*, dans *Les Modes*, 33e année, n°344, 1er janvier 1933, p. 8.



Figure 231 : Isabey, *Tunique « Pierre de taille » de Maggy Rouff en satin phosphora beige rosé*, dans *Les Modes*, 34e année, n°365, 1er octobre 1933, p. 12.



Figure 232 : Maggy Rouff, *Robe du soir (de face)*, entre 1932 et 1935, satin ciré, Paris, Musée des Arts décoratifs, inv. UF 66-12-3. Don anonyme.



Figure 233 : Maggy Rouff, *Robe du soir (détails)*, entre 1932 et 1935, satin ciré, Paris, Musée des Arts décoratifs, inv. UF 66-12-3. Don anonyme.



Figure 234 : Maggy Rouff, *Robe du soir (de dos)*, entre 1932 et 1935, satin ciré, Paris, Musée des Arts décoratifs, inv. UF 66-12-3. Don anonyme.



Figure 235 : Alvasson, *Robe du soir de Maggy Rouff*, 29 août 1932, tirage gélatino-argentique, 16,3 cm x 11,2 cm, Paris, Archives de Paris, cote D12U10 811, dépôt n°14556, cliché n°49.



Figure 236 : George Hoyningen-Huene, *Modèle « Lézard noir » de Maggy Rouff*, dans *Vogue*, 1er décembre 1932, p. 38.





Figure 237 : George Saad, *Modèle « Florentine » de Maggy Rouff en satin laqué blanc*, dans *Les Modes*, 33e année, n°347, 1er avril 1933, p. 7.



Figure 238 : Isabey, *Robe du soir de Worth en satin laqué noir*, dans *Les Modes*, 33e année, n°345, 1er février 1933, p. 12.



Figure 239 : Dorvyne, *Robe de Maggy Rouff en cellophane bleu nuit avec petit mantelet*, dans *Les Modes*, 35e année, n°345, 1er mai 1935, p. 7.



Figure 240 : Dorvyne, *Robe de Maggy Rouff en cloqué d'albène laqué « dynamite »*, dans *Les Modes*, 35e année, n°378, 1er novembre 1935, p. 14.



Figure 241 : Maggy Rouff, *Robe du soir (de face)*, 1935, cloqué laqué noir « chêne-liège » et rayonne de Riqueur S.A, Paris, Palais Galliera, Musée de la Mode de la Ville de Paris, inv. 1991.150.2A.



Figure 242 : Maggy Rouff, *Robe du soir (de dos)*, 1935, cloqué laqué noir « chêne-liège » et rayonne de Riqueur S.A, Paris, Palais Galliera, Musée de la Mode de la Ville de Paris, inv. 1991.150.2A.



Figure 243 : Maggy Rouff, *Robe*, entre 1935 et 1940, cloqué de soie marron [?], Paris, Musée des Arts décoratifs, inv. UF 84-16-53 AB. Don de Mme Françoise de Saxcé.



Figure 244 : Maggy Rouff, *Robe (détails)*, entre 1935 et 1940, cloqué de soie marron [?], Paris, Musée des Arts décoratifs, inv. UF 84-16-53 AB. Don de Mme Françoise de Saxcé.



Figure 245 : Studio Deberny et Peignot, *Corsage en lamé clair et jupe longue*, vers 1935, épreuve gélatino-argentique, dimensions inconnues, Paris, Palais Galliera, Musée de la Mode de la Ville de Paris, inv. 1987.1.318.2. Don de la Société de l'Histoire du Costume.



Figure 246 : Hamann, *Robe du soir de Maggy Rouff*, 11 février 1930, tirage gélatino-argentique, 16,3 cm x 11,2 cm, Paris, Archives de Paris, cote D12U10 810, dépôt n°12568, cliché n°53.



Figure 247 : Hamann, *Robe du soir de Maggy Rouff*, 23 février 1931, tirage gélatino-argentique, 16,3 cm x 11,2 cm, Paris, Archives de Paris, cote D12U10 811, dépôt n°13425, cliché n°62.



Figure 248 : Alvasson, *Robe du soir de Maggy Rouff*, 14 mars 1932, tirage gélatino-argentique, 16,3 cm x 11,2 cm, Paris, Archives de Paris, cote D12U10 813, dépôt n°14245, cliché n°60.



Figure 249 : Alvasson, *Robe du soir de Maggy Rouff*, 24 août 1931, tirage gélatino-argentique, 16,3 cm x 11,2 cm, Paris, Archives de Paris, cote D12U10 811, dépôt n°13816, cliché n°47.



Figure 250 : Alvasson, *Robe du soir de Maggy Rouff*, 23 février 1931, tirage gélatino-argentique, 16,3 cm x 11,2 cm, Paris, Archives de Paris, cote D12U10 811, dépôt n°13425, cliché n°78.



Figure 251 : Christian Bérard, *Robe de Maggy Rouff en satin noir*, dans *Vogue*, 15 septembre 1937, p. 127.



Figure 252 : Isabey, *Robe du soir de Maggy Rouff en satin chair « joli-joli », tissé de Rhodia et broderies de perles*, dans *Les Modes*, 36e année, n°389, 1er octobre 1936, p. 5.





Figure 253 : Horst P. Horst, *Robe de Maggy Rouff* en crêpe de soie transparent mauve pâle et violettes imprimées et pailletées (à droite), dans *Vogue*, 15 juin 1936, p. 27.



Figure 254 : Horst P. Horst, *Robe de Maggy Rouff* en lin et soie, dans *Vogue*, 1er juin 1939, p. 50.



Figure 255 : Maggy Rouff, *Robe du soir*, 1939, lin et soie, New York, The Metropolitan Museum of Art, inv. C.I.58.34.23a,b. Don de Mme John Chambers Hughes. Modèle photographié dans *Vogue*, 1er juin 1939, p. 50.



Figure 256 : Maggy Rouff, *Robe du soir* « Bénares », 1939, soie et cuir, La Haye, Kunstmuseum Den Haag, inv. 1022538.



Figure 257 : George Hoyningen-Huene, *Robe du soir « Camélia noir » de Maggy Rouff en satin*, dans *Vogue*, 1er octobre 1933, p. 34-35.



Figure 258 : Luigi Diaz, *Robe du soir en organdi blanc imprimé grosses fleurs vert, jaune et marron*, vers 1937, épreuve gélatino-argentique, dimensions inconnues, Paris, Palais Galliera, Musée de la Mode de la Ville de Paris, inv. 1987.1.371. Don de la Société de l'Histoire du Costume.



Figure 259 : Hamann, *Robe du soir de Maggy Rouff*, 11 février 1930, tirage gélatino-argentique, 16,3 cm x 11,2 cm, Paris, Archives de Paris, cote D12U10 810, dépôt n°12568, cliché n°70.



Figure 260 : Jeanne Lanvin, *Robe du soir « Marguerite de la nuit »*, été 1929, tulle, soie faille, broderies, paillettes et taffetas, Paris, Palais Galliera, Musée de la Mode de la Ville de Paris, inv. 1984.177.10 (A, B). Don de Mme Marcel Marchais.



Figure 261 : Maggy Rouff, *Robe du soir*, entre 1930 et 1934, crêpe, fibres synthétiques, paillettes et broderies, Paris, Musée des Arts décoratifs, inv. UF 91-25-2.



Figure 262 : Maggy Rouff, *Robe du soir (détails)*, entre 1930 et 1934, crêpe, fibres synthétiques, paillettes et broderies, Paris, Musée des Arts décoratifs, inv. UF 91-25-2.



Figure 263 : Maggy Rouff, *Robe du soir (détails)*, entre 1930 et 1934, crêpe, fibres synthétiques, paillettes et broderies, Paris, Musée des Arts décoratifs, inv. UF 91-25-2.



Figure 264 : Maggy Rouff, *Robe du soir (détails)*, entre 1930 et 1934, crêpe, fibres synthétiques, paillettes et broderies, Paris, Musée des Arts décoratifs, inv. UF 91-25-2.





Figure 265 : Maggy Rouff, *Robe du soir*, entre 1930 et 1940, soie soire, Paris, Palais Galliera, Musée de la Mode de la Ville de Paris, inv. 1980.97.6. Don de la Société de l'Histoire du Costume.



Figure 266 : Maggy Rouff, *Robe du soir (détails)*, entre 1930 et 1940, soie soire, Paris, Palais Galliera, Musée de la Mode de la Ville de Paris, inv. 1980.97.6. Don de la Société de l'Histoire du Costume.



Figure 267 : Maggy Rouff, *Robe du soir (détails)*, entre 1930 et 1940, soie soire, Paris, Palais Galliera, Musée de la Mode de la Ville de Paris, inv. 1980.97.6. Don de la Société de l'Histoire du Costume.



Figure 268 : Maggy Rouff, *Robe du soir (détails)*, entre 1930 et 1940, soie soire, Paris, Palais Galliera, Musée de la Mode de la Ville de Paris, inv. 1980.97.6. Don de la Société de l'Histoire du Costume.



Figure 269 : Maggy Rouff, *Robe du soir (devant du corsage)*, 1939 (?), jersey de rayonne, viscose [?] et fond de taffetas de viscose, Paris, Palais Galliera, Musée de la Mode de la Ville de Paris, inv. 1982.39.1. Don de M. Raymond Etlin.





Figure 270 : Maggy Rouff, *Robe du soir (détails)*, 1939 (?), jersey de rayonne, viscose [?] et fond de taffetas de viscose, Paris, Palais Galliera, Musée de la Mode de la Ville de Paris, inv. 1982.39.1. Don de M. Raymond Etlin.



Figure 271 : Maggy Rouff, *Robe du soir (devant du corsage)*, 1939 (?), jersey de rayonne, viscose [?] et fond de taffetas de viscose, Paris, Palais Galliera, Musée de la Mode de la Ville de Paris, inv. 1982.39.1. Don de M. Raymond Etlin.



Figure 272 : Maggy Rouff, *Robe du soir (dos)*, 1939 (?), jersey de rayonne, viscose [?] et fond de taffetas de viscose, Paris, Palais Galliera, Musée de la Mode de la Ville de Paris, inv. 1982.39.1. Don de M. Raymond Etlin.



Figure 273 : Albert Rudomine, *Robe du soir en mousseline grenat froncée avec la jupe garnie de nœuds*, 1938, épreuve gélatino-argentique, dimensions inconnues, Paris, Palais Galliera, Musée de la Mode de la Ville de Paris, inv. 1987.1.390. Don de la Société de l'Histoire du Costume.



Figure 274 : Maggy Rouff, *Robe du soir*, automne-hiver 1937-1938, soie et velours, Melbourne, National Gallery of Victoria, inv. 2015.665. Don de Mme Krystina Campbell-Pretty. Modèle dessiné par Dugo dans *Le Figaro illustré*, novembre 1937, p. 19.



Figure 275 : Dugo, *Robe du soir de Maggy Rouff*, dans *Le Figaro illustré*, novembre 1937, p. 19.



Figure 276 : Alvasson, *Robe du soir de Maggy Rouff*, 23 février 1931, tirage gélatino-argentique, 16,3 cm x 11,2 cm, Paris, Archives de Paris, cote D12U10 811, dépôt n°13425, cliché n°83.



Figure 277 : Gabrielle Chanel, *Robe du soir*, automne-hiver 1926-1927, crêpe Georgette bleu nuit et franges de soie teintées en dégradé de bleus, Paris, Patrimoine de Chanel, inv. HC.AH.1926.4 ; Gabrielle Chanel, *Robe du soir*, printemps-été 1927, crêpe et franges de soie ivoire, Paris, Patrimoine de Chanel, inv. HC.PE.1927.1



Figure 278 : Vogue-studio, *Robe du soir de Maggy Rouff en mousseline blanche*, dans *Vogue Paris*, mars 1934, p. 77.



Figure 279 : Anonyme, *Robe du soir de Maggy Rouff en satin rose et crème avec boléro en organdi*, dans *Vogue Paris*, avril 1934, p. 44.



Figure 280 : Vogue-studio, *Robe du soir de Maggy Rouff en taffetas*, dans *Vogue Paris*, mars 1934, p. 74.



Figure 281 : Alvasson, *Robe du soir de Maggy Rouff*, 14 mars 1932, tirage gélatino-argentique, 21,7 cm x 24,7 cm, Paris, Archives de Paris, cote D12U10 813, dépôt n°14245, cliché n°55.



Figure 282 : Anonyme, (de gauche à droite) Modèles de Maggy Rouff, Jean Patou et Jeanne Lanvin, dans *Femina*, 1er janvier 1933, p. 2.



Figure 283 et 284 : Gabrielle Chanel, *Robe du soir* (de profil et de dos), 1932, soie et dentelle, New York, The Metropolitan Museum of Art, inv. C.I.64.21.1.



Figure 285 : Alvasson, *Robe du soir* de Maggy Rouff, 24 août 1931, tirage gélatino-argentique, 16,3 cm x 11,2 cm, Paris, Archives de Paris, cote D12U10 811, dépôt n°13816, cliché n°32.



Figure 286 : Maggy Rouff, *Robe du soir*, vers 1935, soie, Melbourne, National Gallery of Victoria, inv. 2015.664. Don de Mme Krystina Campbell-Pretty.





Figure 287 : G. Marant, *Modèle « Les Tropiques »*, 1935, épreuve gélatino-argentique, dimensions inconnues, Paris, Palais Galliera, Musée de la Mode de la Ville de Paris, inv. 1987.1.376. Don de la Société de l'Histoire du Costume. Modèle photographié dans *Les Modes*, 35e année, n°375, p. 9.



Figure 288 : Luigi Diaz, *Robe du soir de Maggy Rouff*, dans *Excelsior*, 27e année, n°9401, p. 4.



Figure 289 : Anonyme, *Robe du soir de Maggy Rouff en broderie anglaise blanche*, dans *Le Journal*, n°16340, 15 juillet 1937, p. 6.



Figure 290 : Anonyme, *Robe du soir de Maggy Rouff*, dans *Le Figaro*, 113e année, n°349, 15 décembre 1938, p. 7.





Figure 291 : Horst P. Horst, *Robe de Maggy Rouff en dentelle argentée*, dans *Vogue*, 1er octobre 1938, p. 60.



Figure 292 : Anonyme, *Robe de Maggy Rouff en organdi blanc avec plumes d'autruches pour Anne-Marie Besançon de Wagner lors du Gala des Bleuets au Ambassadeurs*, dans *Le Figaro*, 114e année, n°160, 9 juin 1939, p. 6.



Figure 293 : Anonyme, *Robe de Maggy Rouff en crêpe mat noir*, dans *Le Figaro*, 114e année, n°68, 9 mars 1939, p. 7.

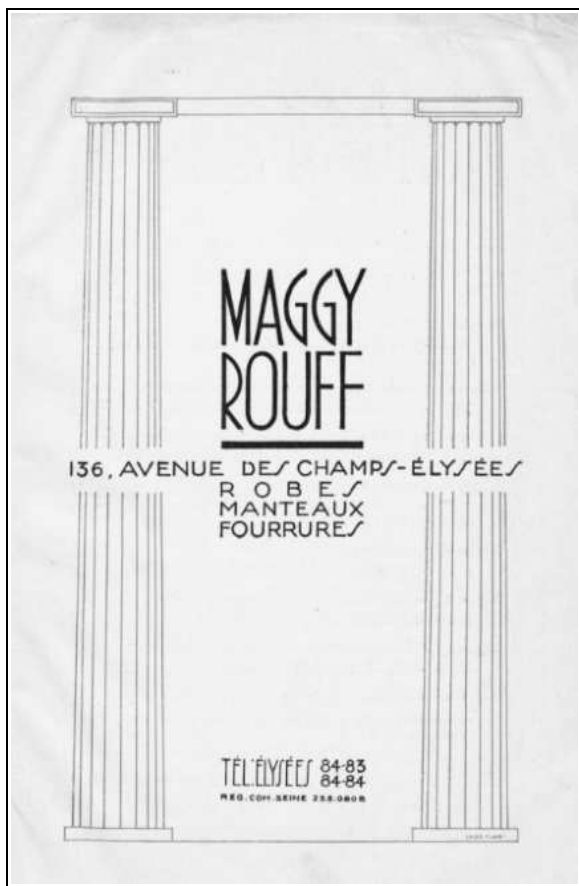


Figure 294 : Publicité de la maison Maggy Rouff, dans *Le Guide Sam : pour l'expansion économique dans le Levant*, n°183, 1er janvier 1930, p. 2.

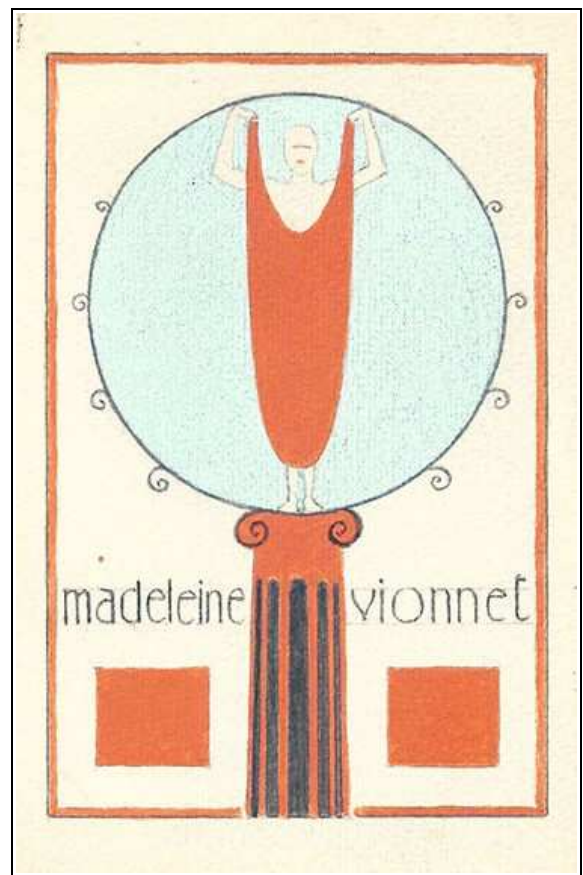


Figure 295 : Ernesto Thyacht pour Vionnet, *Carte*, vers 1920, dessin à l'aquarelle et cachet florentin de Thyacht au verso « Thyacht, 3 via Benedetto da Foiano, Firenze », 15 cm x 10 cm, Librairie DIKTATS.



Figure 296 : Madeleine Vionnet, *Robe du soir, modèle 4062*, hiver 1935, crêpe romain blanc drapé, corsage asymétrique à emmanchure torsadée, Paris, Musée des Arts décoratifs, inv. UF 52-18-94. Don de la couturière.



Figure 297 : Alvasson, *Robe du soir de Maggy Rouff*, 24 août 1931, tirage gélatino-argentique, 16,3 cm x 11,2 cm, Paris, Archives de Paris, cote D12U10 811, dépôt n°13816, cliché n° 49.

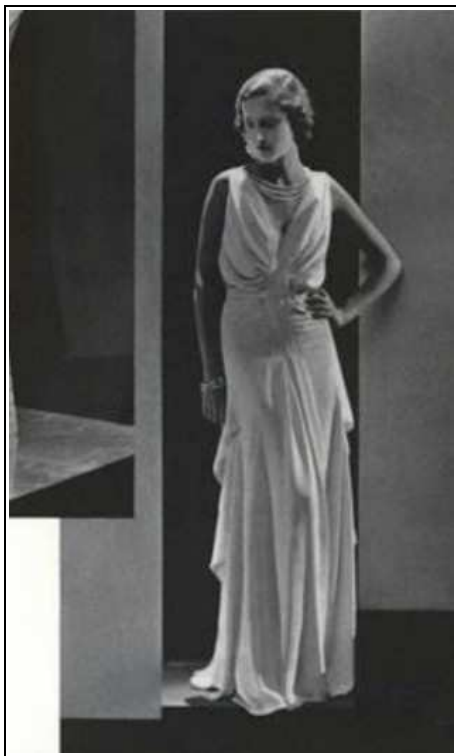


Figure 298 : George Hoyningen-Huene, *Modèle « Romanesque » de Maggy Rouff en crêpe romain*, dans *Vogue*, 15 mai 1931, p. 66.



Figure 299 : George Hoyningen-Huene, *Modèle « Ariane » de Maggy Rouff en crêpe romain bleu pâle*, dans *Vogue*, 15 mai 1931, p. 58.



Figure 300 : Madeleine Vionnet, *Robe du soir « Quatre mouchoirs »*, hiver 1920, crêpe romain, Paris, Musée des Arts décoratifs, inv. UF 52-18-12. Don de la couturière.



Figure 301 : Anonyme, *Robe de Maggy Rouff en crêpe ivoire ornée de perles rouges*, dans *L'Intransigeant*, 56e année, n°20271, 1er mai 1935, p. 10.



Figure 302 : Madeleine Vionnet, *Robe du soir*, 1921, crêpe marocain et broderie de perles de verre, Paris, Musée des Arts décoratifs, inv. UF 52-18-44. Don de la couturière.



Figure 303 : Madeleine Vionnet, *Robe du soir « Petits chevaux »*, 1921, crêpe marocain et broderie de tubes, perles et filé or, Paris, Musée des Arts décoratifs, inv. UF 52-18-40. Don de la couturière.



Figure 304 : Maggy Rouff, *Robe du soir*, 1939, lamé de rayonne ivoire, New York, Museum at Fashion Institute of Technology, inv. 92.149.2. Don de Molly Milbank.



Figure 305 : Christian Bérard, *Robe du soir Alix*, illustration pour le *Vogue France d'octobre 1937*, gouache, encre et papier, 34,3 cm x 25 cm, Paris, Palais Galliera, Musée de la Mode de la Ville de Paris, inv. 2020.25.2.





Figure 306 : Madeleine Vionnet, *Robe du soir*, 1936, lamé or et lamé argent et ceinture en cuir d'or, Paris, Musée des Arts décoratifs, inv. UF 52-18-854. Don de la couturière.



Figure 307 : Elsa Schiaparelli, *Robe du soir*, hiver 1936-1937, lamé or, Paris, Palais Galliera, Musée de la Mode de la Ville de Paris, inv. (non indiqué) . Don Mary Wooster.



Figure 308 : George Hoyningen-Huene, *Modèle « La mienne » de Maggy Rouff (à gauche) et modèle de Mirande en crêpe brodé de perles blanches (à droite)*, dans *Vogue Paris*, avril 1932, p. 49.



Figure 309 : Dorvynne, *Robe du soir de Maggy Rouff en soie naturelle*, 1936, épreuve gélatino-argentique, dimensions inconnues, Paris, Palais Galliera, Musée de la Mode de la Ville de Paris, inv. 1987.1.330. Don de la Société de l'Histoire du Costume.



Figure 310 : Anonyme, *Robe de Maggy Rouff en crêpe blanc*, dans *L'Intransigeant*, 57e année, n°20597, 26 mars 1936, p. 10.



Figure 311 : Horst P. Horst, *Modèle de Maggy Rouff en jersey d'albène (à droite) et modèle de Worth en crêpe « amusade » de Ducharne (à gauche)*, dans *Vogue Paris*, octobre 1935, p. 32.



Figure 312 : Marcel Verté, *Modèle « Poudre d'or » de Maggy Rouff en crêpe de soie*, dans *Vogue*, 1er mars 1935, p. 36.



Figure 313 : Anonyme, *Maggy Rouff drapant le tissu sur un mannequin*, dans *La Femme de France*, n°1103, 28 juin 1936, p. 16.



Figure 314 : Luigi Diaz, *Robe du soir de Maggy Rouff en peau d'ange bleu pâle*, dans *Excelsior*, 27e année, n°9262, 22 avril 1936, p. 4.



Figure 315 : Carl Oscar August Erickson, *Cape et robe de Maggy Rouff (à gauche) et robe et écharpe d'Alix (à droite)*, dans *Vogue Paris*, décembre 1935, p. 44.



Figure 316 : André Durst, *Robe de Maggy Rouff en jersey blanc*, dans *Vogue*, 1er janvier 1937, p. 52-53.



Figure 317 : Anonyme, *Manteau du soir de Maggy Rouff*, dans *Le Figaro*, n°332, 28 novembre 1935, p. 7.





Figure 318 : George Hoyningen-Huene, *Veste de Maggy Rouff*, dans *Harper's Bazaar*, 15 mars 1938, p. 84.



Figure 319 : Anonyme, *Cape ronde de Maggy Rouff*, dans *L'Intransigeant*, n°19490, 8 mars 1933, p. 6.



Figure 320 : Studio Lipnitizki, *Robe du soir à col montant de Maggy Rouff*, dans *Femina*, 1er novembre 1937, p. 31.



Figure 321 : Horst P. Horst, *Robe de Maggy Rouff en cellophane à rayures persanes*, dans *Vogue*, 1er mars 1935, p. 39.





Figure 322 : George Hoyningen-Huene, *Modèle « Consulat » de Maggy Rouff*, dans *Vogue*, 15 septembre 1934, p. 48.



Figure 323 : Carl Oscar August Erickson, *Robe crinoline de Maggy Rouff*, dans *Vogue*, 1er septembre 1934, p. 37.



Figure 324 : Vogue-studio, *Robe de Maggy Rouff*, dans *Vogue Paris*, novembre 1934, p. 75.



Figure 325 : Studio Dorvyne, *Modèle « Une première » de Maggy Rouff*, dans *Les Modes*, 35e année, n°376, 1er septembre 1935, p. 11.



Figure 326 : Jeanne Lanvin, *Robe du soir « Phèdre »*, hiver 1933-1934, satin de fibres artificielles blanc, surpiqûres de fils métalliques, Paris, Palais Galliera, Musée de la Mode de la Ville de Paris, inv. 1986.1.109. Don de la Société de l'histoire du costume.



Figure 327 : Studio Lorelle, *Madame Raymond Balay, née Olympe Colcombet dans une toilette de Maggy Rouff*, dans *Les Modes*, 35e année, n°375, août 1935, première de couverture.



Figure 328 : Maggy Rouff, *Robe de mariée*, 1934, crêpe satin, crêpe Georgette blanc et lamé argent, Paris, Palais Galliera, Musée de la Mode de la Ville de Paris, inv. 1968.10.1. Don de Mme Pierre Poulain de Bary.



Figure 329 : Maggy Rouff, *Robe de mariée (diadème)*, 1934, crêpe satin, crêpe Georgette blanc et lamé argent, Paris, Palais Galliera, Musée de la Mode de la Ville de Paris, inv. 1968.10.1. Don de Mme Pierre Poulain de Bary.



Figure 330 : Maggy Rouff, *Robe de mariée (bracelet de fleurs d'oranger)*, 1934, crêpe satin, crêpe Georgette blanc et lamé argent, Paris, Palais Galliera, Musée de la Mode de la Ville de Paris, inv. 1968.10.1. Don de Mme Pierre Poulain de Bary.



Figure 331 : Maggy Rouff, *Robe de mariée (ceinture en crêpe satin et lamé argent)*, 1934, crêpe satin, crêpe Georgette blanc et lamé argent, Paris, Palais Galliera, Musée de la Mode de la Ville de Paris, inv. 1968.10.1. Don de Mme Pierre Poulain de Bary.



Figure 332 : Anonyme, *Mlle Françoise Besançon de Wagner le jour de son mariage dans une robe de jersey d'albène blanc de Maggy Rouff*, dans *Le Journal*, 15 février 1938, n°16555, p. 8.



Figure 333 : Maggy Rouff, *Manteau du soir*; 1934, soie, métal et fourrure, New York, The Metropolitan Museum of Art, inv. C.I.59.37.1. Don de Mme Maxime L.Hermanos.



Figure 334 : Christian Bérard, *Modèles « Les filles du Pharaon » de Maggy Rouff*, dans *Vogue*, 1er mars 1937, p. 66.



Figure 335 : André Durst, *Robe noire de Maggy Rouff avec imprimés en rouge égyptien*, dans *Vogue Paris*, mars 1937, p. 37.



Figure 336 : Roger Rouffiange et Maggy Rouff, *Robe du soir à bretelles avec bandes brodées*, 1937, encre noire, lavis, crayon graphite et papier, 34,5 cm x 26,6 cm, Paris, Palais Galliera, Musée de la Mode de la Ville de Paris, inv. 1984.157.10. Don de Roger Rouffiange. Modèle photographié dans *Vogue Paris*, mars 1937, p. 37.

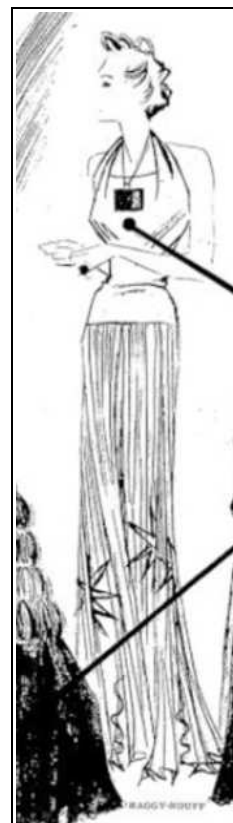


Figure 337 : Anonyme, *Robe de jersey d'albène blanc de Maggy Rouff avec des étoiles et une plaque d'or*, dans *Femina*, 1er mars 1937, p. 3.





Figure 338 : Paul Poiret, *Robe du soir*, 1908, satin changeant bleu et gris, Paris, Musée des Arts décoratifs, inv. UF 64-46-3. Don de Denise Boulet-Poiret.



Figure 339 : Alveston, *Ensemble du soir de Maggy Rouff*, 23 février 1931, tirage gélatino-argentique, 16,3 cm x 11,2 cm, Paris, Archives de Paris, cote D12U10 811, dépôt n°13425, cliché n° 74.



Figure 340 : Alveston, *Robe et cape du soir de Maggy Rouff*, 23 février 1931, tirage gélatino-argentique, 16,3 cm x 11,2 cm, Paris, Archives de Paris, cote D12U10 811, dépôt n°13425, cliché n° 73.



Figure 341 : Maggy Rouff, *Jupe d'ensemble*, 1931 et 1941, crêpe, ottoman turquoise, broderie de fils métalliques, tresses et cordonnets or et cabochons dorés, Paris, Palais Galliera, Musée de la Ville de Paris, inv. 1965.89.11B. Don de Mme Bermingham.



Figure 342 : Maggy Rouff, *Chemise d'ensemble*, 1931 et 1941, crêpe, Paris, Palais Galliera, Musée de la Ville de Paris, inv. 1965.89.11B. Don de Mme Bermingham.



Figure 343 : Eduardo Garcia Benito, *Modèles de Maggy Rouff* : *Veste cosaque rouge avec basques fuyantes* et *veste verte en Vellys de Rodier avec une robe en Tanaïs de Montagnac*, dans *Vogue*, 15 septembre 1939, p. 58.



Figure 344 : *Première de couverture d'un formulaire de défilé de Maggy Rouff pour la collection hiver 1939*, Paris, Bibliothèque du musée des Arts décoratifs, dossier Maggy Rouff, cote Z 889 4-5.



Figure 345 : D'Ora, *Genya de Gorlenko en robe du soir et châle en filet de Maggy Rouff*, 1935, épreuve gélatino-argentique, 22,8 cm x 16 cm, Paris, Palais Galliera, Musée de la Mode de la Ville de Paris, inv. 1987.1.430. Don de la Société de l'Histoire du Costume. Modèle photographié dans *Vogue*, 1er décembre 1935, p. 64.



Figure 346 : Cecil Beaton, *Châle de Maggy Rouff*, dans *Vogue*, 1er décembre 1935, p. 64.



Figure 347 : Ana de Pombo pour Paquin, *Robe du soir de style flamenco en satin noir avec volants chartreuses et rouges*, printemps-été 1938, aquarelle sur papier, 46,9 cm x 31,3 cm, Londres, Victoria & Albert Museum, inv. E.8334-1957.



Figure 348 : Maggy Rouff, *Bracelet à breloques*, 1936, plaqué or et émaillé, 19,7 cm, New York, Doyle Auction, 16 novembre 2004, lot 3051. Modèle dessiné par David dans *Vogue*, 15 avril 1936, p. 79.



Figure 349 : David, *Bracelet à breloques de Maggy Rouff*, dans *Vogue*, 15 avril 1936, p. 79.

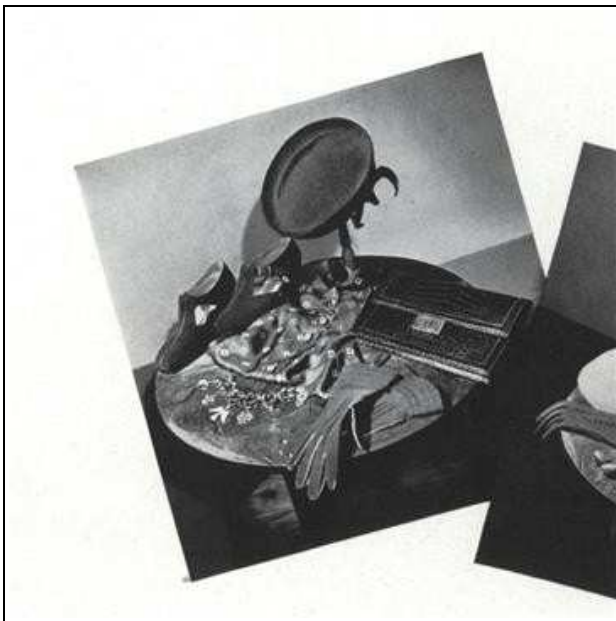


Figure 350 : Roger Schall, *Bracelet à breloques de Maggy Rouff accompagné de créations de Rose Descat, Hermès et Daliet-Grand*, dans *Vogue*, 15 avril 1936, p. 84-85.



Figure 351 : Pottier, *Bracelet à breloques de Maggy Rouff avec gant de la maison Alexandrine*, dans *Vogue Paris*, octobre 1938, p. 47.



Figure 352 : Max Del, *Bracelet à breloques de Maggy Rouff*, dans *Femina*, 1er novembre 1938, p. 21.



Figure 353 : Vogue-studio, *Bracelet à breloques de Maggy Rouff avec gant en suède et verni de Reynier Junior*, dans *Vogue Paris*, novembre 1938, p. 45.





Figure 354 : Gabrielle Chanel, *Bracelet à breloques*, années 1950, plaqué or, 19 cm x 3,6 cm (sans les breloques), Bordeaux, Comptoir Bordelais du Bijou d'Occasion, lot 02/286, date de vente non indiquée.



Figure 355 : Clark, *Chaîne accrochée à un ruban de velours noir et bracelet avec de petits dés dorés et un bloc-notes en forme de cœur en métal doré de Maggy Rouff*, dans *Vogue*, 15 septembre 1939, p. 138.



Figure 356 : Jacqueline E. Linder, *Collier de Maggy Rouff à deux fleurs en ruban de velours rose et laine noire*, dans *Vogue*, 15 septembre 1937, p. 78.



Figure 357 : André Durst, *Collier de Maggy Rouff en suède violet et guirlande de fleurs mauves, violettes et blanches de Maggy Rouff*, dans *Vogue*, 1er juillet 1936, p. 72-73.

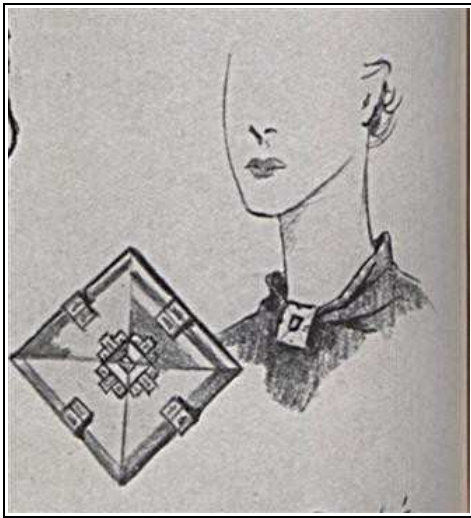


Figure 358 : Porter Woodruff, *Clip strass de Maggy Rouff*, dans *Vogue*, 15 octobre 1933, p. 74-75.

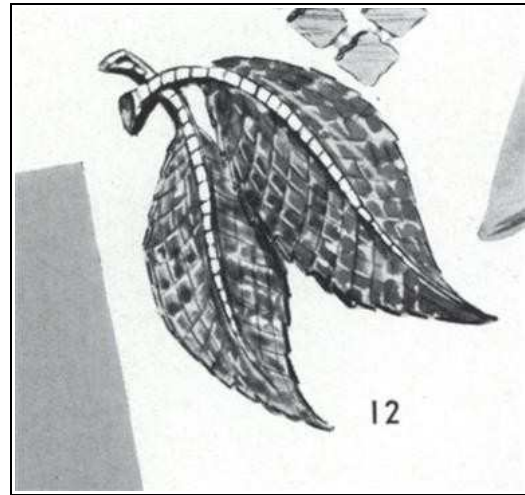


Figure 359 : David, *Clip dramatique de Maggy Rouff avec deux feuilles entrelacées ; l'une parsemée d'émeraude et l'autre de faux rubis*, collection « Caviar », dans *Vogue*, 1er juillet 1937, p. 47.



Figure 360 : Max Del, *Broche médaillon de Maggy Rouff avec bouquet de fleurs multicolores sous un verre concave*, dans *Femina*, 1er novembre 1938, p. 22.



Figure 361 : Jacqueline E. Linder, *Clip dragon baroque de Maggy Rouff*, dans *Vogue*, 15 septembre 1938, p. 90-91.



Figure 362 : Max Del, *Broche escargot en nacre de Maggy Rouff avec clip doré*, dans *Femina*, 1er novembre 1938, p. 22.

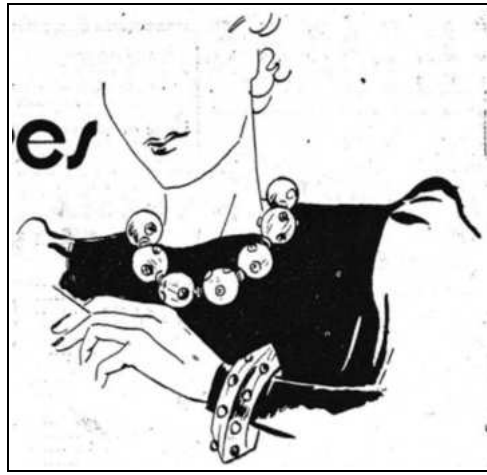


Figure 363 : Anonyme, *Collier de bois et de strass de Maggy Rouff et bracelet de bois et or de Worth*, dans *L'Intransigeant*, 57e année, n°20618, 16 avril 1936, p. 8.

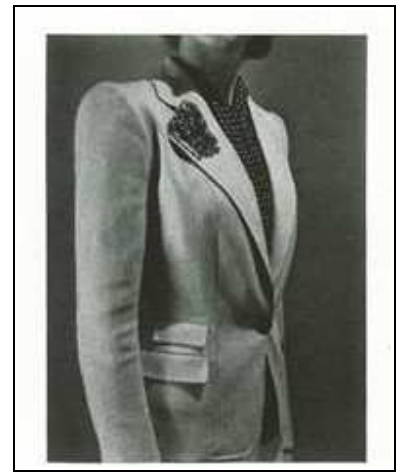


Figure 364 : Erwin Blumenfeld, *Tailleur en lainage blanc de Maggy Rouff avec clip doré et rubis*, dans *Vogue*, 15 juin 1939, p. 22.



Figure 365 : André Durst, *Robe en laine de Maggy Rouff avec bijoux de Boucheron*, dans *Vogue*, 15 janvier 1938, p. 50.



Figure 366 : George Hoyningen-Huene, *Suzy Salen portant une robe et un châle en crêpe blanc de Maggy Rouff avec bijoux de Boucheron*, dans *Vogue*, 15 mars 1931, p. 67.



Figure 367 : Horst P. Horst, *Robe de Maggy Rouff avec bijoux de Cartier*, dans *Vogue Paris*, avril 1937, p. 10.



Figure 368 : Horst P. Horst, *Robe de Maggy Rouff avec bijoux de Boinet*, dans *Vogue Paris*, février 1936, p. 16.



Figure 369 : Horst P. Horst, *Robe en crêpe de Maggy Rouff avec bijoux de Tiffany & Co*, dans *Vogue*, 1er janvier 1936, p. 56.

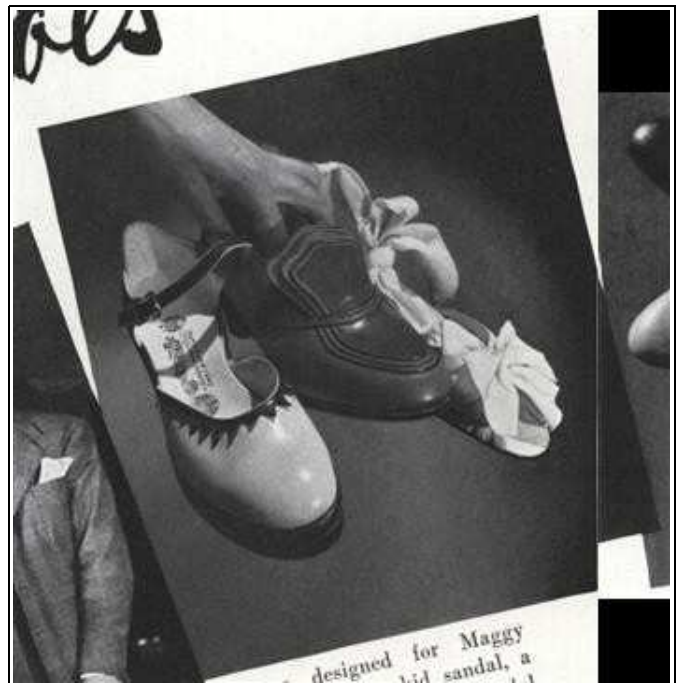


Figure 370 : Roger Schall, *Chaussures dans les collections parisiennes Greco conçues pour Maggy Rouff*, dans *Vogue*, 1er mars 1938, p. 64.



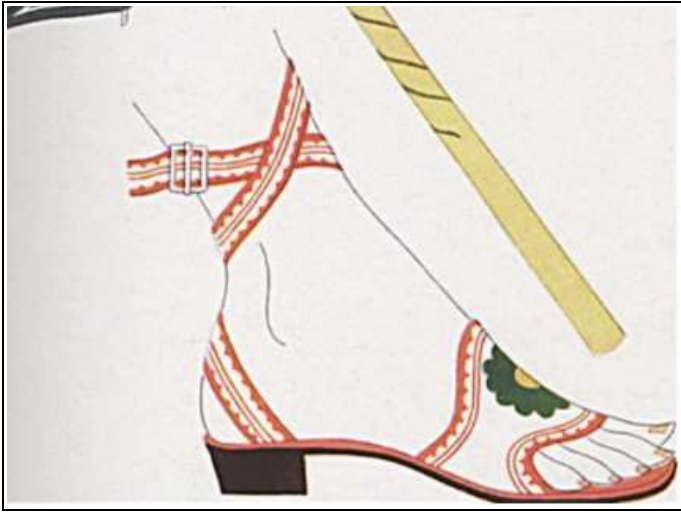


Figure 371 : Raymond de Lavererie, *Sandale de plage étrusque de la collection Caviar conçue par Enzel pour Maggy Rouff*, dans *Vogue*, 1er avril 1936, p. 78-79.



Figure 372 : George Hoyningen-Huene, *Madame Besançon de Wagner et ses deux filles avec des chapeaux de Le Monnier*, dans *Vogue Paris*, mai 1933, p. 30.



Figure 373 : George Hoyningen-Huene, *Manteau de Maggy Rouff avec clips carrés et manteau en lainage et jersey-tricot avec chapeau de Rose Valois*, dans *Vogue Paris*, août 1932, p. 26.



Figure 374 : André Durst, *Robe en matelassé de Ducharne de Maggy Rouff avec feutre bleu foncé calotté et tronqué, à bords roulés de Rose Descat*, dans *Vogue Paris*, avril 1937, p. 75.



Figure 375 : Raymond de Laverrie, *Gants en suède vert, caramel et violet*, conçus par Alexandrine pour Maggy Rouff, dans *Vogue*, 1er avril 1936, p. 78-79.



Figure 376 : Roger Schall, *Gants tailleur de Maggy Rouff en cuir blanc*, dans *Vogue*, 1er avril 1936, p. 68.



Figure 377 : André Durst, *Gant blanc de Maggy Rouff avec soutache noir et galon noir en zigzags sur un gant de suédine rouille*, dans *Vogue*, 1er septembre 1939, p. 44 (23 pages).



Figure 378 : Roger Schall, *Gants de Maggy Rouff en suédine noir avec cercles beiges brodés*, dans *Vogue*, 1er avril 1938, p. 106.



Figure 379 : Roger Schall, *Gants de Maggy Rouff avec inscriptions*, dans *Vogue*, 1er avril 1938, p. 106.



Figure 380 : Roger Schall, *Montre de Maggy Rouff sertie dans la manchette d'un gant cousu main*, dans *Vogue*, 1er avril 1936, p. 55.



Figure 381 : André Durst, *Sac de Maggy Rouff en peau de porc avec bandoulière cousue main*, dans *Vogue*, 1er juillet 1936, p. 72-73.



Figure 382 : Vogue-studio, *Sac et gants de Maggy Rouff en antilope*, dans *Vogue Paris*, février 1935, p. 34.





Figure 383 : David, *Sac de Maggy Rouff en antilope*, dans *Vogue*, 15 avril 1936, p. 79.



Figure 384 : Anonyme, *Sac de Maggy Rouff en velours rubis froncé avec un nœud papillon doré baroque servant de fermoir*, dans *Vogue*, 1er septembre 1939, p. 44 (23 pages).



Figure 385 : Raymond de Lavererie, *Sac de Maggy Rouff en agneau persan noir avec poignée comme une manchette de mousquetaire*, dans *Vogue*, 15 octobre 1936, p. 104-105.

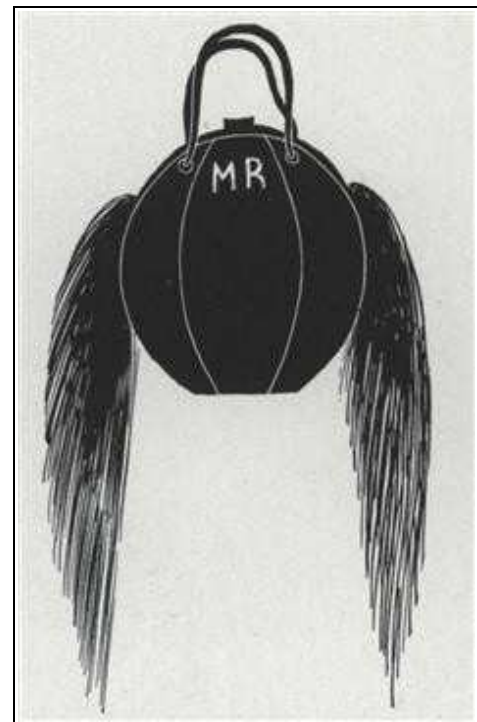


Figure 386 : Raymond de Lavererie, *Sac rond de Maggy Rouff en antilope noir composé de deux queues de renard argenté et monogramme argenté*, dans *Vogue*, 15 octobre 1936, p. 104-105.



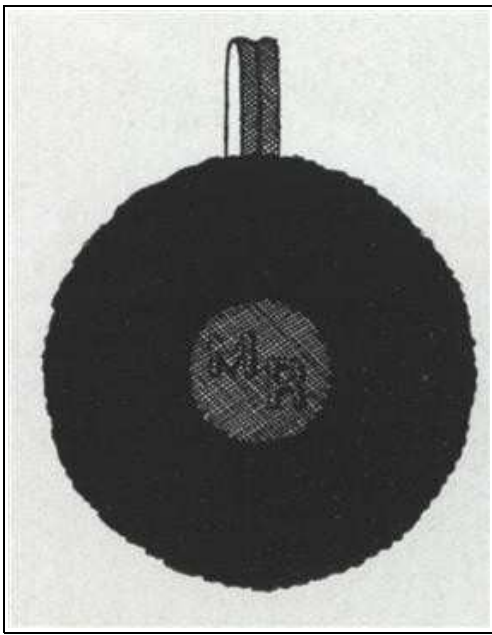


Figure 387 : Raymond de Lavererie, *Sac rond de Maggy Rouff en antilope noir, peau de phoque d'Alaska et fermeture zippée en métal*, dans *Vogue*, 15 octobre 1936, p. 104-105.



Figure 388 : Vogue-studio, *Sac rond de Maggy Rouff en antilope noir composé de deux queues de renard argenté et monogramme argenté*, dans *Vogue Paris*, novembre 1936, p. 70.



Figure 389 : Max Del, *Sac médaillon de Maggy Rouff avec miroir encadré de métal doré, intérieur en satin et poignée en velours*, dans *Femina*, 1er novembre 1938, p. 22.



Figure 390 : Anonyme, *Sac médaillon de Maggy Rouff avec miroir encadré de métal doré, intérieur en satin et poignée en velours*, dans *Le Figaro*, n° 356, 22 décembre 1938, p. 7.



Figure 391 : Regi Relangs, *Manchon de Maggy Rouff en renard gris avec un ruban noué (à droite)*, dans *Vogue*, 15 octobre 1938, p. 91.



Figure 392 : Regi Relangs, *Manchon de Maggy Rouff en chèvre de montage (à gauche)*, dans *Vogue*, 15 octobre 1938, p. 79.



Figure 393 : Georges Lepape, *Modèle « Degas » de Maggy Rouff, robe en velours, col en velours torsadé avec fourrure, cape de zibeline avec rayures horizontales et manchon assorti*, dans *Vogue*, 15 octobre 1933, p. 9.



Figure 394 : E. Linder, *Manchon de Maggy Rouff en velours avec bouquet de violettes à sequins*, dans *Vogue*, 15 septembre 1937, p. 78.

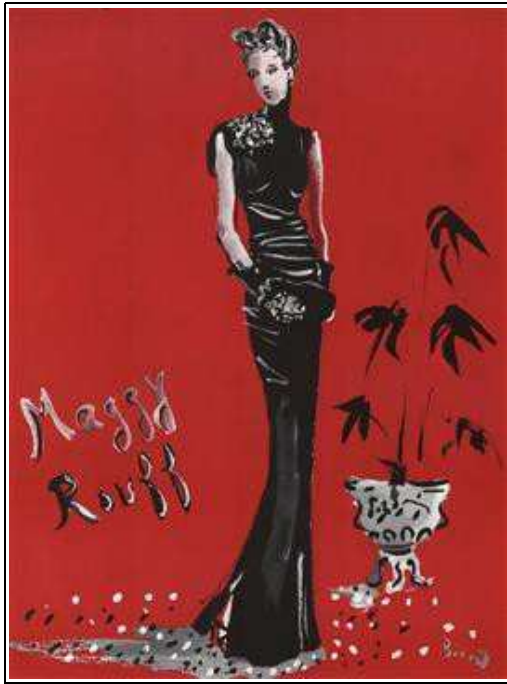


Figure 395 : Christian Bérard, *Robe de Maggy Rouff en satin noir, ornée d'un bouquet sur l'épaule et accompagnée d'un manchon de violettes à paillettes*, dans *Vogue*, 15 septembre 1937, p. 127.



Figure 396 : Vogue-studio, *Parfums Électrique et Excentrique*, dans *Vogue Paris*, février 1939, p. 2.



Figure 397 : Maggy Rouff, *Parfum Euphorie*, 1947, flacon en verre de forme octogonale avec bouchon émerisé, gravé sous la base « Rouff », 14,5 cm de hauteur, Paris, Hôtel Drouot, 3 décembre 2017, lot 169.



Figure 398 : Exemple de griffe en satin beige imprimée (recto). Inscription : « MAGGY / ROUFF / Av. Des Champs-Elysées / 136.Paris.136 »





Figure 399 : Exemple de griffe en satin beige imprimée (verso). Inscription : « MODÈLE DÉPOSÉ / MADE IN FRANCE / PAIS »



Figure 400 et 401 : Maggy Rouff, *Manteau du soir*, 1935, velours noir et renard, Paris, Palais Galliera, Musée de la Mode de la Ville de Paris, inv. 1960.61.13.



Figure 402 : Maggy Rouff, *Manteau du soir (griffe)*, 1935, velours noir et renard, Paris, Palais Galliera, Musée de la Mode de la Ville de Paris, inv. 1960.61.13.

Griffe tissée beige sur fond taupe : « MAGGY / ROUFF / Av. des Champs-Élysées / 136.PARIS.136 »



Figure 403 : Maggy Rouff, *Manteau du soir*, 1935, velours de soie, doublure en pongé de soie, boutons recouverts, surpiqûres à décor aux épaules et aux manches, Paris, Palais Galliera, Musée de la Mode de la Ville de Paris, inv. 2007.8.28. Don de la Fondation Josée et René de Chambrun.





Figure 404 : Maggy Rouff, *Manteau du soir (détails)*, 1935, velours de soie, doublure en pongé de soie, boutons recouverts, surpiqûres à décor aux épaules et aux manches, Paris, Palais Galliera, Musée de la Mode de la Ville de Paris, inv. 2007.8.28. Don de la Fondation Josée et René de Chambrun.



Figure 405 : Maggy Rouff, *Manteau du soir (griffe)*, 1935, velours de soie, doublure en pongé de soie, boutons recouverts, surpiqûres à décor aux épaules et aux manches, Paris, Palais Galliera, Musée de la Mode de la Ville de Paris, inv. 2007.8.28. Don de la Fondation Josée et René de Chambrun.

Griffe tissée beige sur fond taupe : « MAGGY / ROUFF / Av. des Champs-Elysées / 136.PARIS.136 »



Figure 406 : Maggy Rouff, *Manteau du soir*, vers 1938, velours brun violet et hermine, Paris, Musée des Arts décoratifs, inv. UF 79-2-1.



Figure 407 : Maggy Rouff, *Manteau du soir (détails)*, vers 1938, velours brun violet et hermine, Paris, Musée des Arts décoratifs, inv. UF 79-2-1.



Figure 408 : Maggy Rouff, *Manteau du soir (griffe)*, vers 1938, velours brun violet et hermine, Paris, Musée des Arts décoratifs, inv. UF 79-2-1.

Griffe imprimée noire sur fond blanc : « MAGGY / ROUFF / Av. des Champs-Elysées / 136.PARIS.136 »



Figure 409 : Maggy Rouff, *Manteau d'après-midi*, 1938, laine, soie et métal, New York, The Metropolitan Museum of Art, inv. C.I.57.331. Don de Mme Manuel Rosenberg.



Figure 410 : Maggy Rouff, *Manteau d'après-midi (griffe)*, 1938, laine, soie et métal, New York, The Metropolitan Museum of Art, inv. C.I.57.331. Don de Mme Manuel Rosenberg.

Griffe tissée ou imprimée noire sur fond ivoire : « MAGGY / ROUFF / Av. des Champs-Elysées / 136.PARIS.136 »



Figure 411 : Maggy Rouff, *Manteau d'été « Jardin de curé »*, entre 1937 et 1939, fibres artificielles, sergé gaufré, impression florale et rehauts de peinture beige et galon de passementerie, Paris, Palais Galliera, Musée de la Mode de la Ville de Paris, inv. 1960.61.12. Don de Mlle Hugot.



Figure 412 : Maggy Rouff, *Manteau d'été « Jardin de curé » (griffe)*, entre 1937 et 1939, fibres artificielles, sergé gaufré, impression florale et rehauts de peinture beige et galon de passementerie, Paris, Palais Galliera, Musée de la Mode de la Ville de Paris, inv. 1960.61.12. Don de Mlle Hugot.

Griffe imprimée noire sur fond blanc : « MAGGY / ROUFF / Av. des Champs-Elysées / 136.PARIS.136 »





Figure 413 : Maggy Rouff, *Veste du soir*, 1935, cloqué laqué noir « chêne-liège », rayonne de Riqueur S.A, doublure en satin de soie noire et boutons en strass, Paris, Palais Galliera, Musée de la Mode de la Ville de Paris, inv. 1991.150.2A.



Figure 414 : Maggy Rouff, *Veste du soir (griffe)*, 1935, cloqué laqué noir « chêne-liège », rayonne de Riqueur S.A, doublure en satin de soie noire et boutons en strass, Paris, Palais Galliera, Musée de la Mode de la Ville de Paris, inv. 1991.150.2A.  
Griffe imprimée noire sur fond ivoire : « MAGGY / ROUFF / Av. des Champs-Élysées / 136.PARIS.136 »

»



Figure 415 : Maggy Rouff, *Veste d'après-midi*, 1936, laine et doublure en satin, New York, The Museum Metropolitan of Art, inv. 1974.127a-c. Don de Mme Phillip Bastedo.



Figure 416 : Maggy Rouff, *Veste d'après-midi (griffe)*, 1936, laine et doublure en satin, New York, The Museum Metropolitan of Art, inv. 1974.127a-c. Don de Mme Phillip Bastedo.

Griffe tissée ou imprimée noire sur fond ivoire : « MAGGY / ROUFF / Av. des Champs-Élysées / 136.PARIS.136 »



Figure 417 : Maggy Rouff, *Robe du soir*, vers 1938, guipure d'Irlande à grosses fleurs de coton blanc sur fond de charmeuse de soie blanche, Paris, Musée des Arts décoratifs, inv. UF 79-37-4.



Figure 418 : Maggy Rouff, *Robe du soir (griffe)*, vers 1938, guipure d'Irlande à grosses fleurs de coton blanc sur fond de charmeuse de soie blanche, Paris, Musée des Arts décoratifs, inv. UF 79-37-4.

Griffe imprimée noire sur fond blanc : «MAGGY / ROUFF / Av. des Champs-Élysées / 136.PARIS.136 »



Figure 419 : Maggy Rouff, *Robe du soir (griffe)*, vers 1938, guipure d'Irlande à grosses fleurs de coton blanc sur fond de charmeuse de soie blanche, Paris, Musée des Arts décoratifs, inv. UF 79-37-4.

Griffe imprimée noire sur fond blanc : «MAGGY / ROUFF / Av. des Champs-Élysées / 136.PARIS.136 »



Figure 420 : Maggy Rouff, *Gilet*, entre 1939 et 1940, toile en fibres artificielles, rayures noires vertes, blanches et amarantes et brandebourgs blancs, Paris, Palais Galliera, Musée de la Mode de la Ville de Paris, inv. 1991.40.12. Don de Mme Georges Hamaut.



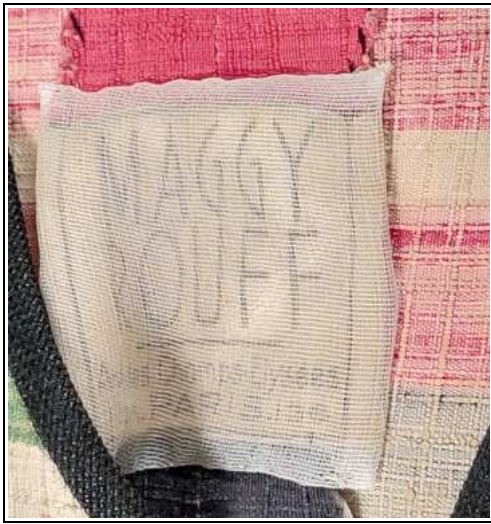


Figure 421 : Maggy Rouff, *Gilet (griffe)*, entre 1939 et 1940, toile en fibres artificielles, rayures noires vertes, blanches et amarantes et brandebourgs blancs, Paris, Palais Galliera, Musée de la Mode de la Ville de Paris, inv. 1991.40.12. Don de Mme Georges Hamaut.

Griffe imprimée noire sur fond ivoire : « MAGGY / ROUFF / Av. des Champs-Élysées / 136. PARIS.136 »



Figure 422 : Maggy Rouff, *Robe*, entre 1945 et 1950, laine, rayonne, passementerie, Paris, Musée des Arts décoratifs, inv. UF 55-53-2. Don de Maxime Citroën.



Figure 423 : Maggy Rouff, *Robe (griffe)*, entre 1945 et 1950, laine, rayonne, passementerie, Paris, Musée des Arts décoratifs, inv. UF 55-53-2. Don de Maxime Citroën.

Griffe tissée noire sur fond blanc : « MAGGY / ROUFF / Av. des Champs-Élysées / 136. PARIS.136 / 49220 »



Figure 424 : Maggy Rouff, *Veste*, entre 1940 et 1950, velours verts et coton, Paris, Palais Galliera, Musée de la Mode de la Ville de Paris, inv. 1991.40.17. Don de Mme Georges Hamaut.



Figure 425 : Maggy Rouff, *Veste (griffe)*, entre 1940 et 1950, velours verts et coton, Paris, Palais Galliera, Musée de la Mode de la Ville de Paris, inv. 1991.40.17. Don de Mme Georges Hamaut.

Griffe tissée noire sur fond ivoire : « MAGGY / ROUFF / Av. des Champs-Elysées / 136.PARIS.136 / n° 48932 / MODÈLE DÉPOSÉ / MADE IN FRANCE »



Figure 426 : Maggy Rouff, *Ensemble*, entre 1950 et 1958, tissu façonné pékiné à rayure en satin et en faille rose, Paris, Palais Galliera, Musée de la Mode de la Ville de Paris, inv. 1992.74.1. Don de Mme Georges Hamaut.



Figure 427 : Maggy Rouff, *Ensemble*, entre 1950 et 1958, tissu façonné pékiné à rayure en satin et en faille rose, Paris, Palais Galliera, Musée de la Mode de la Ville de Paris, inv. 1992.74.1. Don de Mme Georges Hamaut.



Figure 428 : Maggy Rouff, *Ensemble (griffe)*, entre 1950 et 1958, tissu façonné pékiné à rayure en satin et en faille rose, Paris, Palais Galliera, Musée de la Mode de la Ville de Paris, inv. 1992.74.1. Don de Mme Georges Hamaut.

Griffe tissée noire sur fond blanc : « MAGGY / ROUFF / Av. des Champs-Elysées / 136.PARIS.136 / n° 50717 / MODÈLE DÉPOSÉ / MADE IN FRANCE »





Figure 429 : Maggy Rouff, *Veste de tailleur (ensemble)*, entre 1945 et 1955, toile façonnée synthétique ou artificielle noire à pois blancs, Paris, Palais Galliera, Musée de la Mode de la Ville de Paris, inv. 1991.40.10. Don de Mme Georges Hamaut.



Figure 430 : Maggy Rouff, *Jupe de tailleur (ensemble)*, entre 1945 et 1955, toile façonnée synthétique ou artificielle noire à pois blancs, Paris, Palais Galliera, Musée de la Mode de la Ville de Paris, inv. 1991.40.10. Don de Mme Georges Hamaut.



Figure 431 : Maggy Rouff, *Jupe (griffe)*, entre 1945 et 1955, toile façonnée synthétique ou artificielle noire à pois blancs, Paris, Palais Galliera, Musée de la Mode de la Ville de Paris, inv. 1991.40.10. Don de Mme Georges Hamaut. Griffes tissées noires sur fond blanc : « Maggy Rouff / 136 CHAMP ÉLYSÉES / PARIS / MODÈLE DÉPOSÉ / MADE IN FRANCE »



Figure 432 : Maggy Rouff, *Robe chemisier*, vers 1947, taffetas de soie sauvage blanc vert et boutons en métal doré, Paris, Musée des Arts décoratifs, inv. UF 71-37-88 bis. Don de Mme Kaindl.



Figure 433 : Maggy Rouff, *Robe chemisier (griffe)*, vers 1947, taffetas de soie sauvage blanc vert et boutons en métal doré, Paris, Musée des Arts décoratifs, inv. UF 71-37-88 bis. Don de Mme Kaindl. Griffes tissées noires sur fond blanc : « Maggy Rouff / 25 AVENUE MATIGNON / PARIS / MODÈLE DÉPOSÉ / MADE IN FRANCE »



Figure 435 : Maggy Rouff, *Robe du soir (griffe)*, automne-hiver 1934-1935, soie, New York, The Museum Metropolitan of Art, inv. C.I.58.34.14. Don de Mme John Chambers Hughes.



Figure 436 : George Hoyningen-Huene, *Dîner aux Ambassadeurs avec debout au fond, la comtesse de Solages portant une robe de tulle noir de Maggy Rouff garnie d'un collier de plumes roses ; la Comtesse du Luart de Montsaunin, au centre, avec un ensemble d'organdi rose de MG. Lecomte ; à droite, la Comtesse de Cossé-Brissac avec une robe en romain blanc de Vionnet*, dans *Vogue Paris*, août 1933, p. 12.

Figure 434 : Maggy Rouff, *Robe du soir*, automne-hiver 1934-1935, soie, New York, The Museum Metropolitan of Art, inv. C.I.58.34.14. Don de Mme John Chambers Hughes.

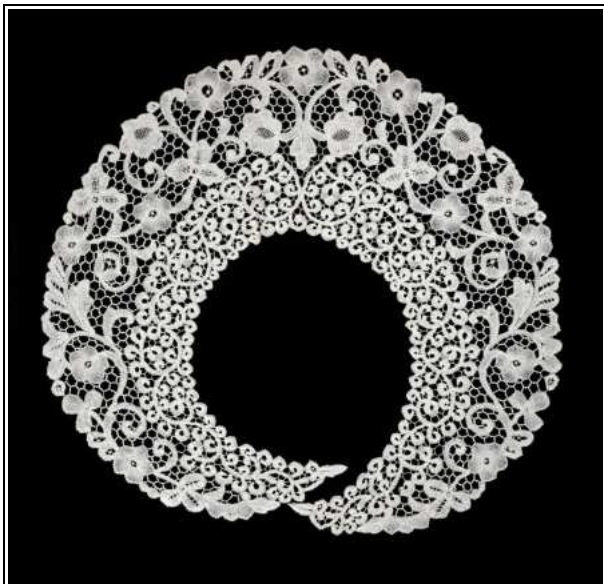


Figure 437 : Maggy Rouff, *Collier duchesse à grandes vrilles de fleurs et point de Flandre à petites fleurs*, vers 1936, dentelle duchesse et dentelle flamande, 56 cm x 28,5 cm (plié en deux), Amsterdam, Rijkmuseum, inv. BK-1984-81-B. Don de Mme Hondius-Crone en 1936.



Figure 438 : Toni Arens-Tepe, *Portrait de Mme Hondius-Crone avec ses enfants*, vers 1936, épreuve à la gélatine argentique et impression à l'huile bromo, 23,6 cm x 17,7 cm, Amsterdam, Rijkmuseum, BK-D-1967-203-3. Don de Mme Verdonick-de Roever en 1967.





Figure 439 : Cipe Pineles, *Collier en dentelle victorienne*, dans *Vogue*, 1er octobre 1934, p. 122.



Figure 440 : Maison Maggy Rouff, *Emballage*, entre 1930 et 1960, carton couleur crème et étiquette en papier blanc, 59,8 cm x 39 cm x 6,6 cm, Paris, Palais Galliera, Musée de la Mode de la Ville de Paris, inv. 2016.2628.1.

Griffe imprimée en lettres noires sur étiquette blanche : « Maggy Rouff / 25, Avenir Matignon - Paris ». Étiquette de vente en haut à gauche du couvercle : « Tous nos cartons du couvercle / étant scellés, prière de bien vouloir vérifier avant d'ouvrir ». Inscription manuscrite au crayon graphite en haut à droite du couvercle : « S.E. Madame Raphaël / Ambassade de Grèce / 17 rue Auguste Vacquerie ».



Figure 441 : Séeberger frères, *Deux modèles de Maggy Rouff à l'Exposition internationale des Arts et Techniques appliqués à la Vie moderne*, 1937, tirage gélatino-argentique, 18 cm x 13 cm, Paris, Bibliothèque nationale de France, cote : EP-4971(13)Bte pet fol.



Figure 442 : Séeberger frères, *Deux modèles de Madeleine Vionnet à l'Exposition internationale des Arts et Techniques appliqués à la Vie moderne*, 1937, tirage gélatino-argentique, 18 cm x 13 cm, Paris, Bibliothèque nationale de France, cote : EP-4971(13)Bte pet fol.



Figure 443 : Séeberger frères, *Deux modèles d'Alix* à l'Exposition internationale des Arts et Techniques appliqués à la Vie moderne, 1937, tirage gélatino-argentique, 18 cm x 13 cm, Paris, Bibliothèque nationale de France, cote : EP-4971(13)Bte pet fol.



Figure 444 : Boris Lipnitzki, *Décoration pour le stand Maggy Rouff* à l'Exposition internationale de New York, avril 1939. Photographie publiée dans *Le Figaro*, n° 117, 27 avril 1939, p. 8.

Pour une meilleure visibilité, nous proposons ici une reproduction numérique de l'agence Roger Viollet qui assure la mise en valeur des collections du Palais Galliera.



Figure 445 : Boris Lipnitzki, *Modèle de Jacques Heim* à l'Exposition internationale de New York, dans *Le Figaro*, n° 117, 27 avril 1939, p. 8.



Figure 446 : Boris Lipnitzki, *Modèle de Lucien Lelong* à l'Exposition internationale de New York, dans *Le Figaro*, n° 117, 27 avril 1939, p. 8.



Figure 447 : R. Momçon (?), (de gauche à droite) Modèles de Weil, Jenny, Maggy Rouff, Jeanne Lanvin, Lucien Lelong, Madeleine Vionnet et Worth pour le défilé sur le paquebot Normandie, dans *L'Officiel de la Couture et de la Mode de Paris*, n°168, août 1935, p. 4-5.



Figure 448 : D'Ora, Robe du soir présenté sur le Paquebot « Normandie » lors de son premier voyage à New York, 1935, tirage gélatino-argentique, dimensions inconnues, Paris, Palais Galliera, Musée de la Mode de la Ville de Paris, inv. 1987.1.426. Don de la Société de l'Histoire du Costume.



Figure 449 : George Hoyningen-Huene, Modèle « En sourdine » de Maggy Rouff en organdi, dans *Vogue*, 15 juin, 1933, p. 23.





Figure 450 : Maggy Rouff, *Costume portée par Véra Korène dans le Duel de Henri Lavedan, 1936*, veste en crêpe de soie imprimé noir et blanc doublé de crêpe noir, Moulins, Centre national du costume de scène et de la scénographie, inv. D-CF-4434D.



Figure 451 : Anonyme, *Alice Cocéa portant une robe de style dans la pièce de théâtre Le Misanthrope*, dans *Le Journal*, n° 16680, 21 juin 1938, p. 8.



Figure 452 : Anonyme, *Deux modèles de Maggy Rouff présentés lors du défilé lyonnais*, dans *Marie-Claire*, n°240, 1er avril 1942, p. 3-4.



Figure 453 : Anonyme, *Deux modèles de Lucien Lelong présentés lors du défilé lyonnais*, dans *Marie-Claire*, n°240, 1er avril 1942, p. 3-4.





Figure 454 : Anonyme, *Modèle de Maggy Rouff aux Drags*, dans *L'Œuvre*, n°9386, 14 juillet 1941, p. 4.



Figure 455 : Anonyme, *Mannequins à Bruxelles portant les créations d'Alix, Lanvin, Lelong, Molyneux, Paquin, Patou, Piquet, Maggy Rouff et Worth*, dans *Le Figaro*, 114e année, n°352, 22 décembre 1939, p. 2.



Figure 456 : Roger Rouffiange et Maggy Rouff, *Manteau « Fait divers » et lainage vert sans boutonnage apparent et « La menue » en faille et velours noir*, vers 1940, encre bleue, crayon feutre, crayon graphite et papier, 31,5 cm x 24,3 cm, Paris, Palais Galliera, Musée de la Mode de la Ville de Paris, inv. 1980.55.14.253. Don du dessinateur.



Figure 457 : Roger Rouffiange et Maggy Rouff, *Manteau « Femme d'aujourd'hui »*, vers 1940, pierre noire, crayon feutre, crayon du couleur et papier, 42 cm x 27 cm, Paris, Palais Galliera, Musée de la Mode de la Ville de Paris, inv. 1980.55.14.214. Don du dessinateur.



Figure 458 : Roger Rouffiance et Maggy Rouff, *Manteau « Labyrinthe » avec écharpe en astrakan*, vers 1940, pierre noire, crayon feutre et papier, 34,5 cm x 27 cm, Paris, Palais Galliera, Musée de la Mode de la Ville de Paris, inv. 1980.55.14.257. Don du dessinateur.



Figure 459 : Roger Rouffiance et Maggy Rouff, *Veste avec poignets en fourrure*, hiver 1943, pierre noire, encre noire et papier, 35 cm x 28 cm, Paris, Palais Galliera, Musée de la Mode de la Ville de Paris, inv. 1980.55.14.2.24. Don du dessinateur.



Figure 460 : Roger Rouffiance et Maggy Rouff, *Veste « Buvard » bordée de fourrure et manchon à fourrure*, hiver 1943, crayon graphite et papier, 35 cm x 28 cm, Paris, Palais Galliera, Musée de la Mode de la Ville de Paris, inv. 1980.55.14.2.16. Don du dessinateur.



Figure 461 : Roger Rouffiance et Maggy Rouff, *Manteau « Club » à double boutonnage avec fourrure au col et aux poignets*, vers 1940, crayon graphite, pierre noire, crayon feutre et papier, 34,7 cm x 26,7 cm, Paris, Palais Galliera, Musée de la Mode de la Ville de Paris, inv. 1980.55.14.237. Don du dessinateur.



Figure 462 : Anonyme, *Modèle de Maggy Rouff avec deux renards platinés*, dans *Paris-soir*, 5e année, n°1241, 29 avril 1944, p. 2.



Figure 463 : Séeberger frères, *Modèle de Maggy Rouff devant un fiacre et la Tour Eiffel*, décembre 1942, photographie positive noire et blanche, 17 cm x 17 cm, Paris, Bibliothèque historique de la Ville de Paris, cote 4C-EPD-14-0055.



Figure 464 : Anonyme, *Robe noire de Maggy Rouff avec berthe envolantée*, dans *Le Journal*, n°18415, 4 août 1943, p. 4.



Figure 465 : Séeberger frères, *Modèle de Maggy Rouff sur la Place des Vosges*, mai 1943, photographie positive noire et blanche, 17 cm x 17 cm, Paris, Bibliothèque historique de la Ville de Paris, cote 4C-EPD-14-0054.





Figure 466 : France-Presse, *Tailleur de Maggy Rouff avec cape en lainage noir*, dans *Le Journal*, n°17922, 26 novembre 1941, p. 4.



Figure 467 : Roger Rouffiangue et Maggy Rouff, *Robe imprimé fleuri et plissée sur le bas avec col Pierrot*, 1944, encre noire, crayon feutre, crayon graphite et papier, 37,7 cm x 27 cm, Paris, Palais Galliera, Musée de la Mode de la Ville de Paris, inv. 1980.55.14.472. Don du dessinateur.



Figure 468 : France-Presse, *Robe de Maggy Rouff en lainage écossais*, dans *Le Petit Journal*, n°29015, 19 novembre 1942, p. 4.



Figure 469 : Anonyme, *Robe de Maggy Rouff en toile de soie quadrillée*, dans *Marie-Claire*, n°278, 20 avril 1943, p. 6.



Figure 470 : Anonyme, *Robe de Maggy Rouff en lainage quadrillé avec boutons et ceinture de velours noir et manteau de Maggy Rouff en lainage rouge*, dans *La Mode chic*, n°10, 20 avril 1942, p. 6.



Figure 471 : Anonyme, *Redingote sport de Maggy Rouff en gros lainage rouge et robe en pied-de-poule gris ornée d'un laçage*, dans *Marie-Claire*, n°240, 1er avril 1943, p. 13.





Figure 472 : Anonyme, *Tailleur de Maggy Rouff rayé et bordé d'un écusson*, dans *Aujourd'hui*, n°898, 23 juin 1943, p. 4.



Figure 473 : Roger Rouffange et Maggy Rouff, *Robe-manteau « Prêt et bail » rayé et boutonné*, vers 1940, pierre noire, crayon feutre, crayon graphite et papier, 30,7 cm x 24 cm, Paris, Palais Galliera, Musée de la Mode de la Ville de Paris, inv. 1980.55.14.241. Don du dessinateur.



Figure 474 : Anonyme, *Tailleur de Maggy Rouff avec ganses et pompons*, dans *Aujourd'hui*, n°1013, 10 novembre 1943, p. 4.



Figure 475 : Roger Rouffange et Maggy Rouff, *Combinaison avec ceinture et pattes cerise*, 1944, encre noire, crayon feutre, aquarelle et papier, 31,5 cm x 24 cm, Paris, Palais Galliera, Musée de la Mode de la Ville de Paris, inv. 1980.55.14.543. Don du dessinateur.

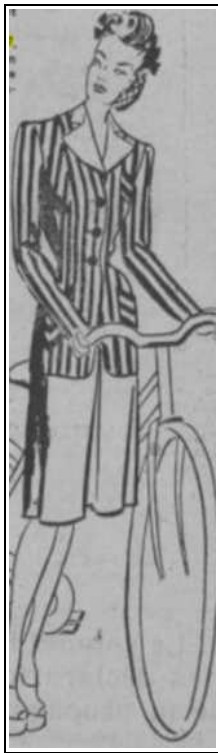


Figure 476 : Anonyme, *Robe-culotte de Maggy Rouff en crêpe blanc et short rouge*, dans *Le Journal*, n°1013, 21 juillet 1943, p. 4.



Figure 477 : Roger Schall, *Robe-manteau de Maggy Rouff*, dans *Marie-Claire*, n°278, 20 avril 1943, p. 11.



Figure 478 : Georges Saad, *Robe-manteau de Maggy Rouff en soie rose avec large ceinture de daim marine ornée d'une boucle de jonc travaillé en grosse dentelle*, dans *L'Œuvre*, n°9380, 7 juillet 1941, p. 4.



Figure 479 : Georges Saad, *Robe-manteau de Maggy Rouff en lainage marine fermée par une chaîne d'or*, dans *La France au travail*, 2e année, n°121, 6 mai 1941, p. 2.



Figure 480 : Maggy Rouff, *Robe du soir*, vers 1940, rayonne, Melbourne, National Gallery of Victoria, inv. 2015.666. Don de Mme Krystyna Campbell-Prety.



Figure 481 : Maggy Rouff, *Corsage « Patriotique »*, vers 1940, soie rayée marine, rouge et blanc, Paris, Hôtel Drouot, 15 juin 2015, lot n°53.



Figure 482 : Anonyme, *Écharpe de Maggy Rouff en soie blanche avec impressions multicolores*, dans *Aujourd'hui*, n°939, 11 août 1943, p. 4.



Figure 483 : Anonyme, *Redingote de Maggy Rouff en gros lainage havane*, dans *Le Figaro*, 116e année, n°309, 13 novembre 1941, p. 4.



Figure 484 : Anonyme, *Redingote de Robert Piguet en lainage marine*, dans *Le Figaro*, 116e année, n°309, 13 novembre 1941, p. 4.





Figure 485 : Anonyme, *Jaquette de Maggy Rouff*, dans *Aujourd'hui*, n°441, 31 décembre 1941, p. 4.



Figure 486 : Anonyme, *Robe-manteau de Maggy Rouff*, dans *Aujourd'hui*, n°513, 25 mars 1942, p. 8.



Figure 487 : Anonyme, *Modèle de Lucien Lelong en lainage blanc (à gauche) et modèle de Maggy Rouff en crêpe imprimé (à droite)*, dans *Le Figaro*, 117e année, n°67, 19 mars 1942, p. 4.



Figure 488 : Anonyme, *Modèle de Maggy Rouff (à gauche) et Modèle de Lucien Lelong (à droite)*, dans *Aujourd'hui*, n°638, 18 mars 1942, p. 8.





Figure 489 : Anonyme, *Plastron de Maggy Rouff en organdi*, dans *Aujourd'hui*, n°638, 19 août 1942, p. 4.



Figure 490 : Anonyme, *Robe de Maggy Rouff*, dans *Aujourd'hui*, n°1057, 29 décembre 1943, p. 4.



Figure 491 : Anonyme, *Robe de Balenciaga*, dans *Aujourd'hui*, n°1057, 29 décembre 1943, p. 4.



Figure 492 : Anonyme, *Robe de Maggy Rouff en crêpe*, dans *Marie-Claire*, n°278, 20 avril 1943, p. 8-9.



Figure 493 : Anonyme, *Robe de Maggy Rouff*, dans *Le Journal*, n°18503, 17 novembre 1943, p. 2.



Figure 494 : Anonyme, *Tailleur d'après-midi de Maggy Rouff et jaquette de Robert Piguet*, dans *France-Europe*, 3e année, n°98, 14 juin 1944, p. 2.



Figure 495 : Anonyme, *Robe de Maggy Rouff en velours et tulle « fumé »*, dans *Aujourd'hui*, n°436, 24 décembre 1941, p. 4.



Figure 496 : Roger Rouffiance et Maggy Rouff, *Robe de bal avec volants, fleurs et rubans en dentelle blanche et noire et crinoline en satin blanc*, vers 1940, pierre noire, crayon graphite et papier, 30,5 cm x 23 cm, Paris, Palais Galliera, Musée de la Mode de la Ville de Paris, inv. 1980.55.14.593. Don du dessinateur.



Figure 497 : Maggy Rouff, *Robe du soir (de face)*, 1942, toile de laine rose et blanc quadrillée, organdi blanc et velours noir, Paris, Palais Galliera, Musée de la Mode de la Ville de Paris, inv. 1966.17.1. Don de Madame E. de Lembeye.



Figure 498 : Maggy Rouff, *Robe du soir (de dos)*, 1942, toile de laine rose et blanc quadrillée, organdi blanc et velours noir, Paris, Palais Galliera, Musée de la Mode de la Ville de Paris, inv. 1966.17.1. Don de Madame E. de Lembeye.



Figure 499 : Georges Saad, Modèle « Reportage » de Maggy Rouff avec imprimés écossais marine et blanc et incrustations de lainage bleu marine, 1945 (?), tirage gélatino-argentique, 24,3 cm x 18,5 cm, Paris, Musée des Arts décoratifs.

(Les photographies de l'institution représentant les modèles de Maggy Rouff ne possèdent pas de numéro d'inventaire car elles n'ont jamais été inventoriées)



Figure 500 : Teddy Piaz, Robe de Maggy Rouff en jersey blanc, dans *Le Matin*, 58e année, n°20999, 18 octobre 1941, p. 4.



Figure 501 : Maggy Rouff, *Robe du soir*, vers 1940, laine et taffetas noir avec col en boucle et ourlet volant avec bordure en soie torsadée, Londres, Kerry Taylor Auctions, 26 juin 2006, lot 235.



Figure 502 : Maggy Rouff, *Robe du soir*, vers 1940, crêpe de soie noir, broderies et paillettes, Paris, Hôtel Drouot, 13 décembre 2010, lot n°25.





503 : Maggy Rouff, *Robe du soir*, entre 1943 et 1945, lainage noir et incrustations de velours, Paris, Hôtel Drouot, 3 février 2017, lot 23095.



Figure 504 : Maggy Rouff, *Robe du soir (de face)*, automne 1942, crêpe noir, manches montées et fermeture à glissière, Paris, Palais Galliera, Musée de la Mode de la Ville de Paris, inv. 1988.173.25. Don du Comité de Développement et de Promotion de l'Habillement.



Figure 505 : Maggy Rouff, *Robe du soir (détails)*, automne 1942, crêpe noir, manches montées et fermeture à glissière, Paris, Palais Galliera, Musée de la Mode de la Ville de Paris, inv. 1988.173.25. Don du Comité de Développement et de Promotion de l'Habillement.



Figure 506 : Maggy Rouff, *Robe du soir (de dos)*, automne 1942, crêpe noir, manches montées et fermeture à glissière, Paris, Palais Galliera, Musée de la Mode de la Ville de Paris, inv. 1988.173.25. Don du Comité de Développement et de Promotion de l'Habillement.





Figure 507 : Maggy Rouff, *Veste (de face)*, entre 1940 et 1950, toile fibranne [de lin?] écriue, doublure en soir noir, broderies de raphia et paillettes métalliques en or, Paris, Palais Galliera, Musée de la Mode de la Ville de Paris, inv. 1992.74.4. Don de Mme Georges Hamaut.



Figure 508 : Maggy Rouff, *Veste (de dos)*, entre 1940 et 1950, toile fibranne [de lin?] écriue, doublure en soir noir, broderies de raphia et paillettes métalliques en or, Paris, Palais Galliera, Musée de la Mode de la Ville de Paris, inv. 1992.74.4. Don de Mme Georges Hamaut.



Figure 509 : Maggy Rouff, *Veste (détails)*, entre 1940 et 1950, toile fibranne [de lin?] écriue, doublure en soir noir, broderies de raphia et paillettes métalliques en or, Paris, Palais Galliera, Musée de la Mode de la Ville de Paris, inv. 1992.74.4. Don de Mme Georges Hamaut.



Figure 510 : Maggy Rouff, *Veste (griffe)*, entre 1940 et 1950, toile fibranne [de lin?] écriue, doublure en soir noir, broderies de raphia et paillettes métalliques en or, Paris, Palais Galliera, Musée de la Mode de la Ville de Paris, inv. 1992.74.4. Don de Mme Georges Hamaut. Griffes tissées noires sur fond ivoire : « Maggy Rouff / Av. des Champs-Élysées / 136.PARIS.136 / n°44847 / MODÈLE DÉPOSÉ / MADE IN FRANCE »



Figure 511 : Maggy Rouff, *Veste (de dos)*, entre 1940 et 1950, velours verts et coton, Paris, Palais Galliera, Musée de la Mode de la Ville de Paris, inv. 1991.40.17. Don de Mme Georges Hamaut.



Figure 512 : Maggy Rouff, *Robe d'organdi blanc entièrement travaillé en petits volants et corsage boutonné.*

Photographie prise par Laurent Sully-Jaulmes pour le catalogue raisonné des modèles dans *Le Théâtre de la mode* de Edmonde Charles-Roux (Paris, Du May, 1990, p. 154)



Figure 513 : Maggy Rouff, *Ensemble de plage en piqué ivoire.*

Photographie prise par Laurent Sully-Jaulmes pour le catalogue raisonné des modèles dans *Le Théâtre de la mode* de Edmonde Charles-Roux (Paris, Du May, 1990, p. 150)



Figure 514 : Maggy Rouff, *Robe du soir en jersey blanc.*

Photographie prise par Laurent Sully-Jaulmes pour le catalogue raisonné des modèles dans *Le Théâtre de la mode* de Edmonde Charles-Roux (Paris, Du May, 1990, p. 162)





Figure 514 : Roger Rouffiance et Maggy Rouff, *Costume de théâtre*, vers 1945, crayon graphite et feuille de papier vergé dessinée sur le recto, 30,3 cm x 22,8 cm, Paris, Palais Galliera, Musée de la Mode la Ville de Paris, inv. 1980.55.14.655. Don de l'épouse du dessinateur.



Figure 515 : Roger Rouffiance et Maggy Rouff, *Costume de théâtre*, vers 1945, crayon graphite et feuille de papier vergé dessinée sur le recto, 32 cm x 24 cm, Paris, Palais Galliera, Musée de la Mode la Ville de Paris, inv. 1980.55.14.555. Don de l'épouse du dessinateur.



Figure 516 : Roger Schall, Alice Cocéa dans « Le Voyage en calèche » portant une robe longue de Maggy Rouff avec jupe satin vert et corsage velours mandarine, dans *Carrefour, la semaine en France et dans le monde*, 5e année, n°192, 19 mai 1948, p. 8.



Figure 517 : Anonyme, Denise Bosc dans « Marie-Jeanne » portant une robe de Maggy Rouff en satin pékiné, rayé vert et rose avec manches et jabot en organdi rose finement plissé, dans *Marianne*, 9e année, n°397, 29 mai 1940, p.10



Figure 518 : Dormer-Photo Mode, *Renée Saint-Cyr* dans « *Romance* » portant une robe de style en faille blanche, velours violet, dans *Carrefour, la semaine en France et dans le monde*, 5e année, n°192, 19 mai 1948, p. 8.



Figure 519 : Dormer-Photo Mode, *Annie Ducaux* dans « *Andromaque* » portant une robe blanche drapée, dans *Carrefour, la semaine en France et dans le monde*, 5e année, n°192, 19 mai 1948, p. 8.



Figure 520 : Anonyme, *Modèles de Maggy Rouff* pour le film « *Premier rendez-vous* », dans *Le Matin*, n°20951, 23 août 1941, p. 4.



Figure 521 : Anonyme, *Modèle de Maggy Rouff* pour *Elvire Popesco* dans « *Mademoiselle Swing* », dans *Aujourd'hui*, n°656, 9 septembre 1942, p. 4.





Figure 522 : Roger Rouffiance et Maggy Rouff, Robe-manteau « Mastic » à quatre poches et deux boutons à la ceinture, 1946, feuille de papier perforée, 37 cm x 27,3 cm, Paris, Palais Galliera, Musée de la Mode la Ville de Paris, inv. 1980.55.14.202. Don du dessinateur.



Figure 523 : Roger Rouffiance et Maggy Rouff, Robe « Cocadière » en lainage et velours, 1946, encre noire, crayon feutre et papier, 27 cm x 21 cm, Paris, Palais Galliera, Musée de la Mode la Ville de Paris, inv. 1980.55.14.383. Don du dessinateur.



Figure 524 : Séeberger frères, *Modèle de Maggy Rouff*, mars 1945, tirage gélatino-argentique, 6 cm x 6 cm, Paris, Bibliothèque nationale de France, recueil de reportages photographiques de mode par couturiers, cote OA-38 (141) 4°, planche M213729, photographie n°4.



Figure 525 : Roger Schall, *Modèle de Maggy Rouff*, 1945 (?), tirage gélatino-argentique, 25 cm x 19,1 cm, Paris, Musée des Arts décoratifs. (Les photographies de l'institution représentant les modèles de Maggy Rouff ne possèdent pas de numéro d'inventaire car elles n'ont jamais été inventoriées)



Figure 526 : Anonyme, *Modèle de Maggy Rouff en toile blanche imprimée de pastilles bleues et rouge*, dans *L'Alsace*, 2e année, n°145, 23 juin 1945, p. 2.



Figure 527 : Séeberger frères, *Modèle de Maggy Rouff*, mars 1945, tirage gélatino-argentique, 6 cm x 6 cm, Paris, Bibliothèque nationale de France, recueil de reportages photographiques de mode pour *Femme chic* de 1944 à 1946, cote OA-38 (81) 4°, planche M198746, photographie n°2.



Figure 528 : Séeberger frères, *Modèle de Lucien Lelong*, hiver 1945-1946, tirage gélatino-argentique, 6 cm x 6 cm, Paris, Bibliothèque nationale de France, recueil de reportages photographiques de mode par couturiers, cote OA-38 (141) 4°, planche M213685, photographie n°4.



Figure 529 : Séeberger frères, *Modèle d'Elsa Schiaparelli*, mars 1945, tirage gélatino-argentique, 6 cm x 6 cm, Paris, Bibliothèque nationale de France, recueil de reportages photographiques de mode pour *Femme chic* de 1944 à 1946, cote OA-38 (81) 4°, planche M198742, photographie n°5.



Figure 530 : Georges Saad, *Modèle « Bientôt » de Maggy Rouff en crêpe marron*, 1945, tirage gélatino-argentique, 24,8 cm x 18,5 cm, Paris, Musée des Arts décoratifs.

(Les photographies de l'institution représentant les modèles de Maggy Rouff ne possèdent pas de numéro d'inventaire car elles n'ont jamais été inventoriées)



Figure 531 : Anonyme, *Modèle de Maggy Rouff*, dans *Harper's Bazaar*, novembre 1945, p. 82.



Figure 532 : Anonyme, *Modèle de Maggy Rouff*, dans *Harper's Bazaar*, novembre 1945, p. 83.



Figure 533 : Anonyme, *Modèle de Mad Carpentier*, dans *Harper's Bazaar*, novembre 1945, p. 82.





Figure 534 : Séeberger frères, *Modèle de Maggy Rouff*, avril 1946, tirage gélatino-argentique, 6 cm x 6 cm, Paris, Bibliothèque nationale de France, recueil de reportages photographiques de mode par couturiers, cote OA-38 (141) 4°, planche M213736, photographie n°A.



Figure 535 : Séeberger frères, *Modèle de Maggy Rouff*, 1946, tirage gélatino-argentique, 6 cm x 6 cm, Paris, Bibliothèque nationale de France, recueil de reportages photographiques de mode par couturiers, cote OA-38 (141) 4°, planche M213735, photographie n°5.



Figure 536 : Maggy Rouff, *Robe (détails)*, entre 1945 et 1950, laine, rayonne, passementerie, Paris, Musée des Arts décoratifs, inv. UF 55-53-2. Don de Maxime Citroën.



Figure 537 : Elsa Schiaparelli, *Robe de jour*, hiver 1938-1939, crêpe en soie artificielle et franges à glands en passementerie de soie, Paris, Musée des Arts décoratifs, inv. UF 69-1-2. Don de Lila de Nobili.





Figure 538 : Christian Dior, *Tailleur « Bar »*, printemps-été 1947, taffetas de soie, toile de laine mélangée, tulle de fibres synthétiques et toile de coton, Paris, Musée des Arts décoratifs, inv. UF 58-29-1 AB. Don du couturier.



Figure 539 : Roger Rouffange et Maggy Rouff, *Jupe longue et veste brodée*, 1948, encre noire, crayon feutre et papier, 34,5 cm x 27 cm, Paris, Palais Galliera, Musée de la Mode la Ville de Paris, inv. 1980.55.14.655. Don du dessinateur.



Figure 540 : Anonyme, *Robe de Maggy Rouff en lainage noir*; dans *Claudine*, n°116, 25 septembre 1947, p. 7.



Figure 541 : Ektachrome Bergulian, *Robe « Kermesse » de Maggy Rouff en lainage rouge*, dans *Claudine*, n°116, 25 septembre 1947, p. 12-13.



Figure 542 : J. Rouchon, *Robe « Cocktail » de Maggy Rouff*, dans *Claudine*, n°116, 25 septembre 1947, p. 7.



Figure 543 : J. Rouchon, *Robe « 126 » de Balenciaga*, dans *Claudine*, n°116, 25 septembre 1947, p. 8.



Figure 544 : J. Rouchon, *Robe « Paris midi 14 » de Marcel Rochas*, dans *Claudine*, n°116, 25 septembre 1947, p. 7.



Figure 545 : Séeberger frères, *Modèle de Maggy Rouff*, janvier 1947, tirage gélatino-argentique, 12 cm x 7 cm, Paris, Bibliothèque nationale de France, recueil de reportages photographiques de mode par couturiers, cote OA-38 (141) 4°, planche M213739, photographie n°C.



Figure 546 : J. Rouchon, (de gauche à droite) Robe « Caravane » de Christian Dior et Robe « 34 » de Pierre Balmain, dans *Claudine*, n°116, 25 septembre 1947, p. 7.



Figure 547 : Séeberger frères, *Modèle de Maggy Rouff*, février 1947, tirage gélatino-argentique, 10,5 cm x 7 cm, Paris, Bibliothèque nationale de France, recueil de reportages photographiques de mode par couturiers, cote OA-38 (141) 4°, planche M213740, photographie n°7.





Figure 548 : Séeberger frères, *Modèle de Maggy Rouff*, 1948, tirage gélatino-argentique, 11 cm x 10,5 cm, Paris, Bibliothèque nationale de France, recueil de reportages photographiques de mode par couturiers, cote OA-38 (141) 4°, planche M213751, photographie n°D.



Figure 549 : Séeberger frères, *Modèle de Maggy Rouff*, juin 1948, tirage gélatino-argentique, 11 cm x 10,5 cm, Paris, Bibliothèque nationale de France, recueil de reportages photographiques de mode par couturiers, cote OA-38 (141) 4°, planche M213752, photographie n°A.



Figure 550 : Maggy Rouff, *Robe du soir*, entre 1946 et 1948, taffetas de soie changeant vert-violet en fond, mousseline de soie changeante vert-rouge, applications de cuir découpé, lame métallique, strass et perles, Paris, Palais Galliera, Musée de la Mode la Ville de Paris, inv. 1993.381.5. Don de Madame Thone.



Figure 551 : Maggy Rouff, *Robe du soir (détails)*, entre 1946 et 1948, taffetas de soie changeant vert-violet en fond, mousseline de soie changeante vert-rouge, applications de cuir découpé, lame métallique, strass et perles, Paris, Palais Galliera, Musée de la Mode la Ville de Paris, inv. 1993.381.5. Don de Madame Thone.





Figure 552 : Maggy Rouff, *Robe du soir (détails)*, entre 1946 et 1948, taffetas de soie changeant vert-violet en fond, mousseline de soie changeante vert-rouge, applications de cuir découpé, lame métallique, strass et perles, Paris, Palais Galliera, Musée de la Mode la Ville de Paris, inv. 1993.381.5. Don de Madame Thone.



Figure 553 : Anonyme, (de gauche à droite) *Modèle Maggy Rouff en lainage noir*; modèle « 102 » de Paquin en crêpe mat blanc et modèle « Reine des neiges » en jersey blanc, dans *Carrefour, la semaine en France et dans le monde*, 3e année, n°117, 14 novembre 1946, p. 8.



Figure 554 : Maggy Rouff, *Robe*, vers 1947, taffetas de soie bleu, velours noir et bandes découpées en pointes appliquées, Paris, Palais Galliera, Musée de la Mode la Ville de Paris, inv. 1979.23.1.1. Don de Madame Brataux.



Figure 555 : Séeberger frères, *Modèle de Maggy Rouff*, septembre 1948, tirage gélatino-argentique, 12 cm x 8 cm, Paris, Bibliothèque nationale de France, recueil de reportages photographiques de mode par couturiers, cote OA-38 (141) 4°, planche M213753, photographie n°F.



Figure 556 : Séeberger frères, *Modèle de Maggy Rouff*, février 1947, tirage gélatino-argentique, 12 cm x 8 cm, Paris, Bibliothèque nationale de France, recueil de reportages photographiques de mode par couturiers, cote OA-38 (141) 4°, planche M213742, photographie n°C.



Figure 557 : A. Hastort, (de gauche à droite) *Modèles de Bruyère et de Maggy Rouff*, dans *France*, 7e année, n°107, 8 novembre 1946, p. 11.



Figure 558 : Georges Saad, *Modèle «Longueur» de Maggy Rouff en velours noir et satin bleu ciel*, 1945, tirage gélatino-argentique, 24,9 cm x 18,6 cm, Paris, Musée des Arts décoratifs.

(Les photographies de l'institution représentant les modèles de Maggy Rouff ne possèdent pas de numéro d'inventaire car elles n'ont jamais été inventoriées)



Figure 559 : Roger Rouffiance et Maggy Rouff, *Robe avec haut imprimé croisé sur la poitrine*, 1946, pierre noire, crayon feutre, crayon de couleur et papier, 42 cm x 27 cm, Paris, Palais Galliera, Musée de la Mode la Ville de Paris, inv. 1980.55.14.569. Don du dessinateur.



Figure 560 : Roger Rouffiance et Maggy Rouff, *Veste longue boutonnée et bordée de renard sur jupe longue*, 1946, feuille de papier perforée dessinée sur le recto, 42 cm x 27 cm, Paris, Palais Galliera, Musée de la Mode la Ville de Paris, inv. 1980.55.14.498. Don du dessinateur.



Figure 561 : Anonyme, *Robe de Maggy Rouff en crêpe mat gris beige, ornée de broderies d'or*, dans *France*, 7e année, n°103, 11 octobre 1946, p. 11.





Figure 562 : Séeberger frères, *Modèle de Lucien Lelong*, novembre 1946, tirage gélatino-argentique, 12 cm x 8 cm, Paris, Bibliothèque nationale de France, recueil de reportages photographiques de mode par couturiers, cote OA-38 (141) 4°, planche M213693 photographie n°C.



Figure 563 : Séeberger frères, *Modèle de Maggy Rouff*, décembre 1946, tirage gélatino-argentique, 12 cm x 8 cm, Paris, Bibliothèque nationale de France, recueil de reportages photographiques de mode par couturiers, cote OA-38 (141) 4°, planche M213738, photographie n°45.



Figure 564 : Séeberger frères, *Modèle de Lucien Lelong*, février 1947, tirage gélatino-argentique, 15 cm x 8 cm, Paris, Bibliothèque nationale de France, recueil de reportages photographiques de mode par couturiers, cote OA-38 (141) 4°, planche M213699, photographie n°E.



Figure 565 : Anonyme, *Robe de Maggy Rouff*, dans *Les Dernières Dépêches de Dijon*, 6e année, n°802, 9 janvier 1947, p. 4.





Figure 566 : Anonyme, *Robe de Maggy Rouff en organdi blanc*, dans *France*, 7e année, n°139, 4 juillet 1947, p. 12.



Figure 567 : Erik Holmèn, *Robe de Maggy Rouff à pois et volants en tulle*, 1948, tirage gélatino-argentique, dimensions inconnues, Stockholm, Nordiska museet, inv. NMA.00067031.



Figure 568 : Erik Holmèn, *Mannequin portant une robe de Maggy Rouff à pois et volants en tulle*, 1948, tirage gélatino-argentique, dimensions inconnues, Stockholm, Nordiska museet, inv. NMA.00067029.

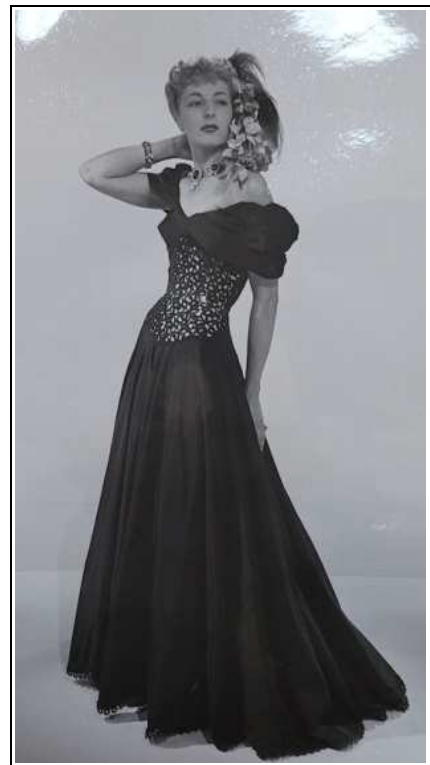


Figure 569 : Séeberger frères, *Modèle de Maggy Rouff*, décembre 1946, tirage gélatino-argentique, 15 cm x 8 cm, Paris, Bibliothèque nationale de France, recueil de reportages photographiques de mode par couturiers, cote OA-38 (141) 4°, planche M213755, photographie n°B.



Figure 570 : Séeberger frères, *Modèle de Maggy Rouff*, septembre 1948, tirage gélatino-argentique, 15 cm x 7 cm, Paris, Bibliothèque nationale de France, recueil de reportages photographiques de mode par couturiers, cote OA-38 (141) 4°, planche M213754, photographie n°F.



Figure 571 : Georges Saad, *Alice Cocéa habillée portant une robe de Maggy Rouff*, 1948, tirage gélatino-argentique, 29,8 cm x 21,4 cm, Paris, Musée des Arts décoratifs.

(Les photographies de l'institution représentant les modèles de Maggy Rouff ne possèdent pas de numéro d'inventaire car elles n'ont jamais été inventoriées)